



Police cantonale bernoise
Police judiciaire
Nordring 30
Case postale
3001 Berne

kbe_spc_2017.docx / 26 mars 2018

Statistique de la criminalité 2017

Table des matières

1	Introduction	5
2	Aperçu	8
2.1	Infractions selon la loi	8
2.1.1	Répartition des infractions selon la loi	8
2.1.2	Élucidations et évolution des infractions selon la loi	9
2.2	Infractions du Code pénal (CP)	10
2.2.1	Répartition selon les titres du Code pénal (CP)	10
2.2.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions	11
2.2.3	Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)	12
2.3	Infractions selon la répartition géographique	13
2.3.1	Code pénal (CP)	13
2.3.1.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	13
2.3.1.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	14
2.3.1.3	Fréquence (‰) par commune	15
2.3.1.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	16
2.3.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	17
2.3.2.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	17
2.3.2.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	18
2.3.2.3	Fréquence (‰) par commune	19
2.3.2.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	20
2.3.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	21
2.3.3.1	Fréquence (‰) par arrondissement administratif	21
2.3.3.2	Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	22
2.3.3.3	Fréquence (‰) par commune	23
2.3.3.4	Fréquence (‰) et évolution par commune	24
2.4	Prévenus selon la loi	25
2.4.1	Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe	25
2.4.2	Répartition de l'âge et du sexe selon la loi	25
2.4.2.1	Code pénal (CP)	25
2.4.2.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	26
2.4.2.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	26
2.4.3	Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)	27
2.4.4	Nationalité selon la loi et le statut de séjour	28
2.4.4.1	Code pénal (CP)	28
2.4.4.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	30
2.4.4.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	30
2.4.5	Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	32
2.4.5.1	Code pénal (CP)	32
2.4.5.2	Loi sur les stupéfiants (LStup)	32
2.4.5.3	Loi sur les étrangers (LEtr)	33
2.4.6	Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)	33
3	Partie détaillée	34
3.1	Infractions de violence	34
3.1.1	Infractions de violence : répartition selon le type de violence	34
3.1.2	Infractions de violence : élucidations et évolution des infractions	35
3.1.3	Infractions de violence selon l'endroit	36
3.1.3.1	Infractions de violence selon l'endroit : public-privé	36

3.1.3.2	Infractions de violence selon l'endroit : catégories détaillées	36
3.1.4	Infractions de violence selon l'instrument.....	37
3.1.4.1	Homicides, y c. tentatives	37
3.1.4.2	Lésions corporelles graves	37
3.1.5	Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité.....	38
3.1.6	Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe.....	39
3.2	Violences domestiques.....	40
3.2.1	Violences domestiques : répartition selon l'infraction	40
3.2.2	Violences domestiques : évolution des infractions.....	41
3.2.3	Violences domestiques : type de relation entre lésé et prévenu.....	42
3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	42
3.3.1	Infractions contre l'intégrité sexuelle : répartition selon l'infraction	42
3.3.2	Infractions contre l'intégrité sexuelle : élucidations et évolution des infractions	43
3.3.3	Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit.....	43
3.4	Infractions contre le patrimoine.....	44
3.4.1	Infractions contre le patrimoine : répartition selon l'infraction	44
3.4.2	Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions	45
3.5	Brigandage.....	46
3.5.1	Brigandage selon l'instrument	46
3.5.2	Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions	46
3.6	Vol.....	47
3.6.1	Répartition selon le type de vol	47
3.6.2	Type de vol : élucidations et évolution des infractions	48
3.6.3	Vol par effraction selon l'endroit.....	48
3.6.3.1	Vol par effraction selon l'endroit : public-privé.....	48
3.6.3.2	Vol par effraction selon l'endroit : catégories détaillées	49
3.7	Vol de véhicule	50
3.7.1	Vol de véhicule : répartition selon le type de véhicule	50
3.7.2	Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions	50
3.8	Dommmages à la propriété.....	51
3.8.1	Dommmages à la propriété : répartition selon le contexte	51
3.8.2	Dommmages à la propriété selon le contexte : élucidations et évolution des infractions.....	51
3.8.3	Vandalisme selon le mode opératoire	52
3.8.4	Vandalisme selon l'endroit.....	53
3.9	Loi sur les stupéfiants (LStup).....	54
3.9.1	Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction.....	54
3.9.2	Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions.....	55
3.9.3	Loi sur les stupéfiants : substances selon la forme d'infraction	56
3.9.3.1	Consommation par substances	56
3.9.3.2	Trafic par substances	57
3.9.4	Loi sur les stupéfiants : prévenus.....	58
3.9.4.1	Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	58
3.9.4.2	Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	58
3.9.4.3	Loi sur les stupéfiants : fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile....	59
3.9.5	Décès dus à la drogue : évolution	60
3.9.6	Loi sur les stupéfiants : saisies de substances	61
3.10	Loi sur les étrangers (LEtr).....	62
3.10.1	Loi sur les étrangers : répartition selon l'infraction.....	62
3.10.2	Loi sur les étrangers : élucidations et évolution des infractions	63

4	Évolution.....	64
4.1	Tableaux	64
4.1.1	Infractions selon la loi	64
4.1.2	Titres du Code pénal et sélection d'infractions.....	65
4.1.3	Code pénal : infractions par arrondissement administratif	66
4.1.4	Code pénal : infractions par commune.....	67
4.1.5	Infractions à la loi sur les stupéfiants	68
4.1.6	Loi sur les stupéfiants : infractions par arrondissement administratif.....	68
4.1.7	Loi sur les stupéfiants : infractions par commune	69
4.1.8	Infractions à la loi sur les étrangers.....	70
4.1.9	Loi sur les étrangers : infractions par arrondissement administratif.....	71
4.1.10	Loi sur les étrangers : infractions par commune	72
4.1.11	Infractions de violence	73
4.1.12	Infractions de violence domestique	74
4.1.13	Infractions contre le patrimoine	75
4.2	Graphiques.....	76
4.2.1	Infractions selon la loi	76
4.2.2	Code pénal : sélection de titres	76
4.2.3	Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle	77
4.2.4	Infractions contre l'intégrité sexuelle	77
4.2.5	Infractions contre le patrimoine	78
4.2.6	Infractions à la loi sur les stupéfiants	78
5	Suppléments cantonaux.....	79
5.1	Événements cantonaux	79
5.2	Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances.....	80
6	Glossaire méthodologique.....	82
6.1	Introduction.....	82
6.2	Définitions	82
6.2.1	Le cas/l'affaire.....	82
6.2.2	L'infraction	82
6.2.3	L'infraction élucidée/la personne prévenue	82
6.2.4	La personne lésée	82
6.2.5	La population résidente permanente	82
6.2.6	Etat des communes.....	82
6.3	Principes d'exploitation des données	83
6.3.1	Statistique de sortie	83
6.3.2	Principe du lieu de commission de l'infraction.....	83
6.3.3	Comptage des personnes ou comptage unique.....	83
6.4	Chiffres clés	83
6.4.1	Chiffres absolus	83
6.4.2	Chiffres relatifs.....	83
6.4.3	Graphiques	84
7	Index des tableaux.....	85
8	Index des figures	86

1 Introduction

Généralités

La statistique policière de la criminalité (SPC) applique depuis 2009 (Berne depuis 2008) des principes de saisie et d'évaluation unitaires dans tous les cantons. Le fait que, dans un cas enregistré au niveau policier, tous les actes punissables sont recensés statistiquement en constitue la caractéristique essentielle. Ainsi, par exemple, une affaire de conflit de voisinage peut contenir les actes punissables suivants: dommages à la propriété, injures, menaces et enfin voies de fait. Quatre actes punissables sont donc mentionnés dans la statistique policière de la criminalité pour une unique affaire.

Le rapport annuel de la SPC compte cinq parties: à la suite de l'introduction, la deuxième partie comporte un aperçu général des lois touchant au droit pénal (code pénal, loi sur les stupéfiants, loi sur les étrangers ainsi que d'autres lois accessoires fédérales). Dans la troisième partie, différents domaines thématiques d'un intérêt public particulier sont approfondis. La quatrième partie présente des tableaux et graphiques permettant une comparaison sur plusieurs années. La cinquième partie, enfin, traite les événements et infractions aux lois et ordonnances cantonales.

Aperçu

En 2017, ce sont au total 67'780 (année précédente: 72'941) infractions touchant aux lois fédérales qui ont été enregistrées dans le canton de Berne. Parmi ces infractions, 74,5% (50'808) relèvent du code pénal, 18,5% (12'548) de la loi sur les stupéfiants, 3,9% (2'639) de la loi sur les étrangers et 3,1% (2'085) d'autres lois accessoires fédérales. Ces chiffres ne prennent pas en considération les infractions aux lois cantonales ou à la loi sur la circulation routière (LCR).

Dans l'ensemble, le nombre total d'infractions au code pénal (CP) a de nouveau diminué (-8% de 54'843 à 50'508). Cette diminution est principalement à nouveau due à la baisse des infractions contre le patrimoine (-3'503).

Si on met en relation le nombre d'infractions au CP avec le nombre d'habitants (nombre d'infractions enregistrées pour 1'000 habitants), il faut mentionner au niveau cantonal les villes de Berne (109,9), Bienne (111,8) et Interlaken (148,2). Alors que le taux élevé de criminalité à Berne et à Bienne pourrait être dû à la fonction de centre ou d'agglomération, à Interlaken, le rôle de destination touristique et les très bonnes infrastructures routières pourraient expliquer à première vue le taux élevé de délits pour 1'000 habitants. À Berne et à Interlaken, le nombre d'infractions a diminué de 11% et à Bienne même de 14% par rapport à l'année précédente.

Taux d'élucidation

Le taux d'élucidation qui s'élève à 34,0% (année précédente: 30,6%) dans le domaine du CP se présente de manière très variée dans les différents domaines partiels. Les raisons principales relèvent d'une part de la fixation des priorités au niveau policier et, d'autre part, des caractéristiques particulières des types d'infractions en question.

Le taux d'élucidation est élevé (89,3%) en ce qui concerne les infractions contre la vie et l'intégrité corporelle ainsi que celles contre l'intégrité sexuelle (80,7%), ce qui est notamment dû au fait que la victime connaît souvent le prévenu.

Le taux d'élucidation de 21,9% (année précédente 19%) des infractions contre le patrimoine est influencé par différents facteurs. Avec 73,0% (36'862), les infractions contre le patrimoine constituent le plus grand groupe de l'ensemble des infractions et les enquêtes dans les différents types d'infractions sont par nature compliquées. Ainsi par exemple, les auteurs de dommages à la propriété ou de vols à la tire ne peuvent souvent être identifiés que moyennant un très grand engagement en temps et moyens. Les investigations à l'encontre de groupes de cambrieurs agissant au niveau international, extrêmement mobiles, ainsi qu'à l'encontre d'escrocs sévissant très professionnellement sur Internet s'avèrent encore plus complexes et exigeantes quant aux moyens engagés.

Comme prévu, les taux d'élucidation des infractions à la loi sur les stupéfiants ou à la loi sur les étrangers sont, à raison de 98,3% et 100,0% en revanche élevés; en effet, la découverte et l'enregistrement de ces infractions sont largement liés aux activités de contrôle de la police.

Prévenus

Les hommes de 18 à 24 ans se font plus fréquemment remarquer au niveau policier (1'255 prévenus selon le CP, 1'510 prévenus selon la LStup). Quelque 77% des infractions selon le CP ont été commises par des personnes de sexe masculin. S'agissant des infractions à la loi sur les stupéfiants 13,5% ont été commises par des personnes de sexe féminin. En matière d'infractions au CP, le nombre de prévenus mineurs a diminué par rapport à l'année précédente (-6,5% de 1'060 à 991 infractions CP). Une diminution minime a été constatée en ce qui concerne les prévenues mineures (-0,8 %). Le nombre de prévenus mineurs dénoncés pour infraction à la loi sur les stupéfiants a augmenté de 17,5 % (de 549 à 645 infractions), ce qui est dû à l'augmentation de la catégorie des mineurs de sexe masculin âgés de 15 à 19 ans de 975 à 1'030.

L'année dernière, 12,9% des personnes prévenues avaient été dénoncées pour cinq infractions ou plus au CP (année précédente: 11,6%).

Les prévenus qui n'ont pas la nationalité suisse sont différenciés en fonction de leur statut juridique de séjour. Il est important d'analyser les chiffres de manière différenciée compte tenu de la loi ou de l'élément constitutif de l'infraction. Le pourcentage de prévenus étrangers ayant commis des infractions pénales est de 45,6% (année précédente: 47,2%). Le nombre de prévenus dans le domaine de l'asile a diminué en ce qui concerne la LStup (-19,9). Par contre le nombre des prévenus selon le CP est resté pratiquement identique (-0,9% de 558 à 553). Le nombre des autres prévenus étrangers non domiciliés en Suisse (touristes ou personnes séjournant illégalement) a encore légèrement diminué dans le secteur du CP (-17,7%). Une légère augmentation a été constatée en ce qui concerne les infractions à la LStup (+0,5%).

Actes punissables violents

Une catégorisation simplifiée en fonction du recours à une violence grave ou à une violence d'intensité moyenne (tentatives d'actes de violence incluses) est effectuée dans la SPC pour obtenir une pondération des différents actes de violence. Dans l'ensemble, le nombre total d'actes punissables violents, qui avait augmenté au cours de l'année précédente, a légèrement diminué en 2017 (-5%).

4,2% (année précédente 3,3%) des actes de violence sont à attribuer à la catégorie de violence grave. En font partie les homicides (6 réalisés, 3 tentatives; année précédente: 6 réalisés, 9 tentatives), les lésions corporelles graves (81; année précédente: 51) et les brigandages (2; année précédente: 2). Les actes de violence grave ont augmenté de 21% (+30 cas).

Le nombre total d'actes de violence d'intensité moyenne a diminué de 6,2% (-256 cas). Ce sont en particulier les lésions corporelles simples (615; année précédente: 669), les brigandages (197; année précédente: 228) et les contraintes (228; année précédente: 273) qui pèsent dans la balance. Ont également diminué les menaces (-13%) et les chantages (-43%). Une augmentation est par contre relevée en ce qui concerne les violences et les menaces à l'encontre des fonctionnaires (503; année précédente: 425).

Dans le domaine de la violence domestique 1'156 infractions ont été enregistrées dans le canton de Berne en 2017, 13% de moins que l'année précédente. Un taux de 79,6% revient aux relations de couple (y compris les ex).

Actes punissables d'ordre sexuel

Le nombre d'infractions d'ordre sexuel (590) a diminué de 2% par rapport à l'année précédente. Le nombre de cas de contraintes sexuelles a augmenté (+59% à 51 cas), celui des viols de +8% à 78 cas, celui de la pornographie de +44% à 153 cas. Une diminution de -24%, à 13 cas a été relevée dans les cas d'actes sexuels commis sur une personne incapable de discernement ou de résistance, de même que ceux des exhibitionnismes (-24% à 48 cas), des harcèlements sexuels (-23%

à 148 cas) ainsi que les actes sexuels avec des enfants (-8% à 97 cas). Dans le domaine de la violence domestique, les cas d'ordre sexuel avec des enfants ont diminué (-59% à 19 cas).

Infractions contre le patrimoine

Le nombre des infractions contre le patrimoine a diminué de 9% par rapport à l'année précédente. Ces infractions représentent le taux de loin le plus élevé des actes punissables contre le CP enregistrés au niveau policier (73,0%). Près des deux-tiers concernent les vols (y compris les vols de véhicules).

Une diminution a été enregistrée dans l'ensemble pour les vols (-15% ou -2'639 cas) et cela dans chaque catégorie. Cette diminution est de 18% pour les vols par effraction et les vols par introduction clandestine, de 20% pour les vols à l'arraché et de 36% pour les vols à la tire. Ont également diminué les vols à l'astuce (-10%), les vols par effraction dans des véhicules (-8%), les vols hors de véhicules (-12%) et finalement aussi les vols à l'étalage (-1%).

Les dommages à la propriété représentent un autre taux important d'infractions contre le patrimoine, avec un total de 11'779. 37% des cas sont liés à des vols (4'354). Une diminution a de nouveau été constatée (-15%) par rapport à l'année précédente. Les autres cas concernaient surtout des actes de vandalisme (7'421, -3%).

Une diminution a été constatée en ce qui concerne l'obtention abusive de données (-33%), les brigandages (-13%) et les abus dans les déductions salariales (-64%). Ont par contre augmenté à nouveau les cas d'introduction abusive dans des systèmes de données (+46%). Ont également augmenté les infractions dans les secteurs ci-après: les escroqueries (+23%), les utilisations frauduleuses d'un ordinateur (+18%), les obtentions frauduleuses d'une prestation (+45%), les recels (+7%), les filouteries d'auberge (+23%) et les gestions déloyales (+19%).

Loi sur les stupéfiants

En 2017, 12'548 infractions à la loi sur les stupéfiants ont été enregistrées (-9%). Dans la plupart des cas (87,8%), il s'agit de dénonciations pour consommation ou possession. Les dénonciations pour possession ont diminué de 25% (-1'117 cas). Les dénonciations pour plantation/fabrication dans le domaine des contraventions sont restées pratiquement identiques (-1%). Les dénonciations pour des cas légers et des cas graves de plantation/fabrication ont augmenté (cas légers: +17%, cas graves: +170%). Les dénonciations pour trafic ont également augmenté de 12% (cas légers: +8%, cas graves: +31%). Les dénonciations pour trafic ont augmenté de 12% (cas légers: +8%, cas graves: +31%). Les dénonciations pour contrebande ont aussi augmenté (cas légers: +57% de 129 à 203 infractions, cas graves: +42% de 24 à 34 infractions).

Le taux d'élucidation très élevé est notamment dû au fait que la délinquance en matière de stupéfiants relève, au plan policier, de la criminalité classique contre laquelle la police mène des investigations de sa propre initiative, et qui ne repose que dans de rares cas sur des renseignements fournis par des tierces personnes. Cela explique en partie les variations parfois massives au niveau local par rapport à l'année précédente. Partant du nombre d'infractions, les points forts de la délinquance en matière de stupéfiants se situent à Berne et à Bienne.

Loi sur les étrangers

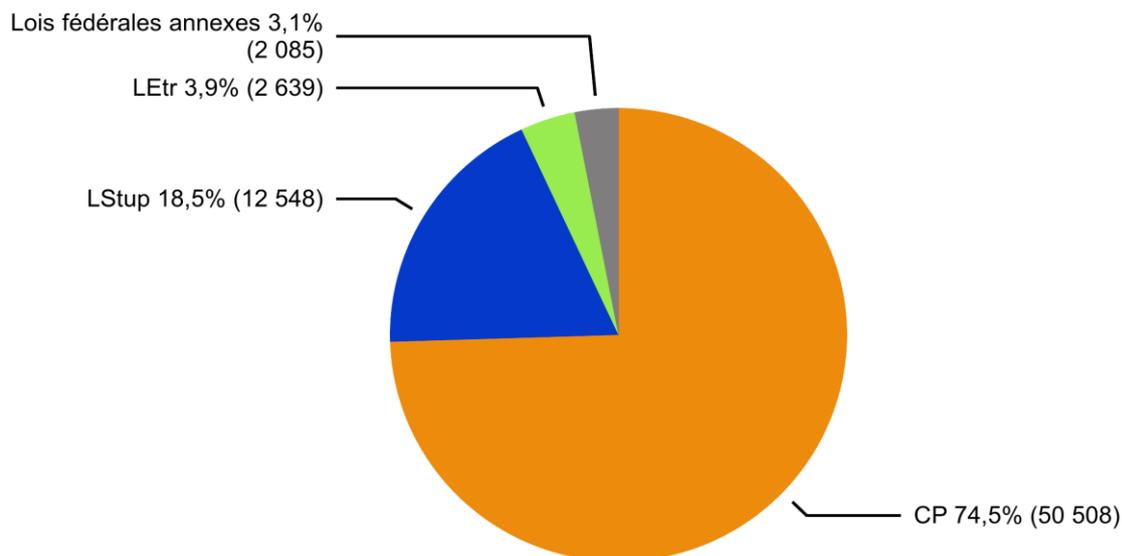
Le nombre des dénonciations pour infraction à la loi sur les étrangers a augmenté de 5%, de 2'508 à 2'639 cas. 41,5% des infractions concernent les entrées illégales ou les séjours illégaux en Suisse. Concernant le taux d'élucidation, il est renvoyé en substance aux explications relatives à la délinquance en matière de stupéfiants

2 Aperçu

2.1 Infractions selon la loi

2.1.1 Répartition des infractions selon la loi

Répartition des infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi

Les infractions au Code pénal (CP), à la loi sur les stupéfiants (LStup) et à la loi sur les étrangers (LEtr) sont détaillées dans la présente statistique policière de la criminalité. Les infractions à la loi sur la circulation routière (LCR) ne sont pas prises en considération dans la SPC, y compris les homicides par négligence ou les lésions corporelles résultant d'une infraction à la loi sur la circulation routière (LCR), qui eux figurent dans la statistique des accidents de la circulation.

En outre, 2 085 dénonciations pour des infractions à d'autres lois fédérales annexes ont été transmises à la SPC pour l'année 2017. Mais en fonction des règles de compétences cantonales, diverses lois fédérales annexes ne sont pas ou pas uniquement du ressort de la police cantonale. En effet, certaines infractions saisies par la police des chemins de fer ou le corps des gardes-frontière peuvent être directement transmises au ministère public (par exemple les infractions à la loi sur le transport de voyageurs). Il est donc important de noter que certaines infractions aux lois fédérales annexes ne tombent pas dans la statistique policière de la criminalité, mais sont envoyées directement aux autorités judiciaires compétentes.

2.1.2 *Élucidations et évolution des infractions selon la loi*

Élucidations et évolution des infractions selon la loi

	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Code pénal (CP)	54 843	30,6%	50 508	34,0%	-8%
Loi sur les stupéfiants (LStup)	13 832	97,6%	12 548	98,3%	-9%
Loi sur les étrangers (LEtr)	2 508	100,0%	2 639	100,0%	5%
Autres lois fédérales annexes	1 758	91,6%	2 085	90,8%	19%

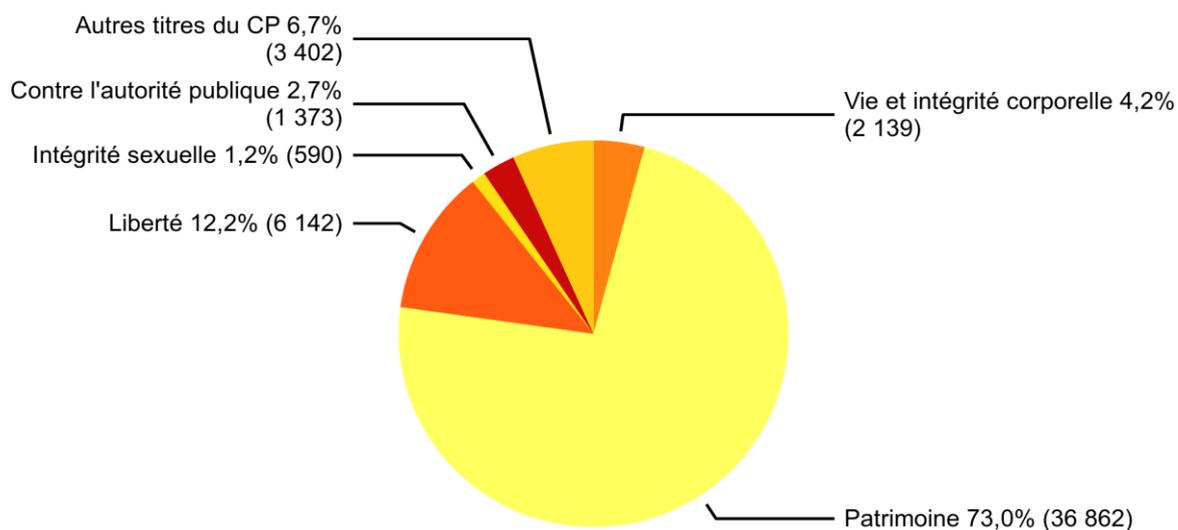
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 1: Élucidations et évolution des infractions selon la loi

2.2 Infractions du Code pénal (CP)

2.2.1 Répartition selon les titres du Code pénal (CP)

Répartition selon les titres du Code pénal



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal

Pour une question de clarté, seuls les titres les plus fréquents du Code pénal et une sélection des principales infractions sont représentés. En ce qui concerne les violations de domicile, il faut tenir compte du fait qu'une grande part de ces dernières est dénoncée en relation avec l'infraction de vol (notamment de vol par effraction). Même dans ce cas, elles sont classées parmi les infractions contre la liberté et incluses dans le total de ces dernières. Les données détaillées ne comprennent à l'inverse que les violations de domicile qui ne sont pas liées à un vol.

2.2.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

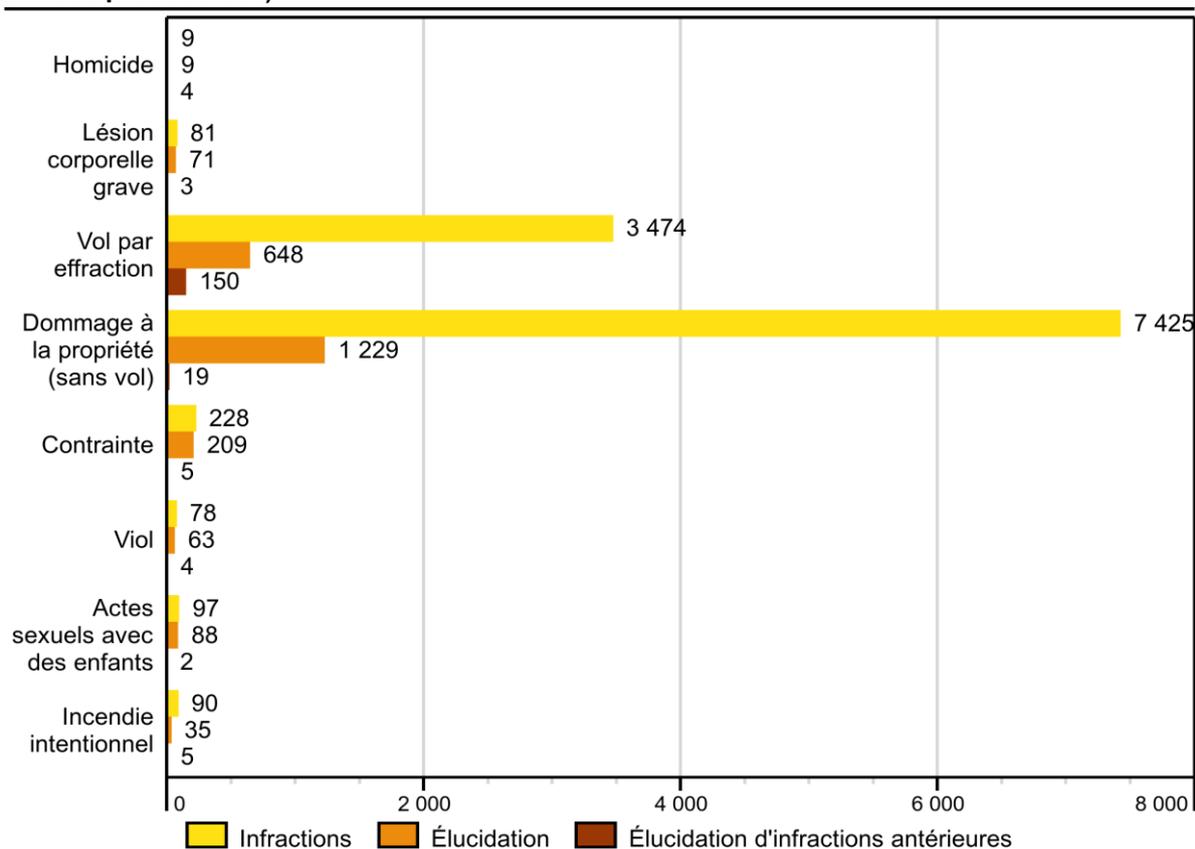
	2016		2017		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total général du Code pénal	54 843	30,6%	50 508	34,0%	-8%
Total vie et intégrité corporelle	2 253	87,9%	2 139	89,3%	-5%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	6	100,0%	6	100,0%	0%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	9	100,0%	3	100,0%	-67%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	51	88,2%	81	87,7%	59%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	669	83,4%	615	87,0%	-8%
Total patrimoine	40 365	19,0%	36 862	21,9%	-9%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	17 790	22,5%	15 151	25,9%	-15%
dont vol par effraction	4 240	13,3%	3 474	18,7%	-18%
dont vol à l'arrachée	89	13,5%	71	16,9%	-20%
Vol de véhicule (Art. 139)	6 520	3,2%	6 463	3,8%	-1%
Brigandage (Art. 140)	230	30,9%	199	45,2%	-13%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 667	15,8%	7 425	16,6%	-3%
Escroquerie (Art. 146)	1 231	53,9%	1 513	56,8%	23%
Extorsion et chantage (Art. 156)	135	18,5%	80	37,5%	-41%
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	150	98,7%	173	98,8%	15%
Total honneur, domaine secret ou privé	1 789	92,0%	1 981	91,5%	11%
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	297	87,9%	298	83,2%	0%
Total liberté	7 115	39,8%	6 142	42,9%	-14%
Menaces (Art. 180)	1 009	93,2%	878	94,5%	-13%
Contrainte (Art. 181)	273	88,3%	228	91,7%	-16%
Traite d'êtres humains (Art. 182)	7	85,7%	1	100,0%	-86%
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	20	70,0%	19	73,7%	-5%
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	520	83,3%	449	79,7%	-14%
Total intégrité sexuelle	600	78,7%	590	80,7%	-2%
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	106	84,0%	97	90,7%	-8%
Viol (Art. 190)	72	91,7%	78	80,8%	8%
Exhibitionnisme (Art. 194)	63	55,6%	48	56,3%	-24%
Pornographie (Art. 197)	106	91,5%	153	95,4%	44%
Total danger collectif	347	44,7%	312	48,1%	-10%
Incendie intentionnel (Art. 221)	114	34,2%	90	38,9%	-21%
Total autorité publique	1 173	95,6%	1 373	95,3%	17%
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	425	90,6%	503	90,3%	18%
Total administration de la justice	275	88,7%	260	89,2%	-5%
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	118	75,4%	134	80,6%	14%
Autres infractions du Code pénal	926	75,1%	849	69,6%	-8%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions

2.2.3 Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes)

L'élucidation d'une infraction peut découler des actes d'enquêtes d'un canton, d'une dénonciation nominale d'un lésé ou d'un témoin, d'une recherche de grande envergure, etc. Le nombre d'élucidations ne peut exprimer ni comment ni par qui l'élucidation a eu lieu. D'autant plus, il ne peut pas servir comme indicateur de l'efficacité du travail policier pour toutes les infractions d'une manière identique.

Par élucidations ultérieures nous entendons les infractions qui ont déjà été exploitées statistiquement dans une année précédente mais dont on a trouvé les personnes prévenues seulement dans l'année civile actuelle.

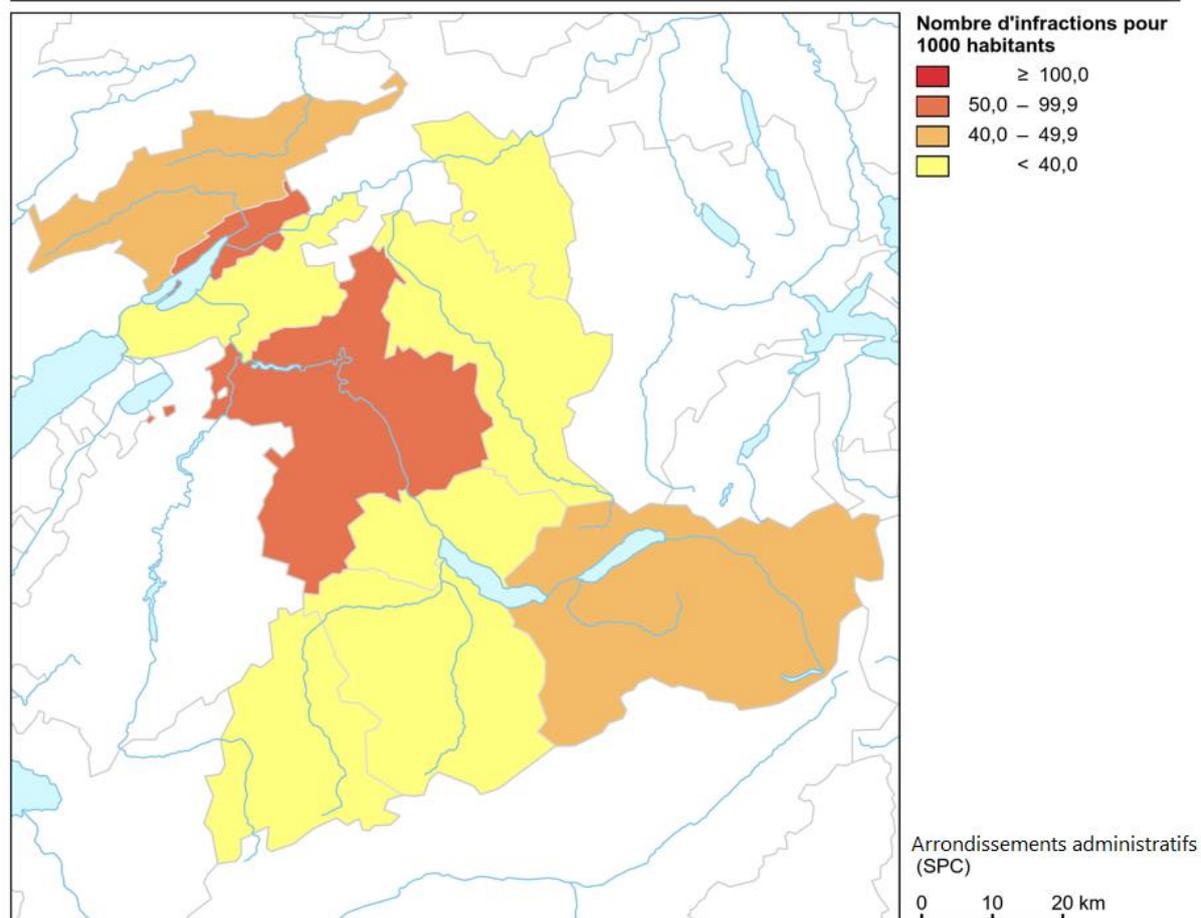
2.3 Infractions selon la répartition géographique

2.3.1 Code pénal (CP)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Au moment de comparer ces fréquences, il faut cependant tenir compte de la proportion des pendulaires, qui pèsent d'un poids non négligeable sur la criminalité des grandes villes.

2.3.1.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Code pénal (CP): fréquence (‰) par arrondissement administratif



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 4: Code pénal (CP) : fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.1.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Code pénal : fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

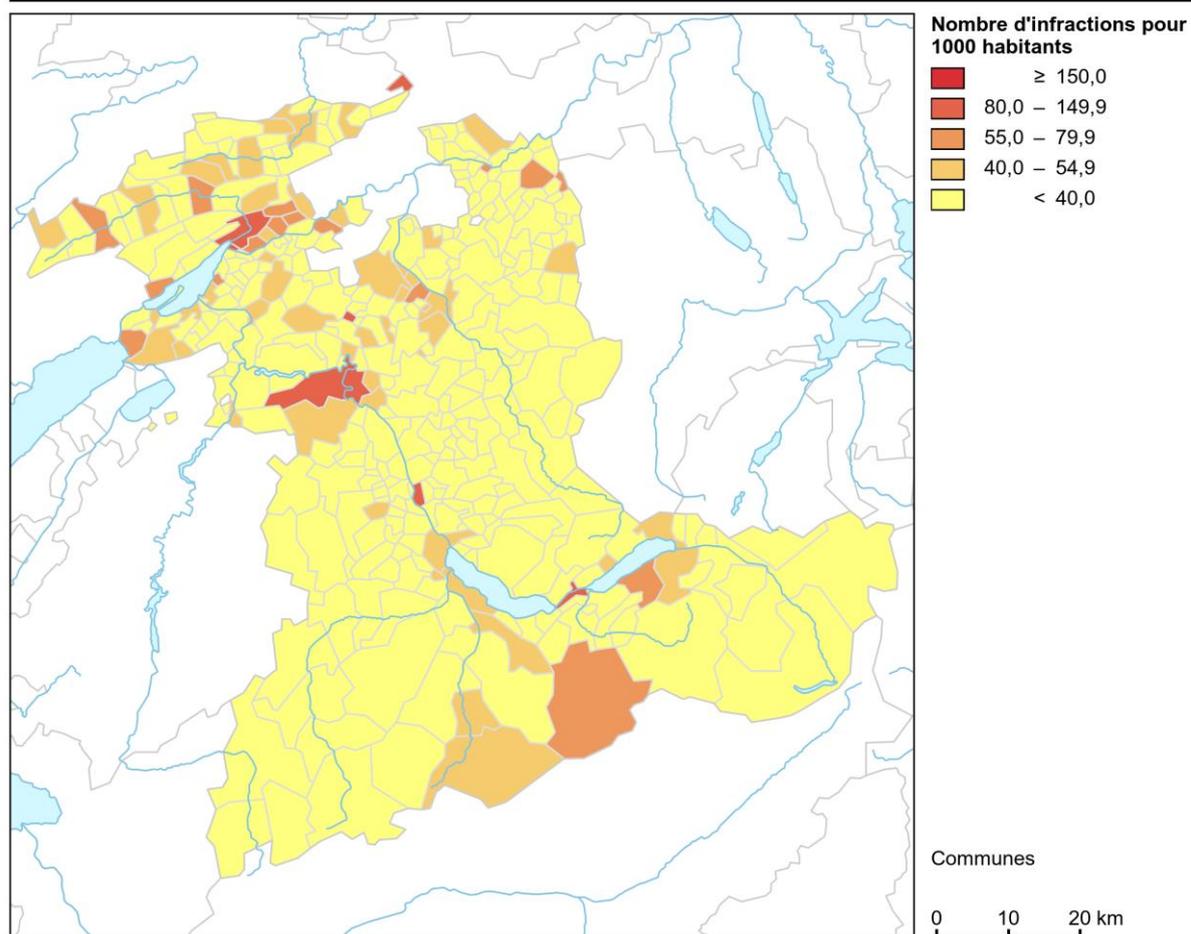
	2016			2017			Diffé- rence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	25 505	406 328	62,8	23 428	410 846	57,0	-8%
Arrondissement administratif Thoune	4 077	106 739	38,2	3 780	107 055	35,3	-7%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	9 570	98 923	96,7	8 411	99 674	84,4	-12%
Arrondissement administratif Emmental	3 235	96 207	33,6	3 068	96 657	31,7	-5%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	3 112	79 928	38,9	2 610	80 843	32,3	-16%
Arrondissement administratif Seeland	2 513	72 076	34,9	2 581	73 239	35,2	3%
Arrondissement administratif Jura bernois	2 417	53 543	45,1	2 283	53 767	42,5	-6%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	2 195	47 368	46,3	2 071	47 698	43,4	-6%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 267	39 685	31,9	1 432	40 024	35,8	13%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	444	16 686	26,6	400	16 710	23,9	-10%
Inconnu BE	508	–	–	444	–	–	-13%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 3: Code pénal : fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.1.3 Fréquence (‰) par commune

Code pénal (CP): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 5: Code pénal (CP) : Fréquence (‰) par commune

2.3.1.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Code pénal : fréquence (‰) et évolution par commune

	2016			2017			Diffé- rence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Bern	16 463	131 554	125,1	14 625	133 115	109,9	-11%
Biel/Bienne	7 076	54 163	130,6	6 088	54 456	111,8	-14%
Thun	2 553	43 500	58,7	2 377	43 568	54,6	-7%
Köniz	1 790	40 214	44,5	1 749	40 938	42,7	-2%
Ostermundigen	772	16 788	46,0	728	17 127	42,5	-6%
Burgdorf	999	16 228	61,6	896	16 295	55,0	-10%
Steffisburg	499	15 689	31,8	392	15 783	24,8	-21%
Langenthal	1 047	15 447	67,8	887	15 501	57,2	-15%
Lyss	771	14 341	53,8	697	14 706	47,4	-10%
Muri bei Bern	713	12 984	54,9	563	13 037	43,2	-21%
Spiez	612	12 477	49,1	611	12 713	48,1	0%
Münsingen	396	12 199	32,5	391	12 396	31,5	-1%
Belp	367	11 548	31,8	332	11 534	28,8	-10%
Worb	306	11 449	26,7	342	11 473	29,8	12%
Ittigen	515	11 390	45,2	431	11 388	37,8	-16%
Zollikofen	508	10 217	49,7	467	10 235	45,6	-8%
Münchenbuchsee	366	9 947	36,8	373	10 122	36,9	2%
Langnau im Em- mental	270	9 154	29,5	302	9 241	32,7	12%
Wohlen bei Bern	305	8 987	33,9	215	9 136	23,5	-30%
Moutier	334	7 615	43,9	389	7 586	51,3	16%
Herzogenbuchsee	347	6 994	49,6	246	6 998	35,2	-29%
Frutigen	184	6 857	26,8	204	6 894	29,6	11%
Nidau	612	6 955	88,0	601	6 891	87,2	-2%
Schwarzenburg	145	6 857	21,1	159	6 887	23,1	10%
Saanen	276	6 871	40,2	230	6 882	33,4	-17%
Heimberg	214	6 667	32,1	190	6 691	28,4	-11%
Bolligen	110	6 138	17,9	153	6 250	24,5	39%
Urtenen-Schönbühl	283	6 211	45,6	245	6 216	39,4	-13%
Uetendorf	223	5 998	37,2	217	6 006	36,1	-3%
Kirchberg (BE)	228	5 817	39,2	229	5 909	38,8	0%
Unterseen	186	5 690	32,7	165	5 757	28,7	-11%
Jegenstorf	140	5 609	25,0	213	5 710	37,3	52%
Interlaken	949	5 692	166,7	841	5 673	148,2	-11%
Neuenegg	149	5 194	28,7	139	5 436	25,6	-7%
Konolfingen	155	5 225	29,7	110	5 280	20,8	-29%
Vechigen	83	5 252	15,8	94	5 240	17,9	13%
Saint-Imier	302	5 101	59,2	330	5 121	64,4	9%
Lengnau (BE)	272	4 956	54,9	246	5 071	48,5	-10%
Sumiswald	132	4 999	26,4	118	5 021	23,5	-11%
Fraubrunnen	124	4 889	25,4	216	4 962	43,5	74%
Autres communes	13 067	433 620	–	12 707	437 268	–	-3%

© OFS, Neuchâtel 2018

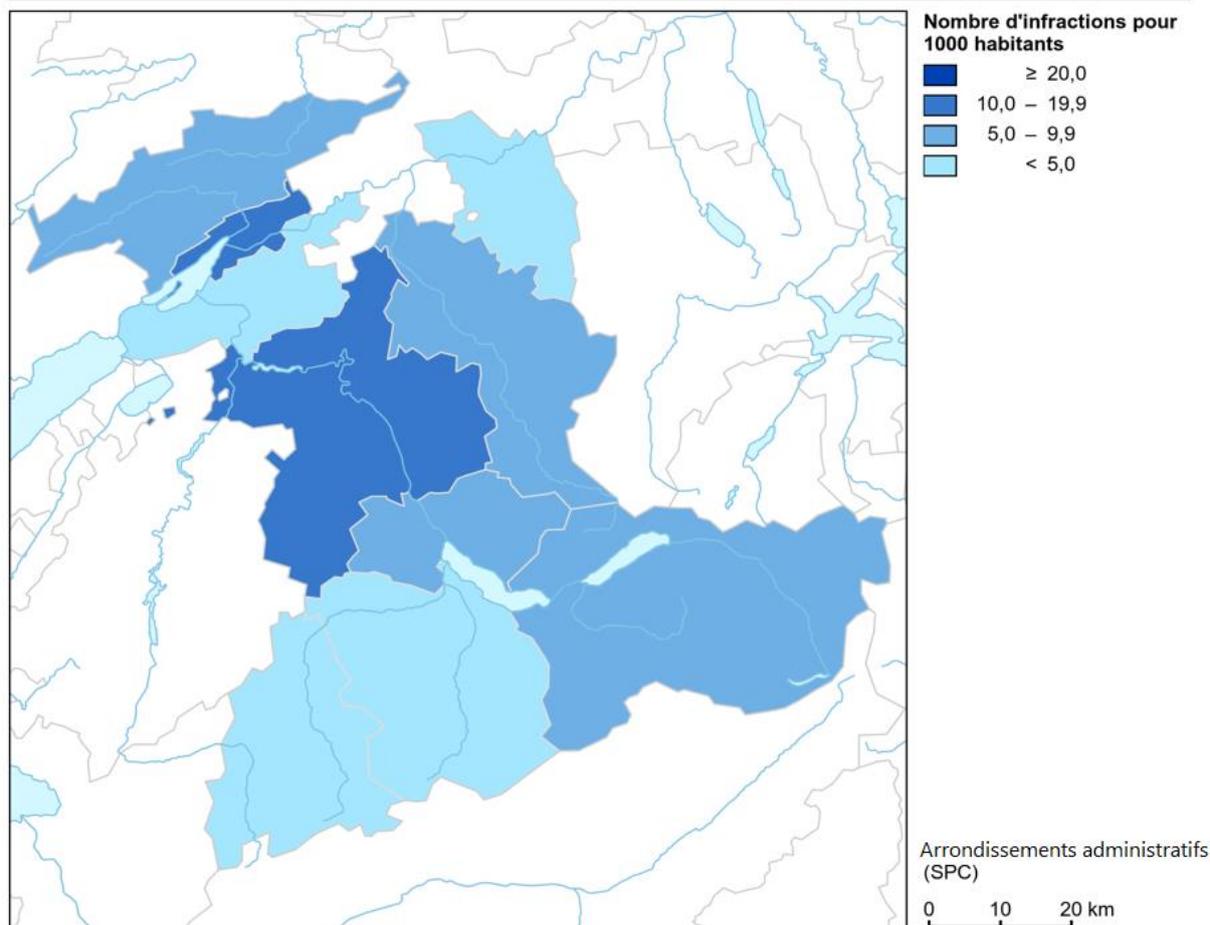
Tableau 4: Code pénal : fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

La comptabilisation des fréquences (nombre d'infractions pour 1000 habitants) améliore la comparabilité. Lors de comparaisons, il faut toutefois garder à l'esprit que ces fréquences ne tiennent pas compte de la structure d'opportunité (p. ex. des lieux où la population tend à se concentrer), ni des ressources en personnel disponibles pour procéder à des contrôles, qui influent grandement sur la fréquence des infractions dans ce domaine. Il faut par ailleurs tenir compte de la fréquence très élevée des dénonciations pour consommation, qui affecte fortement la situation d'ensemble.

2.3.2.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par arrondissement administratif



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup) : fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.2.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants : fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

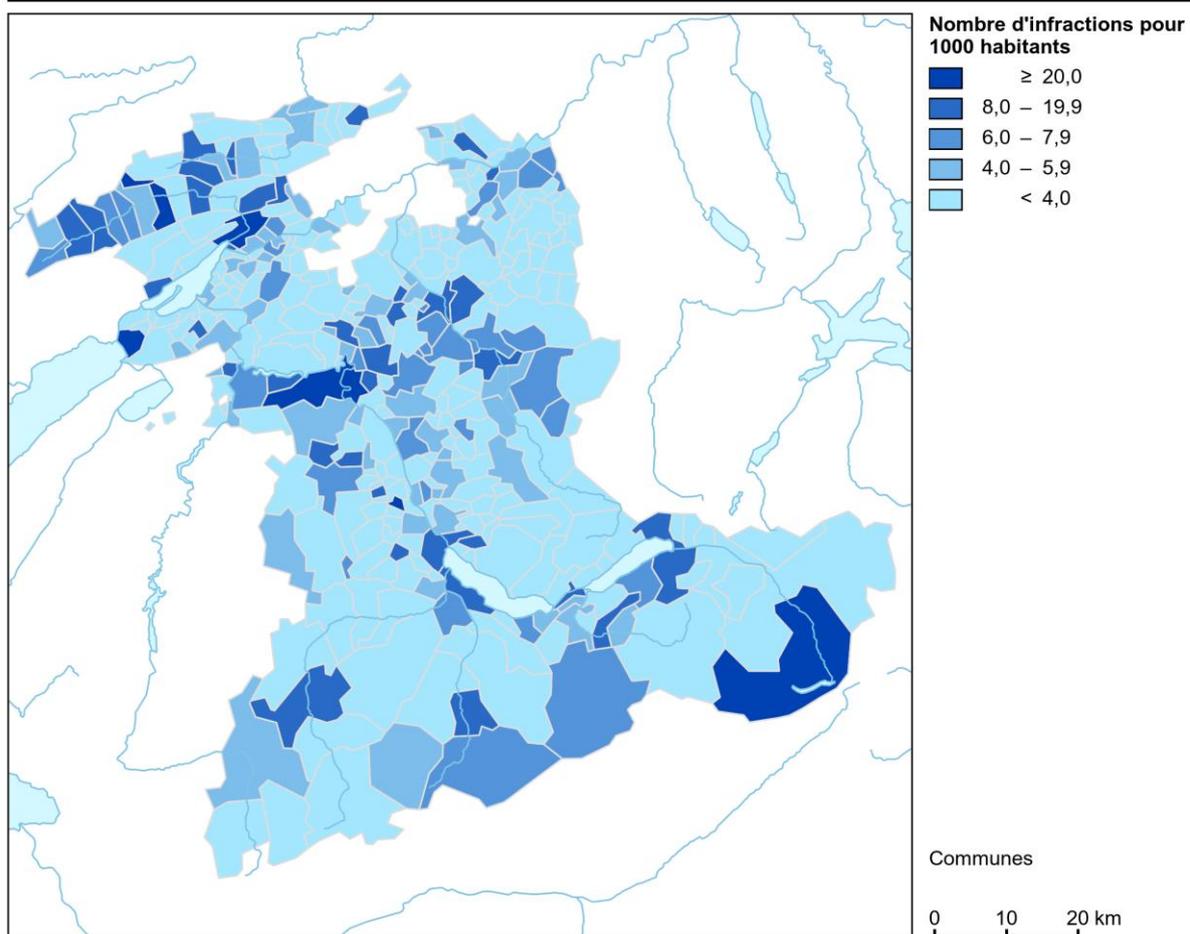
	2016			2017			Diffé- rence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	8 251	406 328	20,3	7 784	410 846	18,9	-6%
Arrondissement administratif Thoune	868	106 739	8,1	704	107 055	6,6	-19%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	1 999	98 923	20,2	1 898	99 674	19,0	-5%
Arrondissement administratif Emmental	725	96 207	7,5	606	96 657	6,3	-16%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	498	79 928	6,2	333	80 843	4,1	-33%
Arrondissement administratif Seeland	267	72 076	3,7	270	73 239	3,7	1%
Arrondissement administratif Jura bernois	476	53 543	8,9	404	53 767	7,5	-15%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	365	47 368	7,7	241	47 698	5,1	-34%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	265	39 685	6,7	200	40 024	5,0	-25%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	70	16 686	4,2	71	16 710	4,2	1%
Inconnu BE	48	–	–	37	–	–	-23%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 5: Loi sur les stupéfiants : fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.2.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les stupéfiants (LStup): fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup) : fréquence (‰) par commune

2.3.2.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les stupéfiants : fréquence (‰) et évolution par commune

	2016			2017			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	6 969	131 554	53,0	6 437	133 115	48,4	-8%
Biel/Bienne	1 812	54 163	33,5	1 691	54 456	31,1	-7%
Thun	631	43 500	14,5	500	43 568	11,5	-21%
Köniz	267	40 214	6,6	216	40 938	5,3	-19%
Ostermundigen	145	16 788	8,6	172	17 127	10,0	19%
Burgdorf	372	16 228	22,9	202	16 295	12,4	-46%
Steffisburg	75	15 689	4,8	81	15 783	5,1	8%
Langenthal	219	15 447	14,2	114	15 501	7,4	-48%
Lyss	116	14 341	8,1	100	14 706	6,8	-14%
Muri bei Bern	88	12 984	6,8	42	13 037	3,2	-52%
Spiez	130	12 477	10,4	107	12 713	8,4	-18%
Münsingen	66	12 199	5,4	92	12 396	7,4	39%
Belp	36	11 548	3,1	29	11 534	2,5	-19%
Worb	38	11 449	3,3	52	11 473	4,5	37%
Ittigen	79	11 390	6,9	73	11 388	6,4	-8%
Zollikofen	54	10 217	5,3	41	10 235	4,0	-24%
Münchenbuchsee	35	9 947	3,5	87	10 122	8,6	149%
Langnau im Em-mental	72	9 154	7,9	69	9 241	7,5	-4%
Wohlen bei Bern	25	8 987	2,8	33	9 136	3,6	32%
Moutier	46	7 615	6,0	37	7 586	4,9	-20%
Herzogenbuchsee	49	6 994	7,0	49	6 998	7,0	0%
Frutigen	42	6 857	6,1	26	6 894	3,8	-38%
Nidau	57	6 955	8,2	86	6 891	12,5	51%
Schwarzenburg	23	6 857	3,4	16	6 887	2,3	-30%
Saanen	39	6 871	5,7	30	6 882	4,4	-23%
Heimberg	57	6 667	8,5	25	6 691	3,7	-56%
Bolligen	18	6 138	2,9	50	6 250	8,0	178%
Urtenen-Schönbühl	54	6 211	8,7	39	6 216	6,3	-28%
Uetendorf	18	5 998	3,0	25	6 006	4,2	39%
Kirchberg (BE)	20	5 817	3,4	19	5 909	3,2	-5%
Unterseen	27	5 690	4,7	8	5 757	1,4	-70%
Jegenstorf	23	5 609	4,1	26	5 710	4,6	13%
Interlaken	153	5 692	26,9	101	5 673	17,8	-34%
Neuenegg	5	5 194	1,0	6	5 436	1,1	20%
Konolfingen	31	5 225	5,9	24	5 280	4,5	-23%
Vechigen	5	5 252	1,0	32	5 240	6,1	540%
Saint-Imier	133	5 101	26,1	81	5 121	15,8	-39%
Lengnau (BE)	32	4 956	6,5	22	5 071	4,3	-31%
Sumiswald	37	4 999	7,4	10	5 021	2,0	-73%
Fraubrunnen	16	4 889	3,3	7	4 962	1,4	-56%
Autres communes	1 718	433 620	—	1 691	437 268	—	-2%

© OFS, Neuchâtel 2018

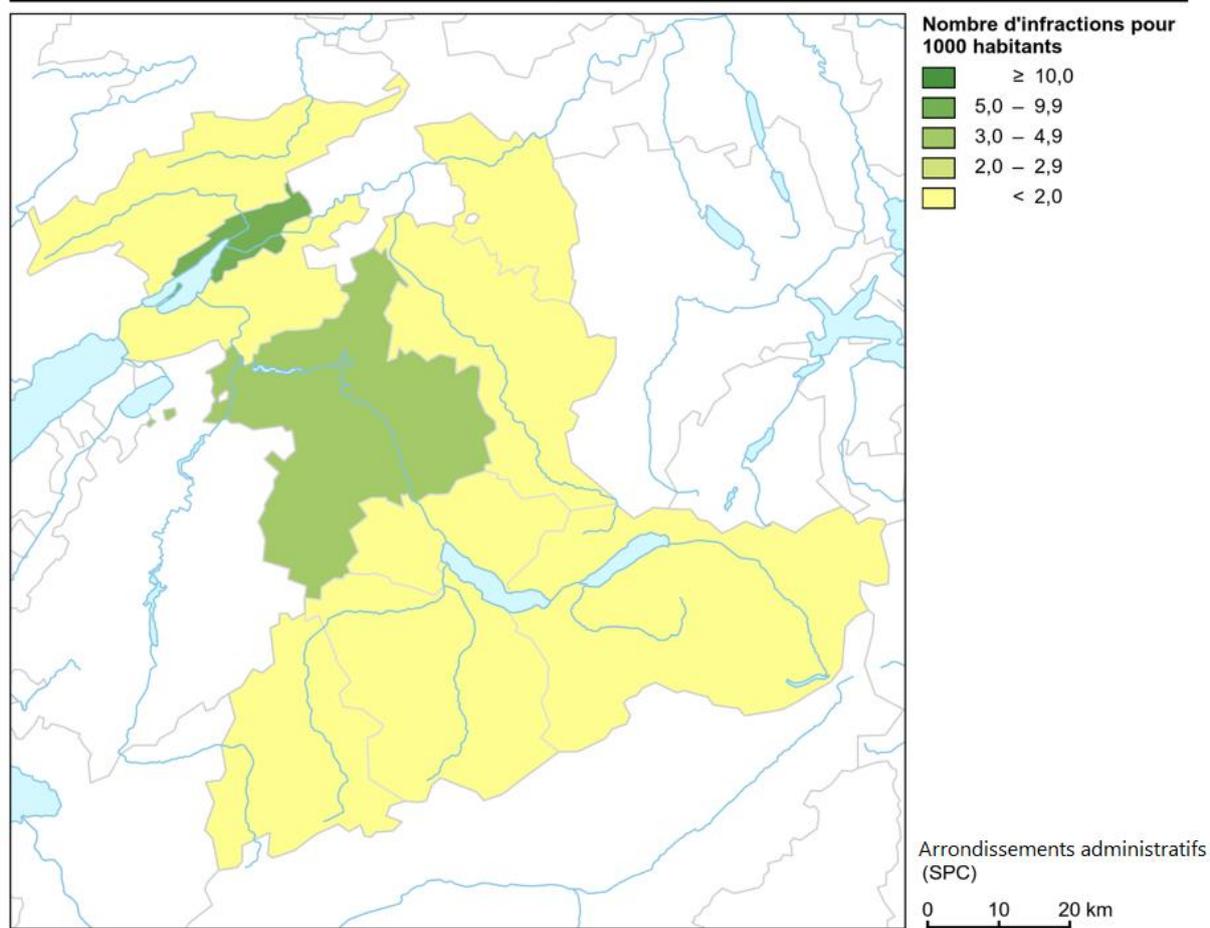
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants : fréquence (‰) et évolution par commune

2.3.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Ces fréquences ne tiennent pas compte de la situation géographique (proximité d'une frontière) ni de l'intensité des contrôles, deux facteurs qui déterminent fortement la fréquence des infractions dans ce domaine. Il s'agit de garder cet élément à l'esprit lors de comparaisons.

2.3.3.1 Fréquence (‰) par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par arrondissement administratif



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr) : Fréquence (‰) par arrondissement administratif

2.3.3.2 Fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers : fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

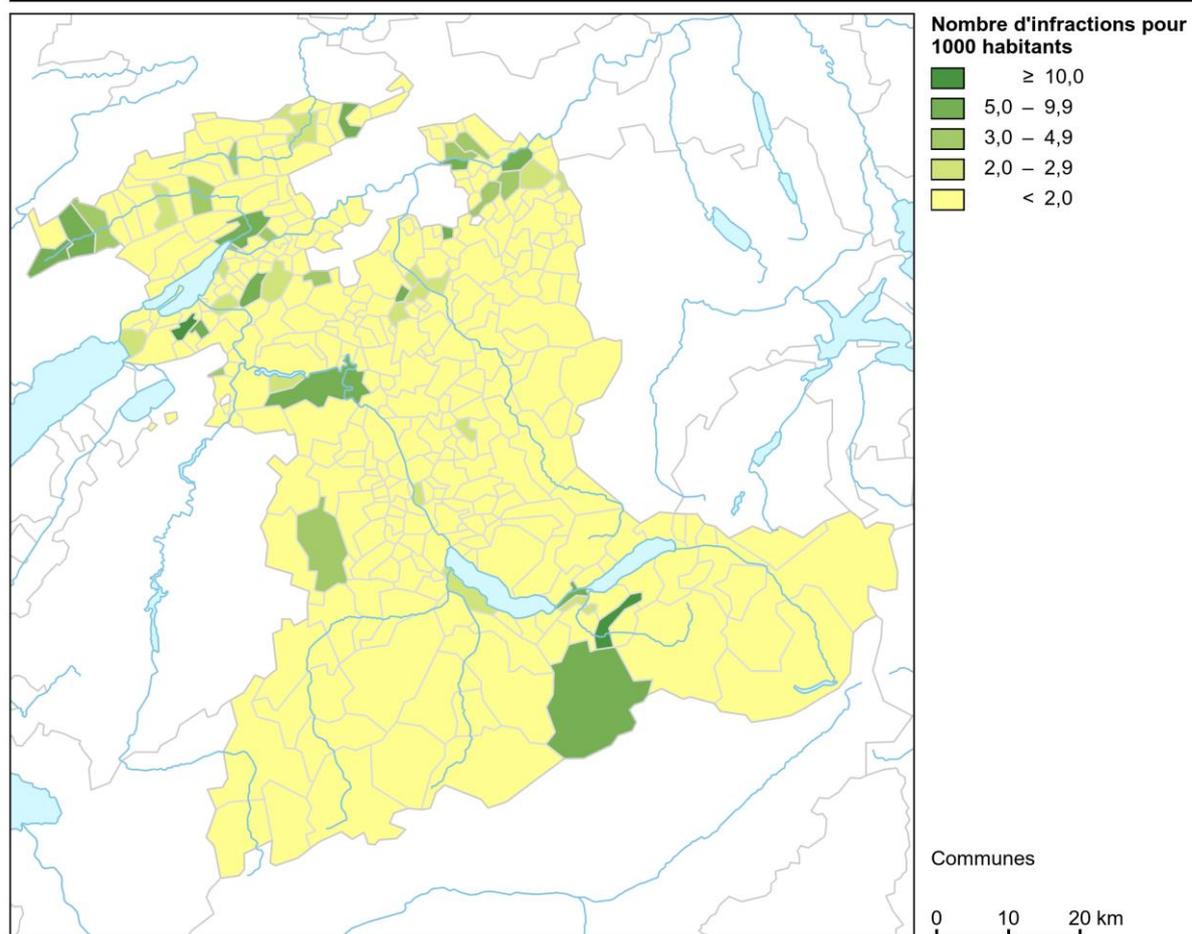
	2016			2017			Diffé- rence
	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	Infrac- tions	Habi- tants	Fré- quence	
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	1 241	406 328	3,1	1 485	410 846	3,6	20%
Arrondissement administratif Thoune	126	106 739	1,2	90	107 055	0,8	-29%
Arrondissement administratif Biel/Bienne	521	98 923	5,3	538	99 674	5,4	3%
Arrondissement administratif Emmental	101	96 207	1,0	77	96 657	0,8	-24%
Arrondissement administratif Haute-Argovie	133	79 928	1,7	131	80 843	1,6	-2%
Arrondissement administratif Seeland	100	72 076	1,4	95	73 239	1,3	-5%
Arrondissement administratif Jura bernois	141	53 543	2,6	97	53 767	1,8	-31%
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	86	47 368	1,8	78	47 698	1,6	-9%
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	46	39 685	1,2	29	40 024	0,7	-37%
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	10	16 686	0,6	17	16 710	1,0	70%
Inconnu BE	3	–	–	2	–	–	-33%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 7: Loi sur les étrangers : fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif

2.3.3.3 Fréquence (‰) par commune

Loi sur les étrangers (LEtr): Fréquence (‰) par commune



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – SPC (2017), STATPOP (2016)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2018

Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr) : Fréquence (‰) par commune

2.3.3.4 Fréquence (‰) et évolution par commune

Loi sur les étrangers : fréquence (‰) et évolution par commune

	2016			2017			Différence
	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	Infrac-tions	Habi-tants	Fré-quence	
Bern	1 014	131 554	7,7	1 280	133 115	9,6	26%
Biel/Bienne	467	54 163	8,6	478	54 456	8,8	2%
Thun	85	43 500	2,0	66	43 568	1,5	-22%
Köniz	45	40 214	1,1	53	40 938	1,3	18%
Ostermundigen	27	16 788	1,6	29	17 127	1,7	7%
Burgdorf	29	16 228	1,8	21	16 295	1,3	-28%
Steffisburg	19	15 689	1,2	7	15 783	0,4	-63%
Langenthal	24	15 447	1,6	41	15 501	2,6	71%
Lyss	31	14 341	2,2	41	14 706	2,8	32%
Muri bei Bern	18	12 984	1,4	8	13 037	0,6	-56%
Spiez	29	12 477	2,3	27	12 713	2,1	-7%
Münsingen	12	12 199	1,0	14	12 396	1,1	17%
Belp	17	11 548	1,5	7	11 534	0,6	-59%
Worb	6	11 449	0,5	5	11 473	0,4	-17%
Ittigen	6	11 390	0,5	6	11 388	0,5	0%
Zollikofen	11	10 217	1,1	16	10 235	1,6	45%
Münchenbuchsee	4	9 947	0,4	9	10 122	0,9	125%
Langnau im Em-mental	3	9 154	0,3	9	9 241	1,0	200%
Wohlen bei Bern	3	8 987	0,3	0	9 136	0,0	-100%
Moutier	13	7 615	1,7	16	7 586	2,1	23%
Herzogenbuchsee	24	6 994	3,4	22	6 998	3,1	-8%
Frutigen	3	6 857	0,4	1	6 894	0,1	-67%
Nidau	14	6 955	2,0	24	6 891	3,5	71%
Schwarzenburg	3	6 857	0,4	1	6 887	0,1	-67%
Saanen	4	6 871	0,6	10	6 882	1,5	150%
Heimberg	8	6 667	1,2	6	6 691	0,9	-25%
Bolligen	1	6 138	0,2	3	6 250	0,5	200%
Urtenen-Schönbühl	16	6 211	2,6	4	6 216	0,6	-75%
Uetendorf	4	5 998	0,7	2	6 006	0,3	-50%
Kirchberg (BE)	11	5 817	1,9	12	5 909	2,0	9%
Unterseen	6	5 690	1,1	1	5 757	0,2	-83%
Jegenstorf	3	5 609	0,5	0	5 710	0,0	-100%
Interlaken	40	5 692	7,0	41	5 673	7,2	2%
Neuenegg	0	5 194	0,0	2	5 436	0,4	-
Konolfingen	6	5 225	1,1	7	5 280	1,3	17%
Vechigen	0	5 252	0,0	0	5 240	0,0	0%
Saint-Imier	59	5 101	11,6	21	5 121	4,1	-64%
Lengnau (BE)	8	4 956	1,6	7	5 071	1,4	-13%
Sumiswald	1	4 999	0,2	1	5 021	0,2	0%
Fraubrunnen	10	4 889	2,0	2	4 962	0,4	-80%
Autres communes	424	433 620	-	339	437 268	-	-20%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 8: Loi sur les étrangers : fréquence (‰) et évolution par commune

2.4 Prévenus selon la loi

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'infractions qui lui sont imputées. Ainsi la référence aux données relatives à la population reste garantie.

La population des prévenus présentée ci-dessous est composée de résidents et de non résidents. Une comparaison cohérente des prévenus avec la population résidente n'est possible qu'en sélectionnant des prévenus résidents de la même catégorie d'âge et du même sexe.

2.4.1 Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

	Total	Mineurs		Jeunes adultes (18-24 ans)		Adultes (>24 ans)		Pers. mor.	Sans notion
		m	f	m	f	m	f		
Code pénal (CP)	8 087	745	246	1 255	322	4 204	1 313	2	0
Loi sur les stupéfiants (LStup)	5 362	536	109	1 510	185	2 592	430	0	0
Loi sur les étrangers (LEtr)	1 277	24	5	240	46	817	144	0	1

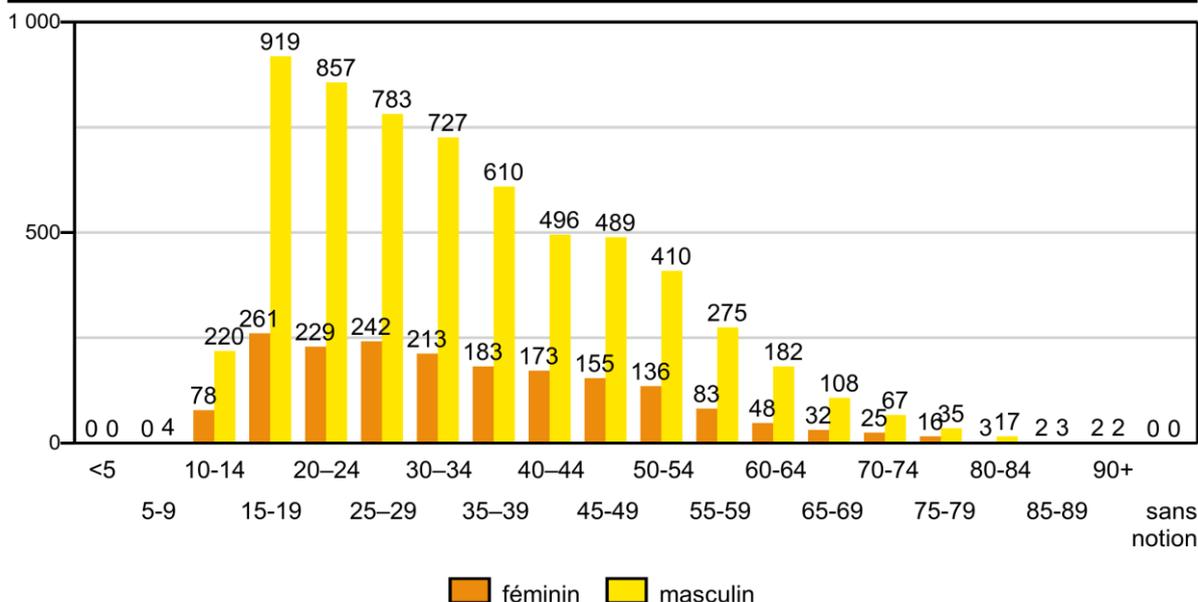
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe

2.4.2 Répartition de l'âge et du sexe selon la loi

2.4.2.1 Code pénal (CP)

Code pénal: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2018

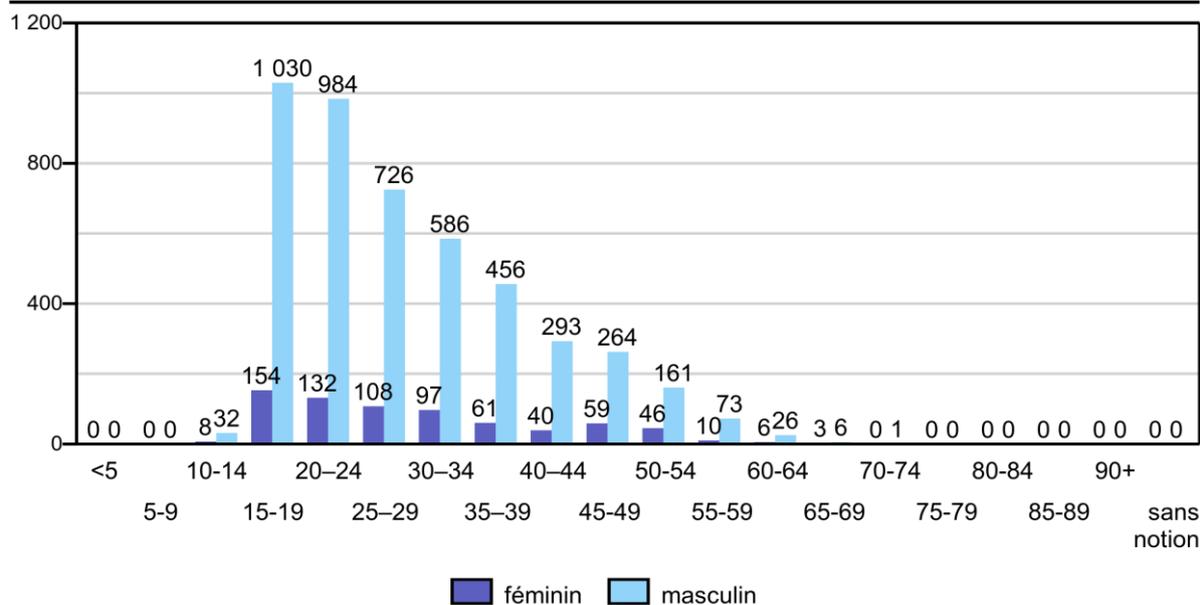
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 10: Code pénal : prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2018

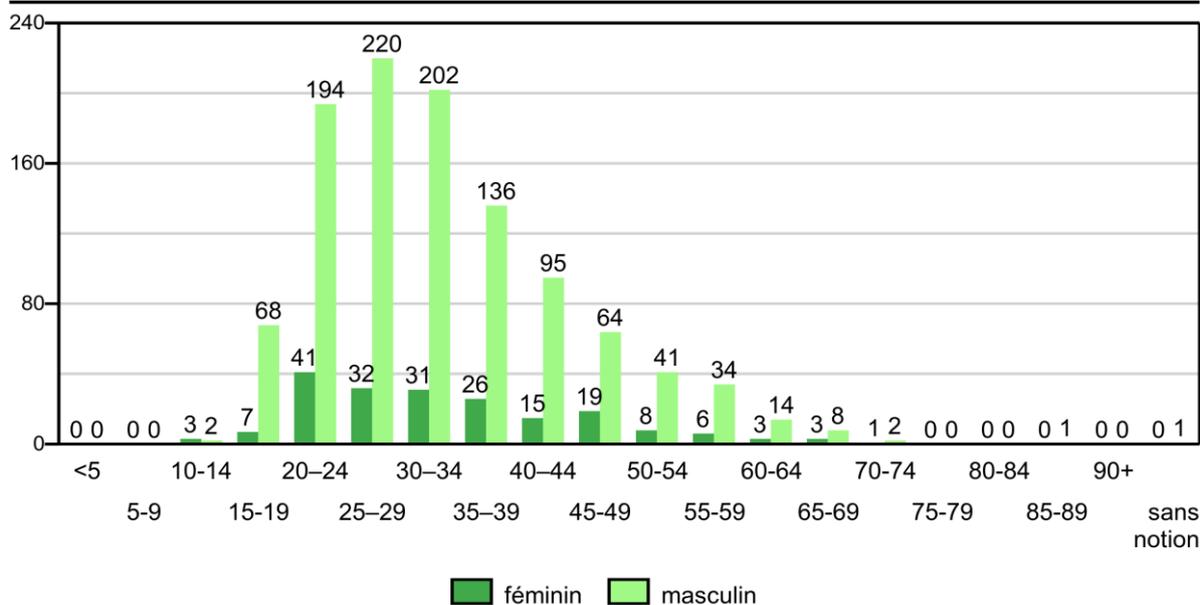
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 11: Loi sur les stupéfiants : prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.2.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers: prévenus selon l'âge et le sexe



État de la base de données: 15.2.2018

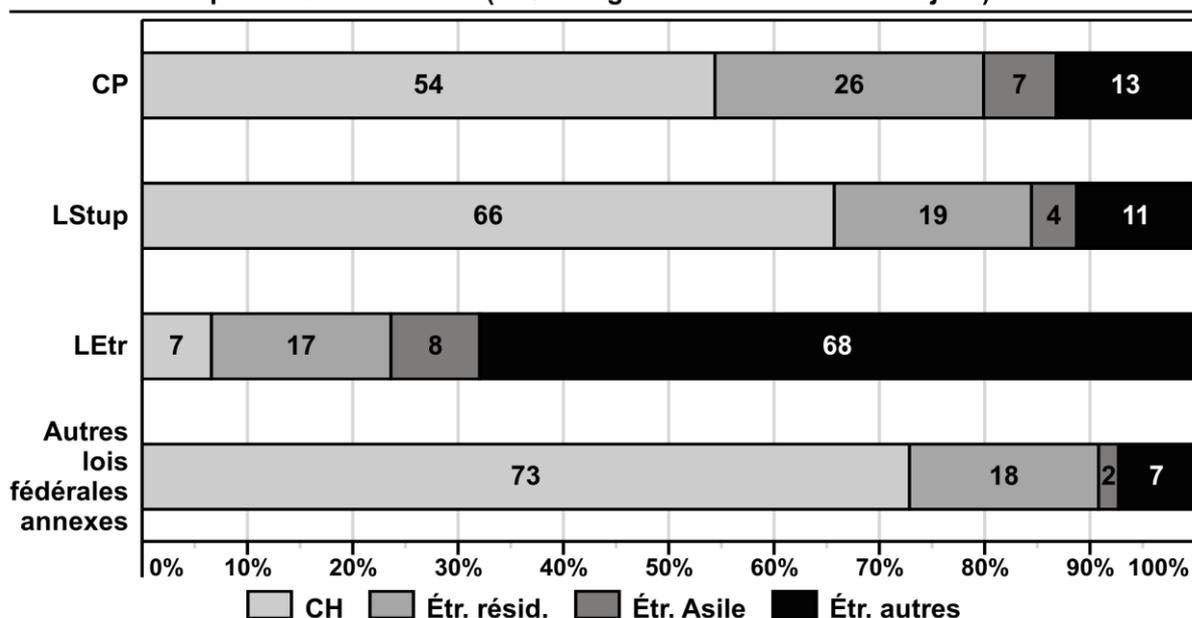
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 12: Loi sur les étrangers : prévenus selon l'âge et le sexe

2.4.3 Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour)

Dans la SPC, une distinction entre les étrangers se fait selon le statut de séjour (ou son absence) de ces derniers. Trois catégories sont ainsi créées :

Population résidante permanente étrangère (Etr. résid.) :

- autorisation de séjour (livret B)
- autorisation d'établissement (livret C)
- autorisation de séjour avec activité lucrative (diplomates, fonctionnaires internationaux, livret Ci)

Requérants d'asile (Etr. Asile) :

- étrangers admis provisoirement (livret F)
- requérants d'asile (livret N)
- personnes à protéger (livret S)

Étrangers autres (Etr. Autres):

- autorisation de courte durée (livret L)
- autorisation frontalière (livret G)
- touriste/présence légale sans permis d'établissement ou de séjour
- requérant d'asile avec décision de non entrée en matière
- requérant d'asile débouté avec suppression de l'aide sociale
- renvoi à la frontière
- présence illégale
- en procédure d'annonce
- statut inconnu ou manquant

Cette dernière catégorie (Étr. Autres) ne peut pas être détaillée en sous-catégories car la part des personnes pour lesquelles il n'existe pas de statut ou pour lesquelles la police n'en saisit pas est importante.

Dans la STATPOP (cf. définition du glossaire méthodologique), les étrangers avec une autorisation de courte durée (livret L), les étrangers admis provisoirement (livret F) et les requérants d'asile (livret N) résidant depuis plus de 12 mois en Suisse, sont compris dans la population résidante permanente. En revanche, dans la SPC, il n'est pas possible d'effectuer cette distinction car la durée de séjour ne peut pas être déterminée.

Remarques sur la LEtr : les Suisses peuvent violer la loi sur les étrangers de manière restreinte, p.ex. par l'occupation illégale d'étrangers ou la facilitation de leur séjour illégal.

2.4.4 Nationalité selon la loi et le statut de séjour

Pour pouvoir garantir la comparabilité entre les nationalités, le nombre de prévenus d'une nationalité devrait être référé au nombre des personnes effectivement présentes pour la nationalité concernée et converti à 1000 personnes (voir glossaire méthodologique). Cela ne fait sens qu'au niveau national, puisque les chiffres cantonaux sont en général très bas et qu'il ne faut pas sous-estimer la mobilité intercantonale des prévenus. Le taux de criminalité ainsi calculé ne doit pas être surévalué, en particulier pour les petits nombres de personnes, puisqu'une personne de plus ou de moins conduit à des modifications importantes des chiffres.

Les nationalités de Serbie et Serbie-Monténégro ont dû être regroupées. En effet, en raison des modifications politiques encore récentes, beaucoup de personnes n'ont pas encore de papiers d'identité mis à jour. Une attribution différenciée n'est actuellement pas encore possible.

Alors que la statistique de la population et des ménages considère les requérants d'asile qui séjournent depuis plus d'un an en Suisse comme faisant partie de la population résidente, la SPC continue de les attribuer au domaine de l'asile, par manque de données sur la durée de séjour.

2.4.4.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	8 085	6 462	553	1 070
Suisse	4 396	4 396		
Total étrangers	3 689	2 066	553	1 070
Allemagne	271	208	0	63
Italie	240	209	0	31
Roumanie	240	29	0	211
Portugal	187	174	0	13
Kosovo	174	146	10	18
Erythrée	166	72	89	5
Algérie	155	24	47	84
Turquie	147	136	6	5
Serbie-et-Monténégro	139	97	9	33
Macédoine	112	89	2	21
Géorgie	102	1	45	56
France	100	43	0	57
Maroc	95	21	20	54
Syrie	91	26	60	5
Afghanistan	83	15	65	3
Espagne	76	65	0	11
Sri Lanka	71	57	9	5
Somalie	70	15	48	7
Tunisie	65	36	10	19
Brésil	59	48	0	11
Nigéria	52	11	13	28
Bosnie et Herzégovine	49	32	1	16
Irak	47	20	24	3
Croatie	40	30	0	10
Pologne	37	22	0	15
Autriche	33	29	0	4
Bulgarie	32	7	0	25
Moldova	32	1	0	31
Cameroun	31	24	0	7
Albanie	30	2	1	27
Iran	30	14	12	4
Angola	27	15	7	5
Libye	27	4	16	7
Congo (Brazzaville)	25	22	3	0
République dominicaine	24	20	0	4
République tchèque	21	11	0	10
Hongrie	19	11	0	8
Slovaquie	18	12	0	6
Royaume-Uni	17	10	0	7
Côte d'Ivoire	17	11	0	6
Congo (Kinshasa)	17	11	5	1
Russie	16	4	4	8

Code pénal : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Ukraine	16	13	0	3
Thaïlande	16	15	0	1
Ethiopie	15	0	13	2
Pays-Bas	13	10	0	3
Vietnam	13	13	0	0
Guinée	12	2	4	6
Etats-Unis	12	6	0	6
Inconnu	12	0	2	10
Bélarus	11	2	4	5
Chili	11	9	1	1
Cuba	11	8	2	1
Colombie	10	7	0	3
Chine	10	7	0	3
Autres nationalités	243	140	21	82

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 10: Code pénal : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	5 362	4 527	230	605
Suisse	3 525	3 525		
Total étrangers	1 837	1 002	230	605
Italie	176	158	0	18
Allemagne	139	108	0	31
Algérie	111	14	22	75
Portugal	96	79	0	17
Albanie	92	3	0	89
Espagne	78	67	0	11
Nigéria	74	10	10	54
Maroc	64	8	12	44
Turquie	62	58	3	1
France	61	31	0	30
Kosovo	50	48	2	0
Afghanistan	50	8	35	7
Serbie-et-Monténégro	48	42	4	2
Erythrée	45	17	27	1
Somalie	43	10	25	8
Tunisie	43	15	5	23
Macédoine	41	37	0	4
Géorgie	35	0	12	23
Brésil	27	26	0	1
Roumanie	24	3	0	21
Guinée	23	6	9	8
Iran	21	11	7	3
Sri Lanka	20	16	4	0
Autriche	19	15	0	4
Libye	19	2	12	5
République dominicaine	16	5	0	11
Irak	16	7	5	4
Hongrie	15	8	0	7
Angola	15	9	5	1
Pologne	14	3	0	11
Bosnie et Herzégovine	14	12	0	2
Côte d'Ivoire	14	4	1	9
Syrie	14	1	10	3
Croatie	13	12	0	1
Gambie	13	5	0	8
Slovaquie	12	8	0	4
République tchèque	12	5	0	7
Ethiopie	10	2	7	1
Cameroun	10	10	0	0
Thaïlande	10	9	0	1
Autres nationalités	178	110	13	55

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 11: Loi sur les stupéfiants : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.4.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidente	Asile	Autres étrangers
Total	1 277	302	107	868
Suisse	84	84		
Total étrangers	1 193	218	107	868

Loi sur les étrangers : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

	Statut de séjour			
	Total	Population résidante	Asile	Autres étrangers
Algérie	113	4	9	100
Kosovo	81	27	1	53
Maroc	73	1	6	66
Serbie-et-Monténégro	67	18	2	47
Roumanie	62	6	0	56
Albanie	45	1	0	44
Macédoine	45	12	0	33
Turquie	40	25	4	11
Nigéria	38	1	4	33
Allemagne	34	14	0	20
Tunisie	34	1	4	29
Bosnie et Herzégovine	31	7	0	24
France	28	4	0	24
Erythrée	28	4	16	8
Italie	20	10	0	10
Pologne	19	7	0	12
Irak	19	5	3	11
Bulgarie	18	1	0	17
Cameroun	17	7	0	10
Somalie	17	1	12	4
Afghanistan	17	1	10	6
Brésil	16	2	0	14
Sri Lanka	14	5	5	4
Côte d'Ivoire	13	0	0	13
Géorgie	13	0	1	12
Gambie	12	0	1	11
Libye	12	0	3	9
Syrie	12	1	6	5
Espagne	11	7	0	4
Guinée	11	0	3	8
Iran	11	2	5	4
Portugal	10	3	0	7
Moldova	10	1	0	9
Autres nationalités	202	40	12	150

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 12: Loi sur les étrangers : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour

2.4.5 Nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les infractions peuvent se dérouler de manière soit concomitante (au même moment, au même endroit), soit répétée sur une année.

2.4.5.1 Code pénal (CP)

Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	556	162	87	42	86	58	991
Suisses	371	99	50	25	43	33	621
Étrangers	185	63	37	17	43	25	370
résidents	127	41	17	13	23	16	237
asile	44	16	9	3	14	4	90
autres	14	6	11	1	6	5	43
Total adultes	3 694	1 469	630	398	625	278	7 094
Suisses	1 954	808	306	217	335	155	3 775
Étrangers	1 740	661	324	181	290	123	3 319
résidents	964	401	156	99	158	51	1 829
asile	242	89	47	24	50	11	463
autres	534	171	121	58	82	61	1 027

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 13: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Les combinaisons des deux ou trois infractions les plus fréquentes selon le Code pénal sont le vol par introduction clandestine (violation de domicile + vol) ou le vol par effraction (violation de domicile + vol + dommages à la propriété).

2.4.5.2 Loi sur les stupéfiants (LStup)

Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	352	214	41	14	20	4	645
Suisses	278	167	24	13	10	0	492
Étrangers	74	47	17	1	10	4	153
résidents	57	38	14	1	6	2	118
asile	16	7	1	0	4	2	30
autres	1	2	2	0	0	0	5
Total adultes	2 337	1 220	548	224	288	100	4 717
Suisses	1 446	805	363	163	189	67	3 033
Étrangers	891	415	185	61	99	33	1 684
résidents	476	217	91	36	45	19	884
asile	112	38	15	11	19	5	200
autres	303	160	79	14	35	9	600

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 14: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

La combinaison de deux infractions que l'on constate le plus souvent dans le domaine des stupéfiants est la possession, respectivement la saisie en rapport avec la consommation de substances illicites. Dans ce domaine de la délinquance, les dénonciations répétées de la même personne sont également sensiblement plus fréquentes que dans les autres domaines.

2.4.5.3 Loi sur les étrangers (LEtr)

Loi sur les étrangers : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

	Nombre d'infractions par personne						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	19	6	0	0	3	1	29
Suisses	0	0	0	0	0	0	0
Étrangers	19	6	0	0	3	1	29
résidents	0	0	0	0	0	0	0
asile	3	0	0	0	2	1	6
autres	16	6	0	0	1	0	23
Total adultes	725	347	82	29	44	21	1 248
Suisses	64	15	4	0	1	0	84
Étrangers	661	332	78	29	43	21	1 164
résidents	186	25	6	1	0	0	218
asile	49	20	11	2	10	9	101
autres	426	287	61	26	33	12	845

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 15: Loi sur les étrangers : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu

Dans le domaine de la loi sur les étrangers, le caractère multiple des infractions commises par une personne est relativement fréquent. Une entrée illégale a, par exemple, pour conséquence également un séjour illégal.

2.4.6 Nombre de prévenus par infraction au Code pénal (CP)

Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

	Nombre de prévenus					
	1	2	3	4	5-10	>10
Nombre d'infractions	13 751	2 040	636	268	425	51

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal

Les dénonciations dans le domaine de la loi sur les stupéfiants comme dans le domaine de la loi sur les étrangers sont souvent traitées par personne. Il n'est dès lors plus possible de démontrer statistiquement si les infractions ont été commises seul ou en groupe. Nous avons donc renoncé à une telle exploitation pour ces deux lois.

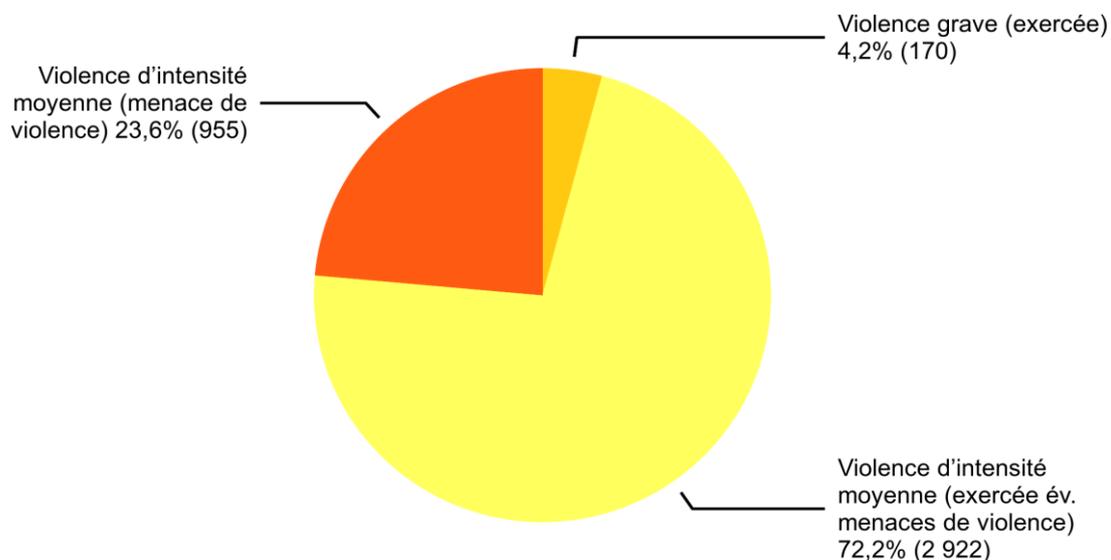
3 Partie détaillée

3.1 Infractions de violence

Par infraction de violence, on entend toutes les infractions comprenant l'exercice ou la menace d'une violence contre une personne. L'exercice de la violence contre des choses n'est pas pris en considération ci-dessous (voir les dommages à la propriété).

3.1.1 Infractions de violence : répartition selon le type de violence

Infractions de violence: répartition selon le type de violence



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 14: Infractions de violence : répartition selon le type de violence

3.1.2 Infractions de violence : élucidations et évolution des infractions

Infractions de violence : élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total violence	4 273	84,8%	4 047	88,1%	-5%
Violence grave (exercée)	140	90,7%	170	84,1%	21%
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	15	100,0%	9	100,0%	-40%
Homicides avec arme à feu	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Homicides avec arme coupante/tranchante	7	100,0%	5	100,0%	-29%
Homicides avec arme contondante/d'estoc	1	100,0%	0	–	-100%
Homicides avec violence physique	0	–	1	100,0%	–
Homicides autre instrument	5	100,0%	2	100,0%	-60%
Homicides sans notion/inconnu	0	–	0	–	0%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	51	88,2%	81	87,7%	59%
Lés. corp. graves avec arme à feu	0	–	1	100,0%	–
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	11	81,8%	11	90,9%	0%
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	5	100,0%	2	100,0%	-60%
Lés. corp. graves avec violence physique	25	88,0%	54	90,7%	116%
Lés. corp. graves autre instrument	10	90,0%	12	66,7%	20%
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	0	–	1	100,0%	–
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	–	0	–	0%
Prise d'otage (Art. 185)	0	–	0	–	0%
Viol (Art. 190)	72	91,7%	78	80,8%	8%
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	2	50,0%	2	0,0%	0%
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 990	84,7%	2 922	87,9%	-2%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	669	83,4%	615	87,0%	-8%
Voies de fait (Art. 126)	1 103	91,9%	1 081	92,8%	-2%
Participation à rixe (Art. 133) ¹	151	98,7%	140	97,9%	-7%
Participation à agression (Art. 134) ¹	88	85,2%	84	88,1%	-5%
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	228	30,7%	197	45,7%	-14%
Contrainte (Art. 181)	273	88,3%	228	91,7%	-16%
Mariage forcé (Art. 181a)	0	–	0	–	0%
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	20	70,0%	19	73,7%	-5%
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	–	1	100,0%	–
Contrainte sexuelle (Art. 189)	32	84,4%	51	92,2%	59%
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	425	90,6%	503	90,3%	18%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	1	0,0%	3	100,0%	200%
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 143	84,4%	955	89,7%	-16%
Menaces (Art. 180)	1 009	93,2%	878	94,5%	-13%
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1, 2,4)	134	18,7%	77	35,1%	-43%

© OFS, Neuchâtel 2018

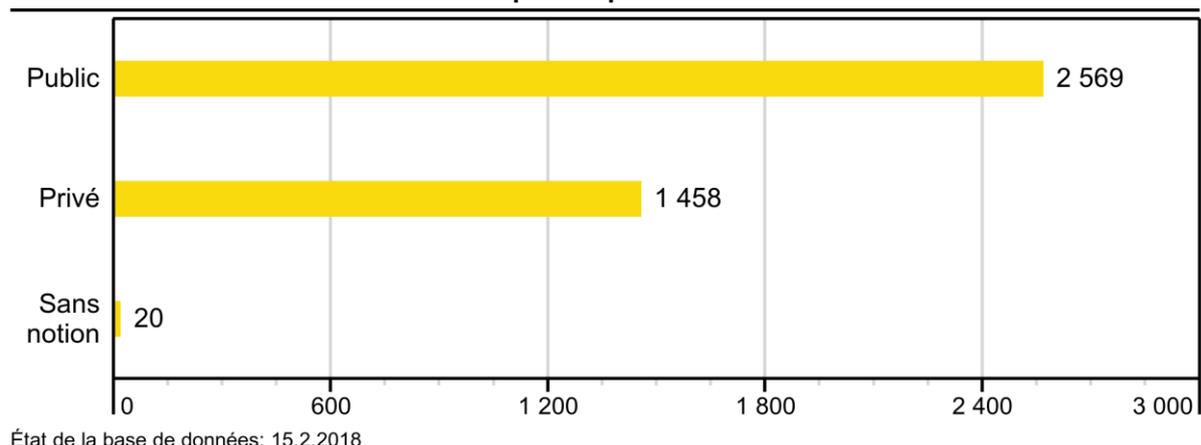
Tableau 17: Infractions de violence : élucidations et évolution des infractions

¹ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

3.1.3 Infractions de violence selon l'endroit

3.1.3.1 Infractions de violence selon l'endroit : public-privé

Infractions de violence selon l'endroit: public-privé



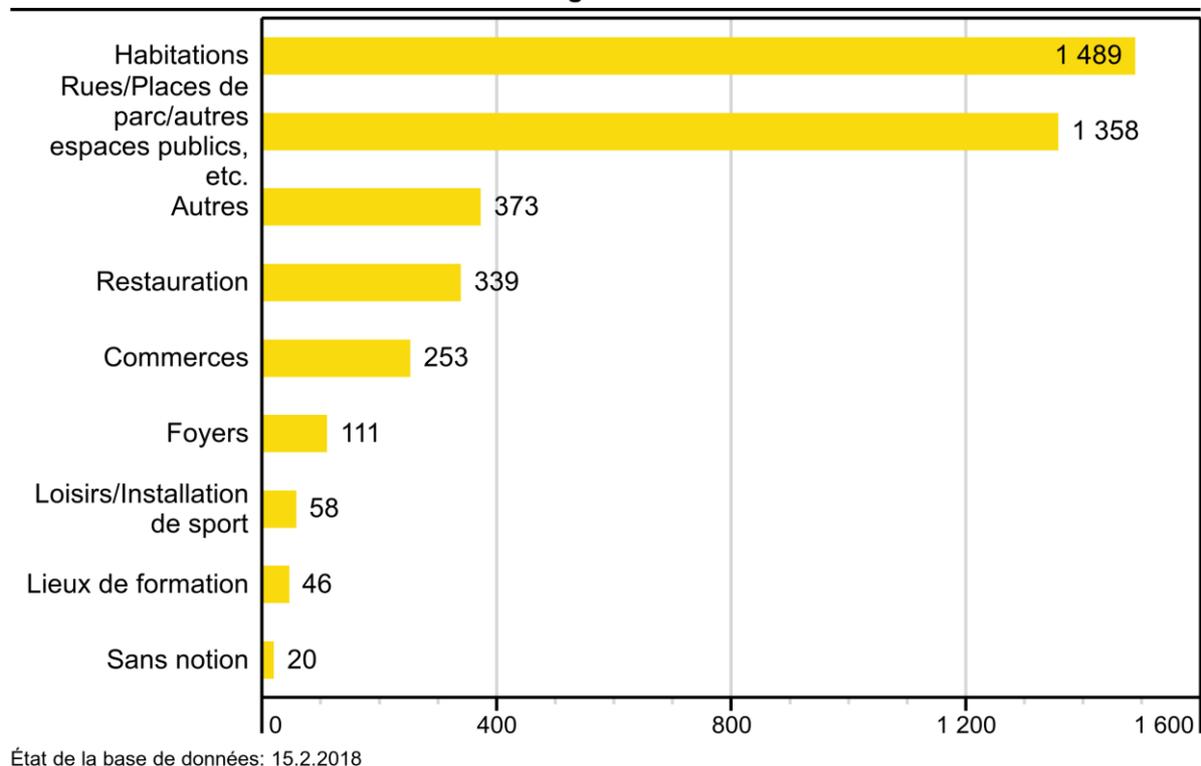
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit : public-privé

3.1.3.2 Infractions de violence selon l'endroit : catégories détaillées

Infractions de violence selon l'endroit: catégories détaillées



Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit : catégories détaillées

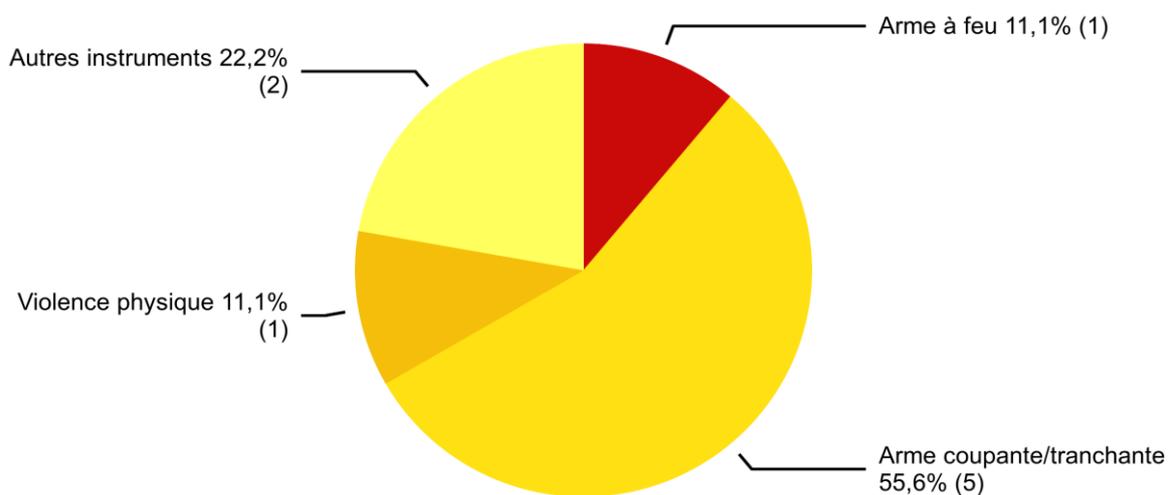
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex. : l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.1.4 Infractions de violence selon l'instrument

3.1.4.1 Homicides, y c. tentatives

Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives



État de la base de données: 15.2.2018

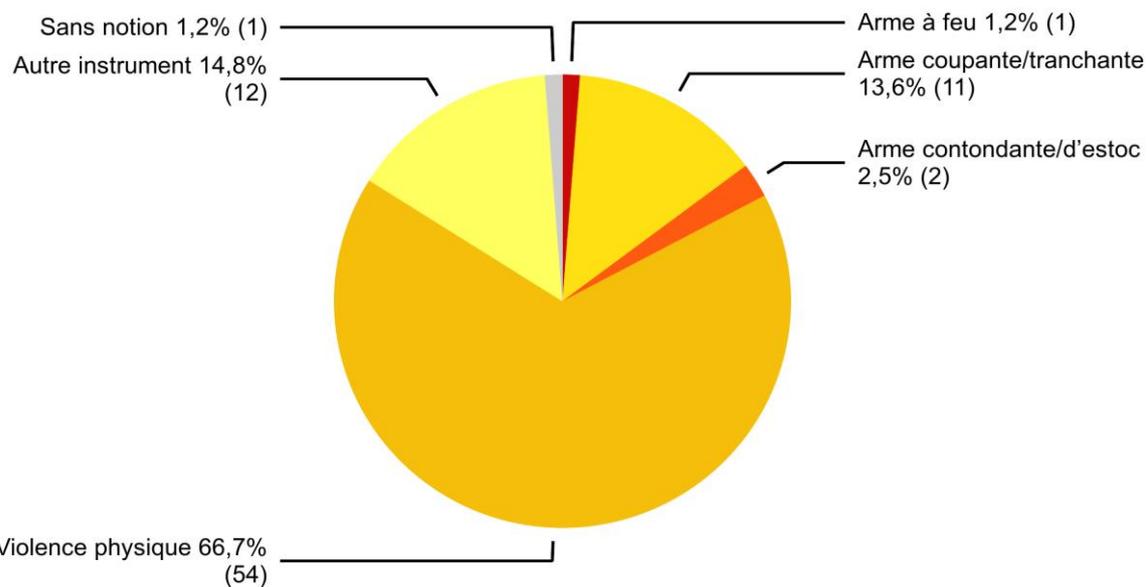
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives

3.1.4.2 Lésions corporelles graves

Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument

3.1.5 Prévenus d'infractions de violence selon l'âge, le sexe et la nationalité

Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

	Total	Âge/Sexe			Étr./Statut		
		<18	18–24	>24	M	Total	Ré-sid.
Total violence	2 500	222	473	1 805	2 033	1 096	768
Violence grave (exercée)	143	14	41	88	141	71	48
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	8	0	2	6	8	6	2
Homicides arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Homicides arme coupante/tranchante	4	0	1	3	4	4	2
Homicides arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides violence physique	2	0	0	2	2	2	0
Homicides autre instrument	1	0	1	0	1	0	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	77	7	27	43	75	36	23
Lés. corp. grav. arme à feu	1	0	0	1	1	1	1
Lés. corp. grav. arme coupante/tranchante	10	1	2	7	10	7	3
Lés. corp. grav. arme contondante/d'estoc	2	0	0	2	2	1	1
Lés. corp. grav. violence physique	52	6	19	27	51	22	14
Lés. corp. graves autre instrument	11	0	6	5	10	5	4
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	60	7	12	41	60	31	25
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	0	0	0	0	0	0	0
Violence d'intensité moyenne (réalisée év. menaces de violence)	2 119	197	424	1 498	1 709	911	631
Lésions corporelles simples (Art. 123)	565	61	149	355	489	264	167
Voies de fait (Art. 126)	934	62	125	747	691	405	322
Participation à rixe (Art. 133)	135	17	63	55	132	73	28
Participation à agression (Art. 134)	74	17	38	19	71	45	22
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	97	35	35	27	92	55	36
Contrainte (Art. 181)	225	21	24	180	174	83	66
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	24	3	6	15	21	8	6
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	1	1	1	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	44	11	10	23	44	19	11
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	331	29	82	220	274	100	52
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	7	2	0	5	7	4	2
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	759	39	90	630	630	382	292
Menaces (Art. 180)	738	36	86	616	614	367	282
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1, 2,4)	23	3	5	15	18	16	11

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité

3.1.6 Lésés d'infractions de violence selon l'âge et le sexe

Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

	Total	Âge			Sexe		Pers. mor.
		<18	18–24	>24	M	F	
Total violence	3 140	268	508	2 324	1 847	1 263	30
Violence grave (exercée)	166	23	46	97	75	91	0
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	9	0	1	8	4	5	0
Homicides avec arme à feu	1	0	0	1	0	1	0
Homicides avec arme coupante/tranchante	5	0	1	4	3	2	0
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	0	0	0	0
Homicides avec violence physique	1	0	0	1	0	1	0
Homicides autre instrument	2	0	0	2	1	1	0
Homicides sans notion/inconnu	0	0	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	81	8	22	51	69	12	0
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	0	0	1	1	0	0
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	11	1	2	8	9	2	0
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	2	0	0	2	2	0	0
Lés. corp. graves avec violence physique	54	6	17	31	46	8	0
Lés. corp. graves autre instrument	12	1	3	8	10	2	0
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	1	0	0	1	1	0	0
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	0	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	74	15	23	36	0	74	0
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	2	0	0	2	2	0	0
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	2 545	219	415	1 881	1 516	1 008	21
Lésions corporelles simples (Art. 123)	604	56	157	391	436	168	0
Voies de fait (Art. 126)	1 036	95	145	795	488	548	0
Participation à rixe (Art. 133)	50	7	23	20	48	2	0
Participation à agression (Art. 134)	44	5	20	19	38	6	0
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	206	27	41	118	119	67	20
Contrainte (Art. 181)	219	14	27	176	100	118	1
Mariage forcé (Art. 181a)	0	0	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	19	3	3	13	8	11	0
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	1	0	0	1	1	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	49	21	14	14	4	45	0
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	464	0	20	435	381	83	0
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	3	1	0	2	2	1	0
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	929	58	127	733	460	460	9
Menaces (Art. 180)	850	52	112	682	398	450	2
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1, 2,4)	79	6	15	51	62	10	7

© OFS, Neuchâtel 2018

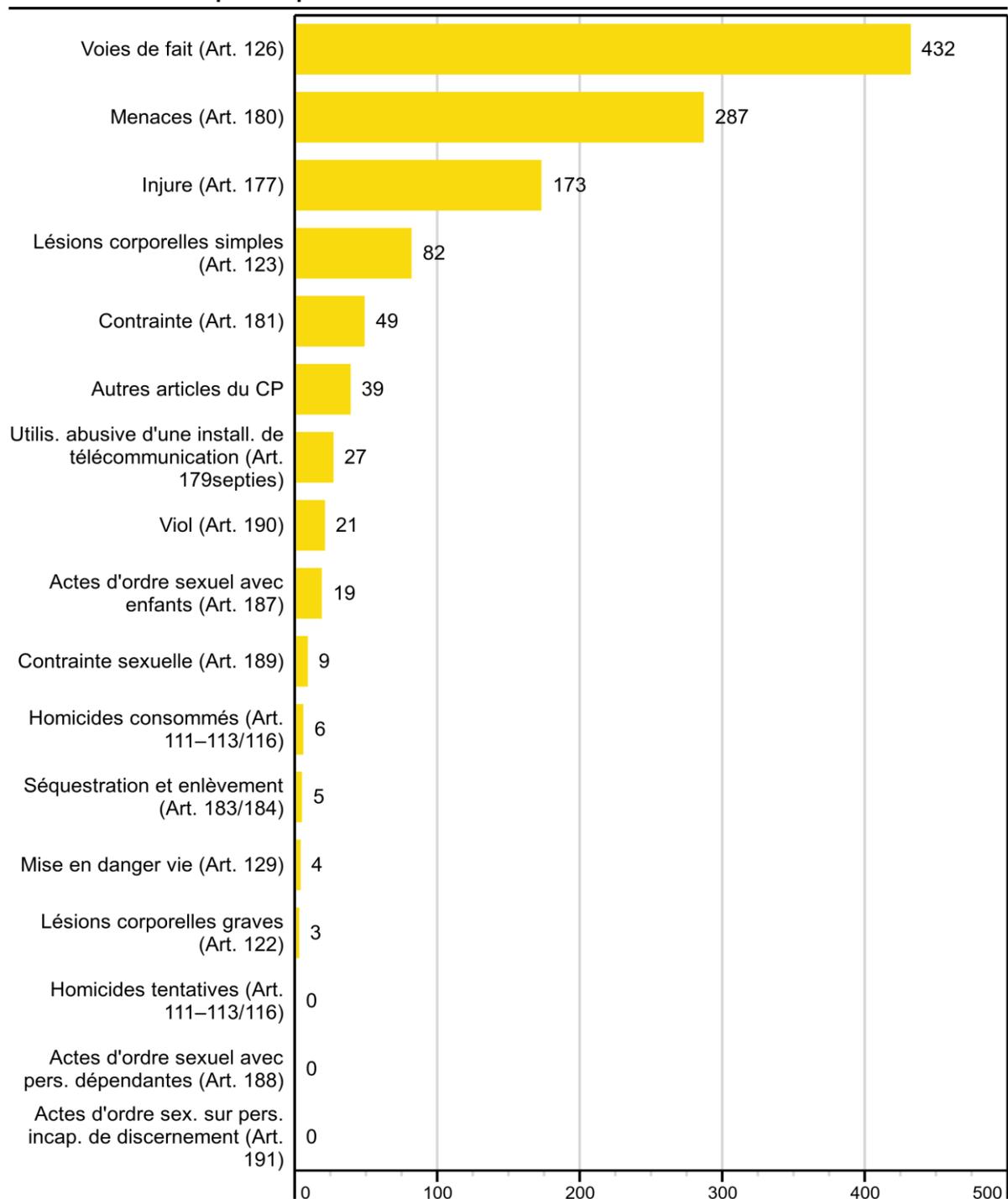
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe

3.2 Violences domestiques

Par violences domestiques, on entend l'exercice ou la menace d'une violence dans un couple ayant une relation actuelle ou passée, qu'il soit marié ou non, entre parent et enfant ou entre personnes ayant d'autres liens de parenté.

3.2.1 Violences domestiques : répartition selon l'infraction

Violences domestiques: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 19: Violences domestiques : répartition selon l'infraction

3.2.2 Violences domestiques : évolution des infractions

Violences domestiques : évolution des infractions

	2016	2017	Différence
	Infractions	Infractions	
Total infractions de violences domestiques	1 335	1 156	-13%
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	1	6	500%
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	3	0	-100%
Lésions corporelles graves (Art. 122)	5	3	-40%
Lésions corporelles simples (Art. 123)	139	82	-41%
Voies de fait (Art. 126)	449	432	-4%
Mise en danger vie (Art. 129)	7	4	-43%
Injure (Art. 177)	177	173	-2%
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	23	27	17%
Menaces (Art. 180)	334	287	-14%
Contrainte (Art. 181)	59	49	-17%
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	10	5	-50%
Actes d'ordre sexuel sur enfant (Art. 187)	46	19	-59%
Actes d'ordre sex. sur personnes dépendantes (Art. 188)	0	0	0%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	6	9	50%
Viol (Art. 190)	25	21	-16%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	2	0	-100%
Autres articles du CP ²	49	39	-20%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 20: Violences domestiques : évolution des infractions

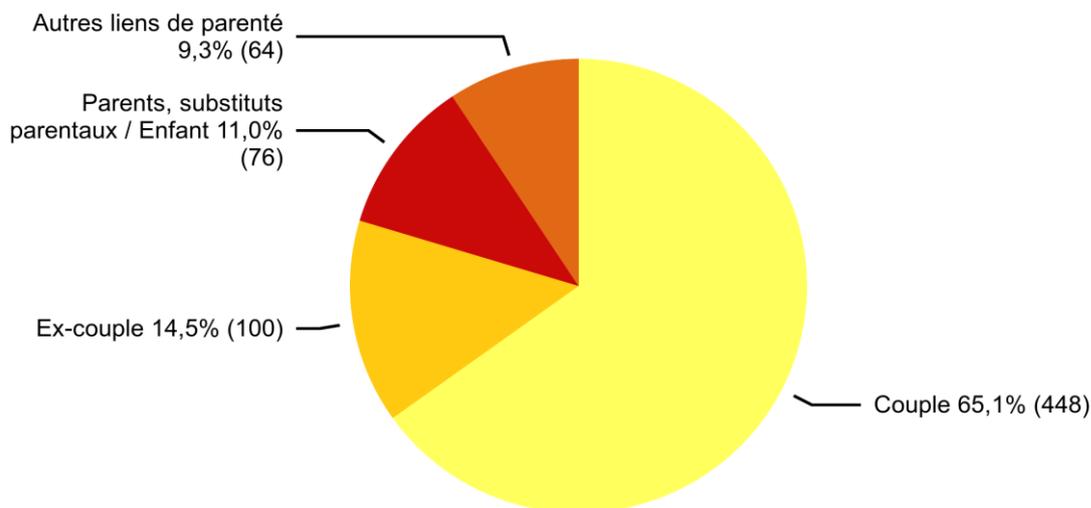
La relation entre le prévenu et le lésé est saisie pour une sélection d'infractions significatives en matière de violences domestiques afin de pouvoir analyser statistiquement ces dernières. Une relation domestique a été constatée dans 25% de ces infractions.

La violation de domicile est une infraction qui est souvent rencontrée dans le domaine des violences domestiques. Cependant, en raison du nombre important de violations de domicile relevé (notamment en relation avec le vol), nous avons renoncé, pour des raisons de charge de travail à l'indication obligatoire de la relation prévenu-lésé dans ce cas. L'exhaustivité des données ne pouvant pas être garantie, cette infraction n'est pas intégrée dans la représentation ci-dessus.

² Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

3.2.3 Violences domestiques : type de relation entre lésé et prévenu

Violences domestiques: type de relation entre lésé et prévenu



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

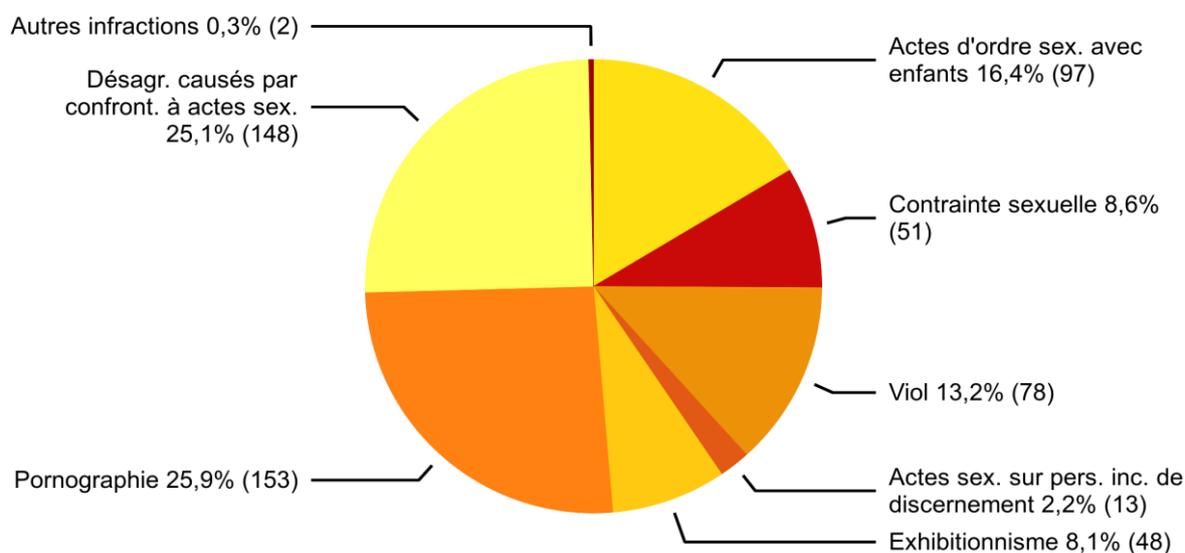
Figure 20: Violences domestiques : type de relation entre lésé et prévenu

Une infraction enregistrée par la police entre dans le domaine des violences domestiques en raison du type de relation entre le prévenu et le lésé. Dans ce graphique, chaque personne lésée est comptabilisée une seule fois par type de relation. Une personne peut apparaître ainsi plusieurs fois. Exemple : Une personne est lésée lors d'une agression par son partenaire et ses deux enfants. La personne lésée sera comptée une fois dans le type de relation « couple » et une fois dans le type de relation « parents/enfant ».

3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle

3.3.1 Infractions contre l'intégrité sexuelle : répartition selon l'infraction

Infractions contre l'intégrité sexuelle: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle : répartition selon l'infraction

3.3.2 Infractions contre l'intégrité sexuelle : élucidations et évolution des infractions

Infractions contre l'intégrité sexuelle : élucidations et évolution des infractions

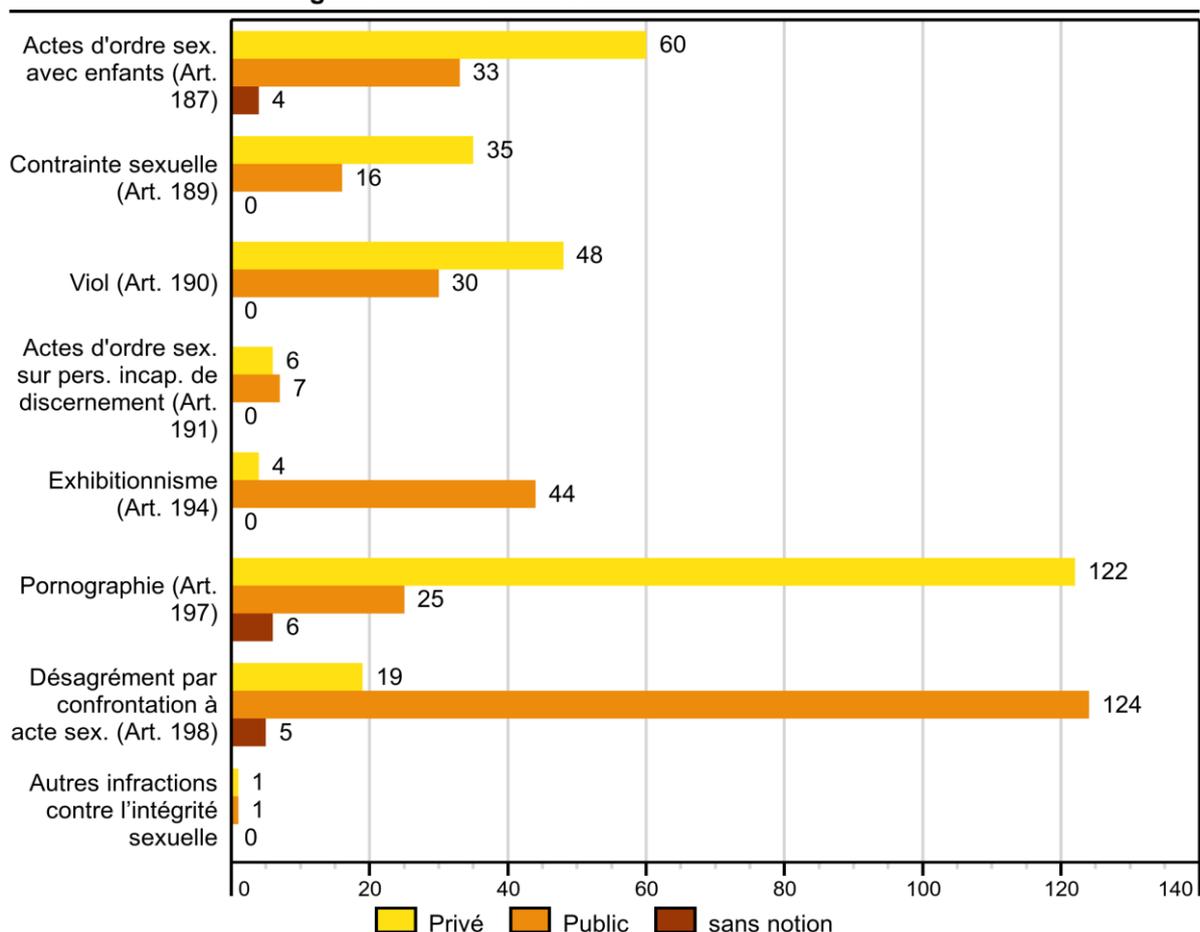
	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total intégrité sexuelle	600	78,7%	590	80,7%	-2%
Actes d'ordre sex. avec enfants (Art. 187)	106	84,0%	97	90,7%	-8%
Contrainte sexuelle (Art. 189)	32	84,4%	51	92,2%	59%
Viol (Art. 190)	72	91,7%	78	80,8%	8%
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	17	82,4%	13	69,2%	-24%
Exhibitionnisme (Art. 194)	63	55,6%	48	56,3%	-24%
Pornographie (Art. 197)	106	91,5%	153	95,4%	44%
Désagrément par confrontation à actes sex. (Art. 198)	193	69,9%	148	63,5%	-23%
Autres infractions contre l'intégrité sexuelle	11	81,8%	2	100,0%	-82%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle : élucidations et évolution des infractions

3.3.3 Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit

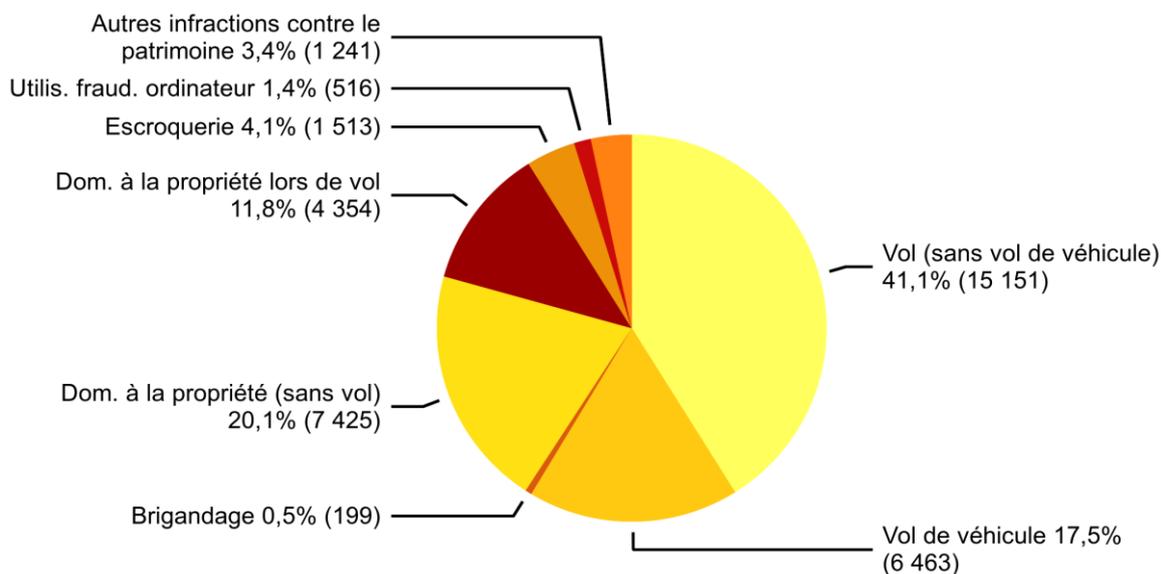
L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex. : l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.4 Infractions contre le patrimoine

3.4.1 Infractions contre le patrimoine : répartition selon l'infraction

Infractions contre le patrimoine: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 23: Infractions contre le patrimoine : répartition selon l'infraction

Une des infractions les plus courantes contre le patrimoine sont les dommages à la propriété. Une part substantielle de ces infractions est commise en relation avec des vols (effraction d'un objet immobilier, distributeur, véhicule, etc.).

3.4.2 Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total patrimoine	40 365	19,0%	36 862	21,9%	-9%
Appropri. illégitime (Art. 137)	224	22,8%	221	18,6%	-1%
Abus de confiance (Art. 138)	126	90,5%	150	90,0%	19%
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	17 790	22,5%	15 151	25,9%	-15%
Vol de véhicule (Art. 139)	6 520	3,2%	6 463	3,8%	-1%
Brigandage (Art. 140)	230	30,9%	199	45,2%	-13%
Soustraction de chose (Art. 141)	57	84,2%	56	67,9%	-2%
Soustraction de données (Art. 143)	208	14,9%	141	14,9%	-32%
Accès indu sys. info (Art. 143 ^{bis})	28	17,9%	41	14,6%	46%
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 667	15,8%	7 425	16,6%	-3%
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	5 136	13,6%	4 354	18,2%	-15%
Escroquerie (Art. 146)	1 231	53,9%	1 513	56,8%	23%
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	437	23,3%	516	33,3%	18%
Filouterie d'auberge (Art. 149)	48	79,2%	59	91,5%	23%
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	31	87,1%	45	93,3%	45%
Extorsion et chantage (Art. 156)	135	18,5%	80	37,5%	-41%
Gestion déloyale (Art. 158)	13	84,6%	18	88,9%	38%
Détournement de salaire (Art. 159)	72	91,7%	26	92,3%	-64%
Recel (Art. 160)	100	96,0%	107	100,0%	7%
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	23	91,3%	29	100,0%	26%
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	111	100,0%	110	99,1%	-1%
Autres infractions contre le patrimoine	178	36,5%	158	55,7%	-11%

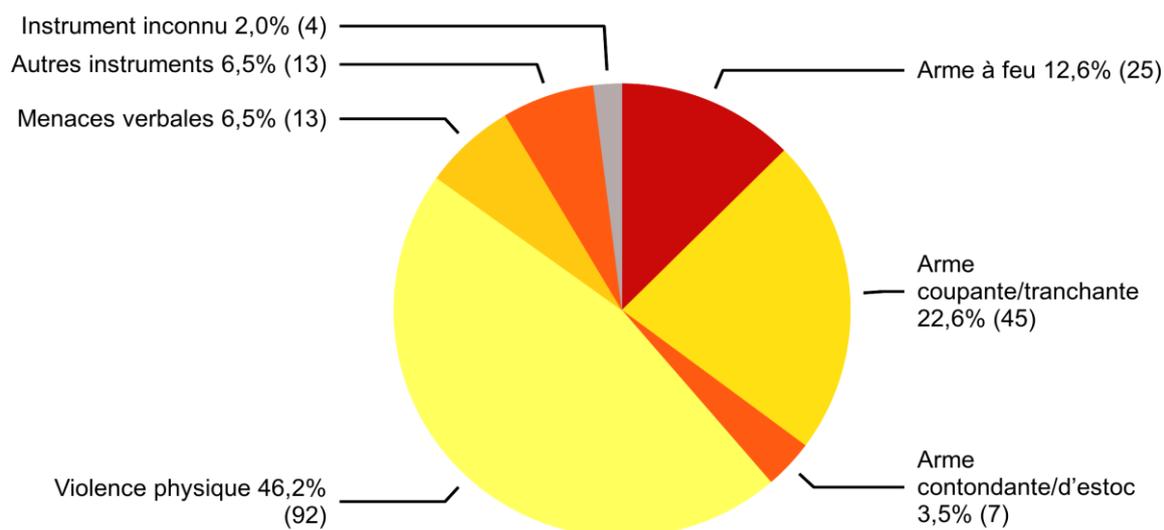
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 22: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions

3.5 Brigandage

3.5.1 Brigandage selon l'instrument

Brigandage selon l'instrument



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 24: Brigandage selon l'instrument

3.5.2 Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total brigandage (Art. 140)	230	30,9%	199	45,2%	-13%
Arme à feu	26	11,5%	25	24,0%	-4%
Arme coupante/tranchante	48	52,1%	45	46,7%	-6%
Arme contondante/d'estoc	6	0,0%	7	100,0%	17%
Violence physique	128	25,8%	92	43,5%	-28%
Menaces verbales	9	11,1%	13	69,2%	44%
Autres instruments	13	69,2%	13	46,2%	0%
Instrument inconnu	0	–	4	25,0%	–

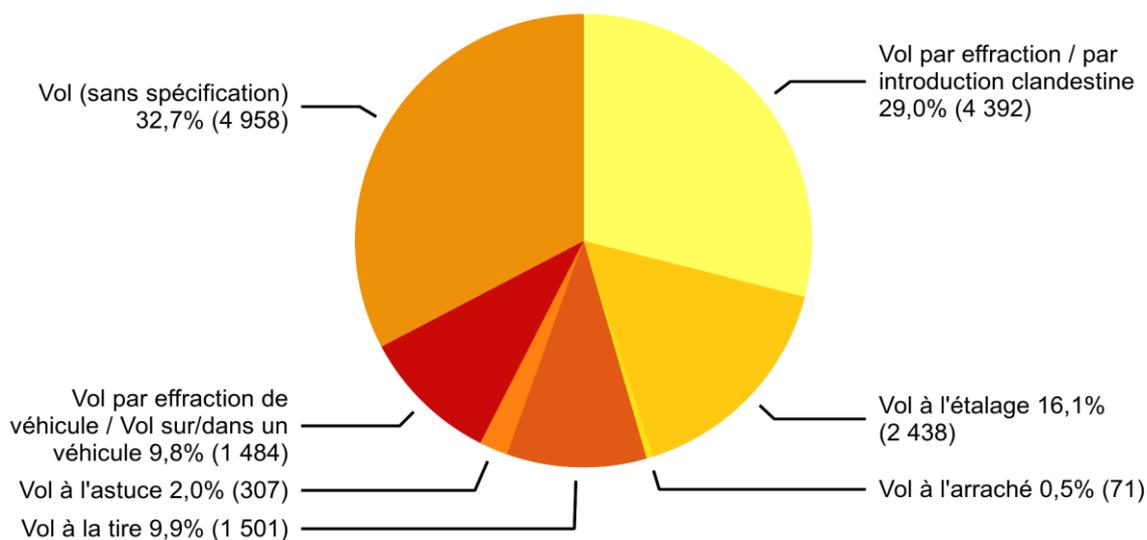
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 23: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions

3.6 Vol

3.6.1 Répartition selon le type de vol

Vol (sans vol de véhicules): répartition selon le type de vol



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 25: Vol (sans vol de véhicules) : répartition selon le type de vol

La loi ne connaît que le vol de l'art. 139 du CP. Cependant, les formes les plus fréquentes de vols sont différenciées par la police, en fonction de la manière d'agir et du lieu.

Il faut relever que pour les vols à l'étalage, particulièrement fréquents, différents cantons connaissent une procédure simplifiée, par laquelle les commerces peuvent directement transmettre les vols à l'étalage constatés à la justice (p.ex. préfet). Le chiffre effectif des vols à l'étalage est par conséquent plus élevé que celui qui est enregistré par la police.

3.6.2 Type de vol : élucidations et évolution des infractions

Type de vol : élucidation et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total vols (sans vols de véhicule)	17 790	22,5%	15 151	25,9%	-15%
Vol (sans spécification)	5 548	13,5%	4 958	14,1%	-11%
Vol par effraction	4 240	13,3%	3 474	18,7%	-18%
Vol par introduction clandestine	1 116	14,0%	918	15,1%	-18%
Vol à l'étalage	2 460	90,8%	2 438	87,8%	-1%
Vol à l'arraché	89	13,5%	71	16,9%	-20%
Vol à la tire	2 337	4,4%	1 501	4,9%	-36%
Vol à l'astuce	343	12,0%	307	15,6%	-10%
Vol par effraction de véhicule	792	9,1%	726	10,9%	-8%
Vol sur/dans un véhicule	865	8,0%	758	11,7%	-12%

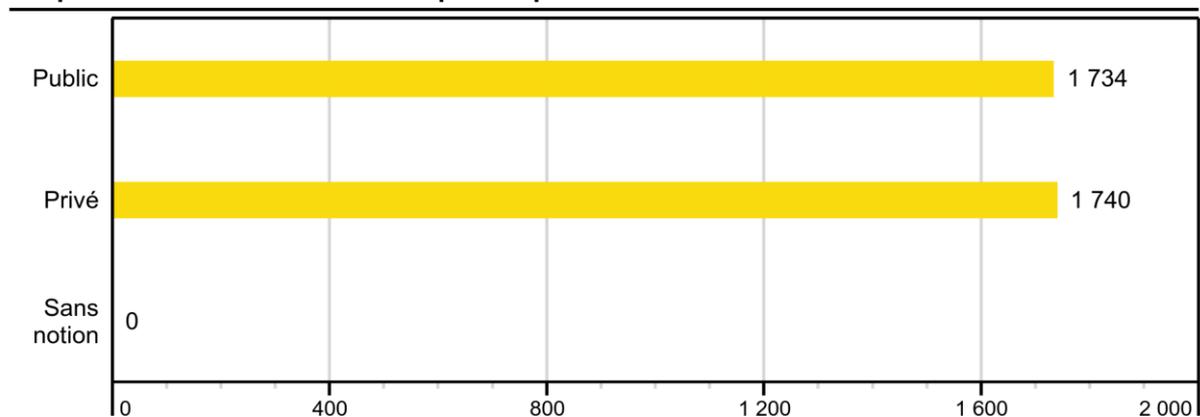
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 24: Type de vol : élucidation et évolution des infractions

3.6.3 Vol par effraction selon l'endroit

3.6.3.1 Vol par effraction selon l'endroit : public-privé

Vol par effraction selon l'endroit: public-privé



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

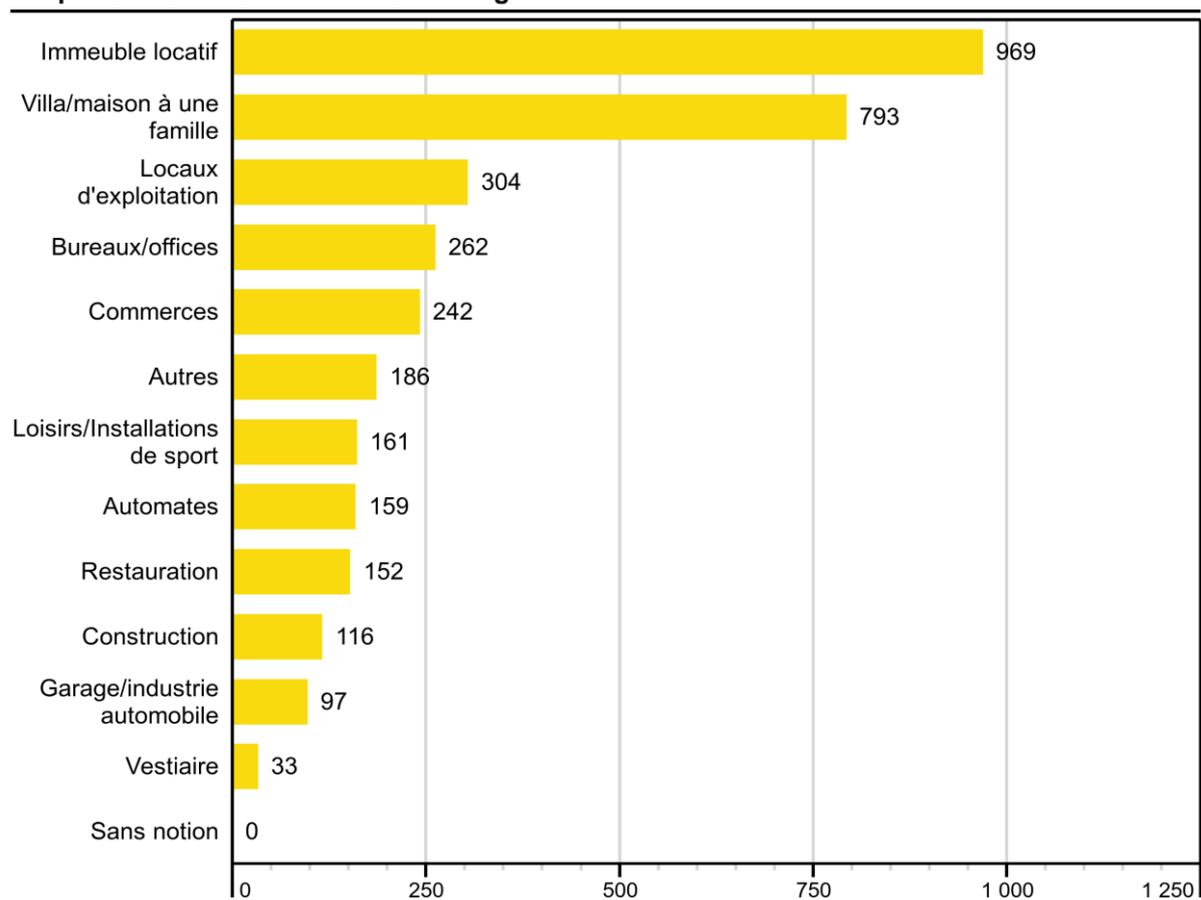
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit : public-privé

L'espace privé est défini par les « quatre murs », c'est-à-dire les endroits privés non accessibles à d'autres personnes.

Un endroit est par contre public à partir du moment où il est accessible à de nombreuses personnes (p. ex. : l'escalier ou la buanderie commune d'un immeuble locatif).

3.6.3.2 Vol par effraction selon l'endroit : catégories détaillées

Vol par effraction selon l'endroit: catégories détaillées



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

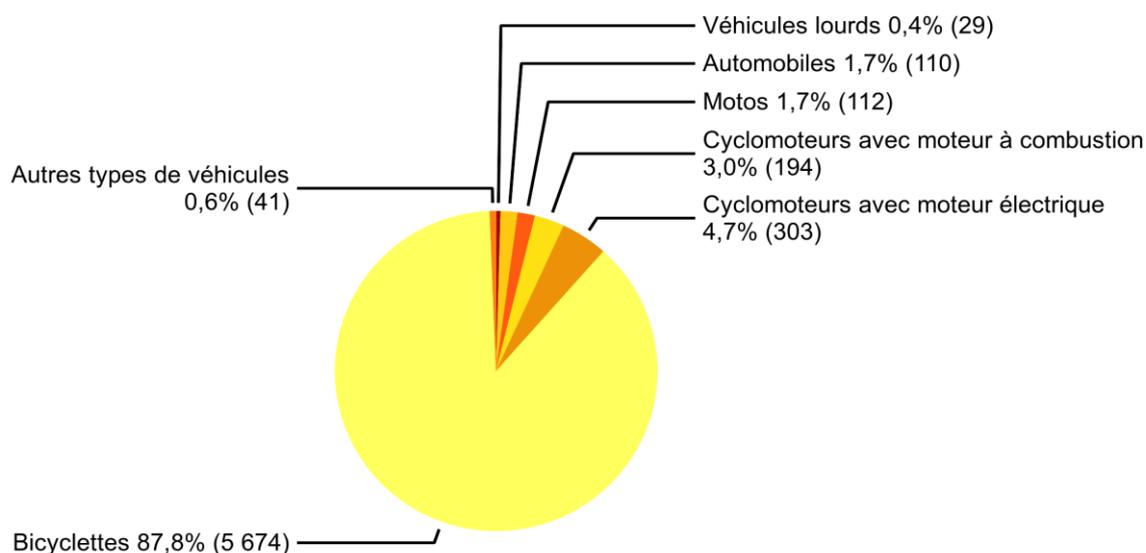
© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit : catégories détaillées

3.7 Vol de véhicule

3.7.1 Vol de véhicule : répartition selon le type de véhicule

Vol de véhicule: répartition selon le type de véhicule



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 28: Vol de véhicule : répartition selon le type de véhicule

3.7.2 Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total vols de véhicules	6 520	3,2%	6 463	3,8%	-1%
Véhicules lourds	30	33,3%	29	37,9%	-3%
Automobiles	126	42,9%	110	47,3%	-13%
Motos	96	8,3%	112	18,8%	17%
Cyclomoteurs avec moteur à combustion	246	10,6%	194	11,3%	-21%
Cyclomoteurs avec moteur électrique	259	2,7%	303	3,0%	17%
Bicyclettes	5 725	1,7%	5 674	2,3%	-1%
Autres véhicules	38	15,8%	41	2,4%	8%

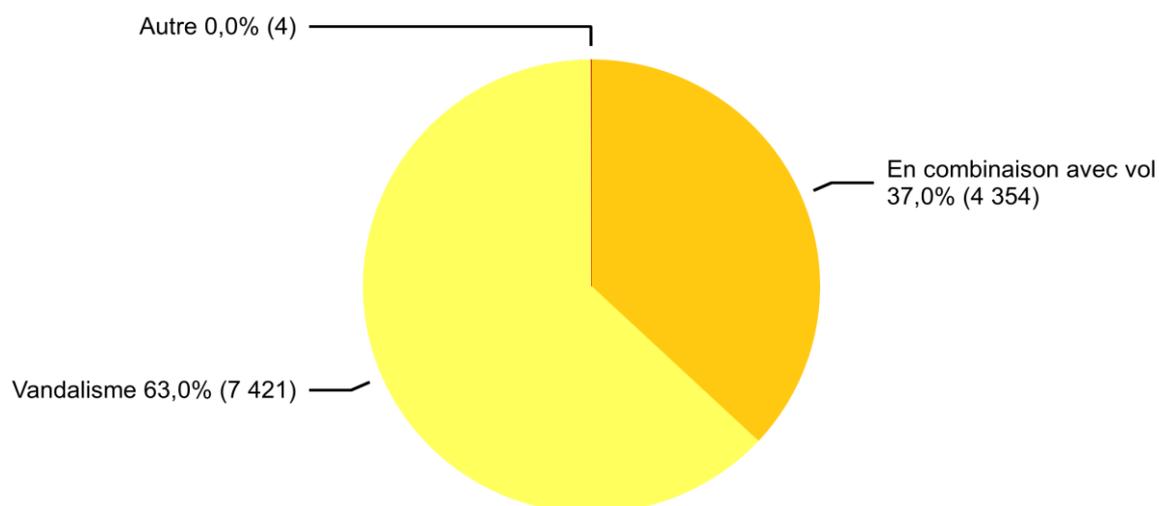
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 25: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions

3.8 Dommages à la propriété

3.8.1 Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

Dommages à la propriété: répartition selon le contexte



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte

L'art. 144 CP, dommages à la propriété, peut intervenir dans différents contextes. La combinaison avec le vol est particulièrement fréquente, p.ex. lors d'un vol par effraction lorsqu'un dommage est causé par un acte violent. Par ailleurs, les dommages à la propriété peuvent aussi résulter d'actes violents sur des personnes. Le vandalisme désigne tout acte d'endommagement, de détérioration ou de destruction illégaux, volontaire et sans objectifs précis (ex : vol), s'attaquant à des biens publics ou privés. Cet acte devient un dommage à partir du dépôt d'une plainte. L'ampleur du dommage provoqué n'est pas déterminante.

3.8.2 Dommages à la propriété selon le contexte : élucidations et évolution des infractions

Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

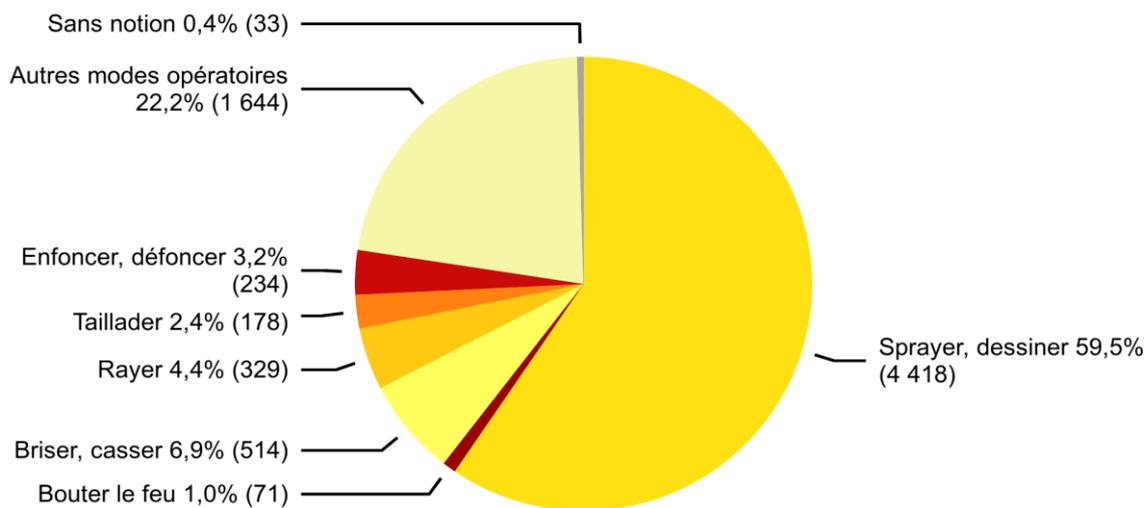
	2016		2017		Différence
	Infractions	Élucidations	Infractions	Élucidations	
Total dommages à la propriété	12 803	15,0%	11 779	17,2%	-8%
En combinaison avec vol	5 136	13,6%	4 354	18,2%	-15%
Vandalisme	7 662	15,8%	7 421	16,5%	-3%
Autre	5	40,0%	4	100,0%	-20%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 26: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions

3.8.3 Vandalisme selon le mode opératoire

Vandalisme selon le mode opératoire



État de la base de données: 15.2.2018

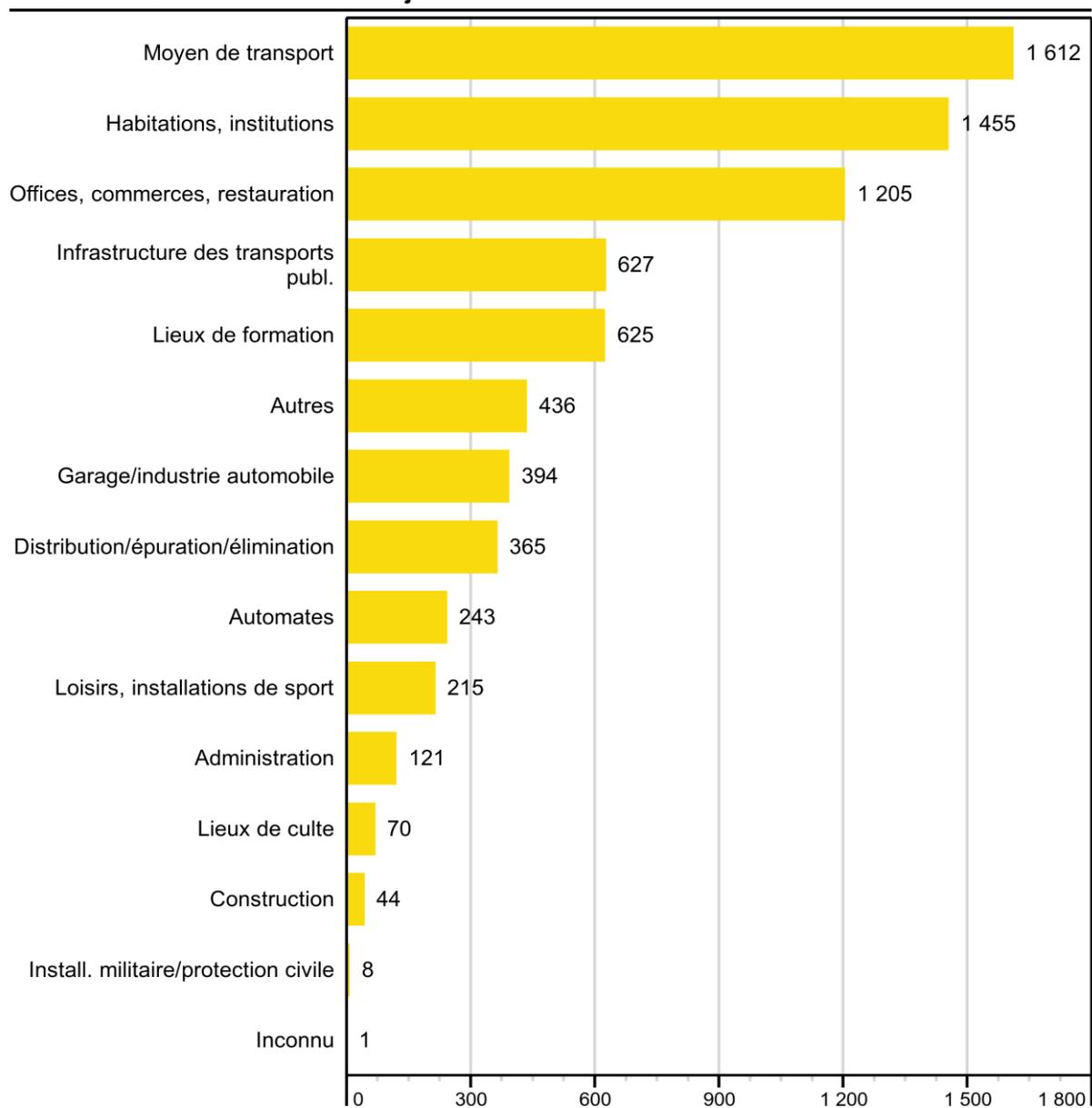
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire

3.8.4 Vandalisme selon l'endroit

Vandalisme selon l'endroit ou l'objet



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

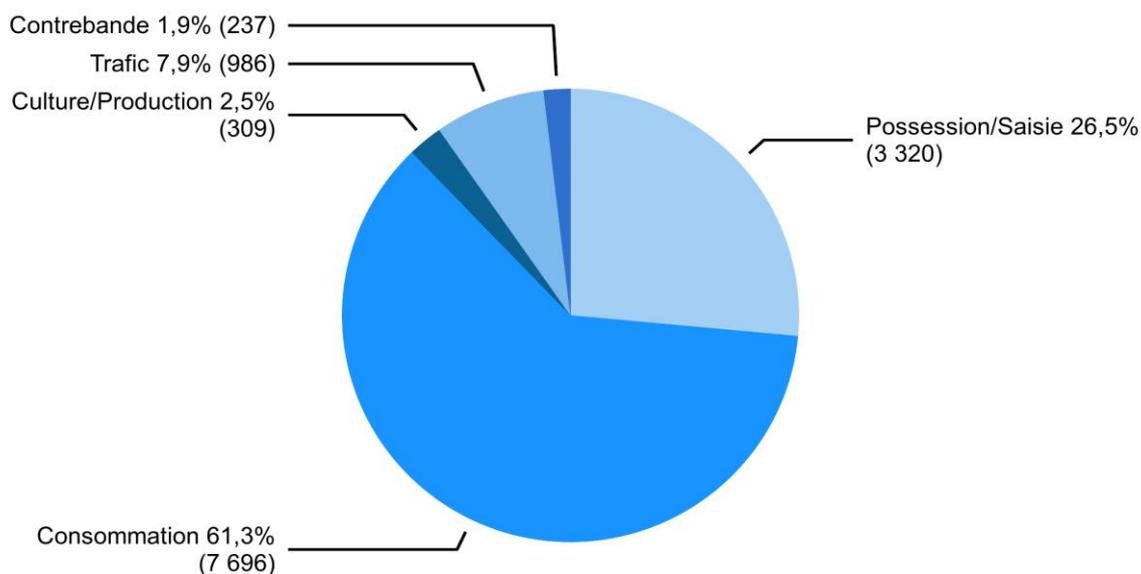
© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet

3.9 Loi sur les stupéfiants (LStup)

3.9.1 Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Loi sur les stupéfiants: répartition selon la forme d'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction

Les infractions à la loi sur les stupéfiants sont réprimées comme des contraventions lorsqu'elles sont clairement en rapport avec de la consommation personnelle. Dès que des formes de trafic de substances illégales peuvent être constatées, les infractions deviennent des délits ou des crimes en fonction de la quantité et de la manière d'agir (en bande, par métier). Les crimes sont passibles d'une peine plus élevée.

3.9.2 Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Diffé- rence
	Infrac- tions	Élucida- tions	Infrac- tions	Élucida- tions	
Total infractions à la LStup	13 832	97,6%	12 548	98,3%	-9%
Total possession/saisie	4 437	92,8%	3 320	94,2%	-25%
Possession/saisie contravention	3 665	93,2%	2 560	93,9%	-30%
Possession/saisie délit	671	90,6%	650	94,5%	-3%
Possession/saisie crime	101	96,0%	110	98,2%	9%
Total consommation	8 105	100,0%	7 696	100,0%	-5%
Total culture/production	258	100,0%	309	99,7%	20%
Culture/production contravention	133	100,0%	132	100,0%	-1%
Culture/production délit	105	100,0%	123	99,2%	17%
Culture/production crime	20	100,0%	54	100,0%	170%
Total trafic	879	99,7%	986	99,8%	12%
Trafic délit	713	99,7%	769	99,9%	8%
Trafic crime	166	99,4%	217	99,5%	31%
Total contrebande	153	95,4%	237	93,7%	55%
Importation, exportation, transit délit	129	95,3%	203	92,6%	57%
Importation, exportation, transit crime	24	95,8%	34	100,0%	42%

© OFS, Neuchâtel 2018

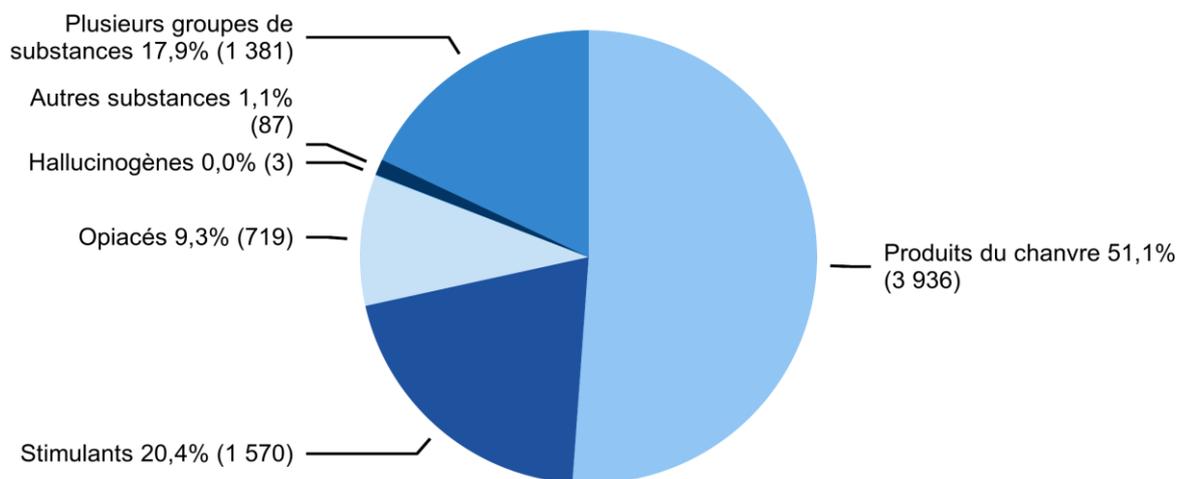
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions

3.9.3 Loi sur les stupéfiants : substances selon la forme d'infraction

Les substances illégales sont présentées d'après le nombre d'infractions enregistrées et non d'après les quantités de drogue. La quantité, respectivement le poids de la drogue, ne peut être donné de manière fiable que pour la saisie de substances. En ce qui concerne la consommation et les différentes formes de trafic, cela n'est pas possible.

3.9.3.1 Consommation par substances

Loi sur les stupéfiants: consommation par substances



État de la base de données: 15.2.2018

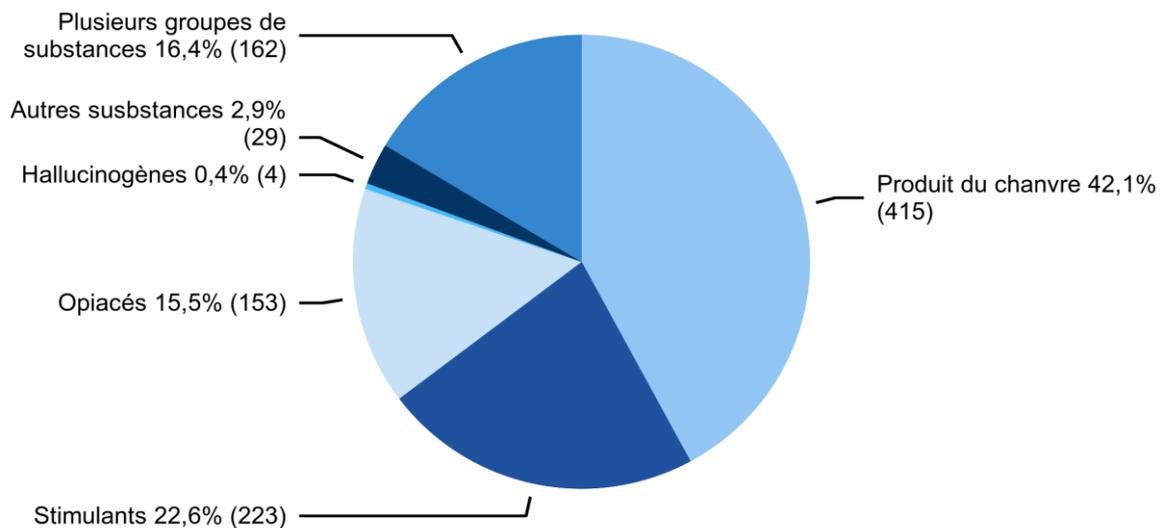
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 33: Loi sur les stupéfiants : consommation par substances

3.9.3.2 Trafic par substances

Loi sur les stupéfiants: trafic par substances



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 34: Loi sur les stupéfiants : trafic par substances

3.9.4 Loi sur les stupéfiants : prévenus

3.9.4.1 Consommation selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

	Total	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans no- tion
Suisses	2 752	0	21	359	378	586	403	509	317	159	20	0
Étrangers	1 528	0	10	122	126	326	261	435	192	48	8	0
résidents	830	0	9	93	64	137	124	229	129	39	6	0
asile	211	0	1	26	33	70	39	30	8	3	1	0
autres	487	0	0	3	29	119	98	176	55	6	1	0
Suissesses	534	0	7	82	42	96	80	109	70	41	7	0
Étrangères	129	0	0	15	11	25	15	35	19	9	0	0
résidents	111	0	0	13	11	19	12	29	18	9	0	0
asile	2	0	0	1	0	1	0	0	0	0	0	0
autres	16	0	0	1	0	5	3	6	1	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 28: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.2 Trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

Loi sur les stupéfiants : trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

	To- tal	<10	10– 14	15– 17	18– 19	20– 24	25– 29	30– 39	40– 49	50– 59	60+	sans no- tion
Suisses	346	0	2	17	33	58	59	69	74	30	4	0
Étrangers	327	0	1	10	23	82	47	96	49	17	2	0
résidents	99	0	1	6	4	8	5	34	32	8	1	0
asile	42	0	0	3	3	17	6	10	1	1	1	0
autres	186	0	0	1	16	57	36	52	16	8	0	0
Suissesses	69	0	1	1	4	5	12	21	9	14	2	0
Étrangères	23	0	0	2	0	7	2	5	4	2	1	0
résidents	21	0	0	2	0	6	2	5	3	2	1	0
asile	2	0	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0
autres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 29: Loi sur les stupéfiants : trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus

3.9.4.3 Loi sur les stupéfiants : fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

Loi sur les stupéfiants : fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

	Enregistrements (affaires)						Total
	1	2	3	4	5-10	>10	
Total mineurs	535	76	17	9	7	1	645
Suisses	423	53	8	6	2	0	492
Étrangers	112	23	9	3	5	1	153
résidents	88	18	8	2	1	1	118
asile	21	3	1	1	4	0	30
autres	3	2	0	0	0	0	5
Total adultes	3 723	560	175	75	126	58	4 717
Suisses	2 415	340	115	48	76	39	3 033
Étrangers	1 308	220	60	27	50	19	1 684
résidents	694	121	24	12	20	13	884
asile	138	30	9	8	13	2	200
autres	476	69	27	7	17	4	600

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 30: Loi sur les stupéfiants : fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile

3.9.5 Décès dus à la drogue : évolution

Décès dus à la drogue : évolution

	2016	2017	Différence
Hommes	4	2	-50%
Femmes	6	2	-67%
Adultes	10	4	-60%
Mineurs	0	0	0%
Suisses/esses	6	3	-50%
Étrangers/ères	4	1	-75%
Total décès dus à la drogue	10	4	-60%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 31: Décès dus à la drogue : évolution

La détermination de la cause de la mort n'entre pas dans le domaine de compétence de la police. Aussi, une classification d'après des critères médicaux n'est pas possible pour la police. Quand une personne décède des conséquences d'une consommation de drogue, la police sera souvent appelée, mais certainement pas dans tous les cas. Les chiffres présentés sont à comprendre comme l'indication de la fréquence des décès dus à la drogue rencontrés par la police lors d'une intervention. C'est pourquoi le nombre de «décès dus à la drogue» médicalement diagnostiqués différera des chiffres transmis par la police.

3.9.6 Loi sur les stupéfiants : saisies de substances

Loi sur les stupéfiants : saisies de substances

	Af- fares	Pièces/ta- blettes/ doses/joints	kg	ml	Plantes
Produits de chanvre					
Graines de cannabis	101	8	1,454	–	–
Chanvre (jeunes plantations sans inflorescences)	48	–	0,297	–	7 785
Chanvre (Plante fraîche: avec inflorescences)	125	–	0,065	–	10 663
Chanvre (Plante sèche: avec inflorescences)	18	–	3,086	–	751
Haschisch	347	7	52,698	–	–
Huile de haschisch	4	–	0,009	93	–
Marijuana	1 318	331	222,036	–	1 522
Cannabinoïdes de synthèse	1	–	0,009	–	–
Stimulants					
Amphétamine	183	96	14,238	60	–
Crack	–	–	–	–	–
Ecstasy	132	4 097	4,616	–	–
Khat	3	–	8,940	–	–
Feuilles de coca	–	–	–	–	–
Cocaïne	815	–	25,250	1	–
Méthamphétamine (pilules thaïes, ice, crystal)	57	22 517	5,087	–	–
Méphédron	–	–	–	–	–
MDPV	1	–	0,002	–	–
Opiacés					
Héroïne	760	–	42,241	–	–
Morphine-/héroïne-base	2	20	0,001	–	–
Opium	–	–	–	–	–
Méthadone	13	222	–	281	–
Autres produits de substitution	2	36	–	–	–
Hallucinogènes					
Champignons hallucinogènes (Psilocybine)	31	6	0,538	–	–
LSD	34	409	0,005	–	–
Mescaline	1	–	0,065	–	–
Autres hallucinogènes	5	2	0,123	1	–
Autres substances					
GHB/GBL	–	–	–	–	–
Autres substances stupéfiantes	4	–	0,065	–	–
Matières premières et produits ayant un effet pré- sumé semblable à celui des stupéfiants (Swiss- medic tableau e)	–	–	–	–	–
Médicament sur ordonnance contenant des subst. stupéfiantes	246	4 066	1,414	1 281	–
Médicament en vente libre contenant des subst. stupéfiantes	1	10	–	–	–
Substances de coupage	26	–	31,656	–	–
Substance pas encore connue	1	–	–	–	–

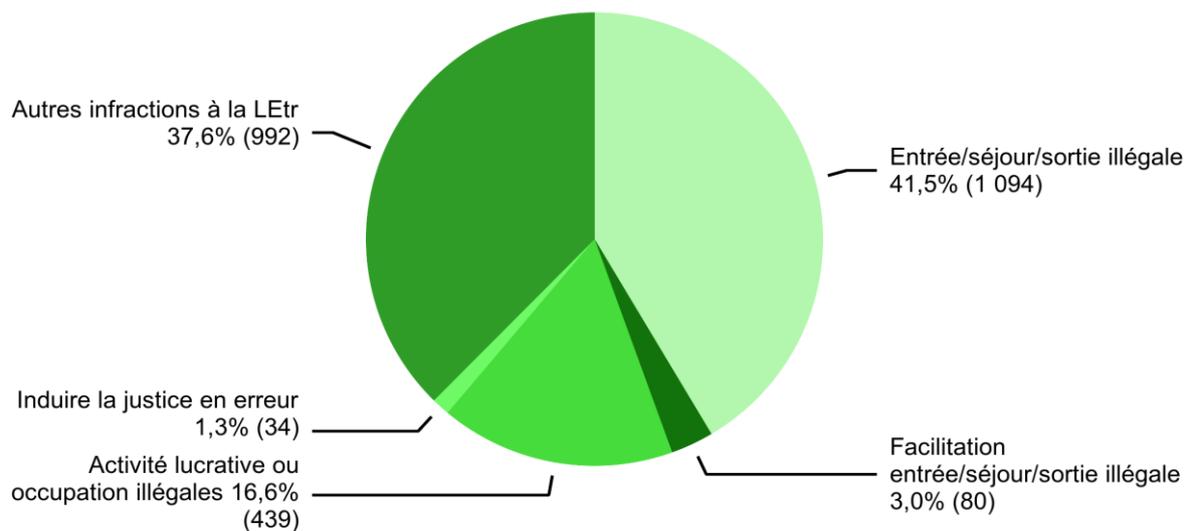
© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 32: Loi sur les stupéfiants : saisies de substances

3.10 Loi sur les étrangers (LEtr)

3.10.1 Loi sur les étrangers : répartition selon l'infraction

Loi sur les étrangers: répartition selon l'infraction



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 35: Loi sur les étrangers : répartition selon l'infraction

3.10.2 Loi sur les étrangers : élucidations et évolution des infractions

Loi sur les étrangers : élucidations et évolution des infractions

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total infractions à la LEtr	2 508	100,0%	2 639	100,0%	5%
Total entrée/séjour/sortie illégaux	1 144	100,0%	1 094	100,0%	-4%
Viol. des dispo. sur l'entrée	312	100,0%	336	100,0%	8%
Séjour illégal	822	100,0%	755	100,0%	-8%
Entrer/quitter CH sans passer par poste front. autorisé	2	100,0%	1	100,0%	-50%
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	8	100,0%	2	100,0%	-75%
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	81	100,0%	80	100,0%	-1%
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégaux	73	100,0%	75	100,0%	3%
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	5	100,0%	0	–	-100%
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	3	100,0%	5	100,0%	67%
Total activité lucrative ou occupation illégaux	483	100,0%	439	100,0%	-9%
Exercer une activité lucrative sans autoris.	300	100,0%	261	100,0%	-13%
Procurer une activité lucrative sans autoris.	48	100,0%	33	100,0%	-31%
Occupation d'étrangers non autorisée	124	100,0%	139	100,0%	12%
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	9	100,0%	6	100,0%	-33%
Changement d'emploi sans autoris.	2	100,0%	0	–	-100%
Total induire la justice en erreur	46	100,0%	34	100,0%	-26%
Fausses indications/dissimulation de faits	39	100,0%	34	100,0%	-13%
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	7	100,0%	0	–	-100%
Total autres infractions à la LEtr	754	100,0%	992	100,0%	32%
Non-respect assign. lieu de résidence	582	100,0%	865	100,0%	49%
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	101	100,0%	103	100,0%	2%
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	4	100,0%	3	100,0%	-25%
Non-respect des conditions de l'autorisation	12	100,0%	2	100,0%	-83%
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	41	100,0%	18	100,0%	-56%
Autres infractions à la LEtr	14	100,0%	1	100,0%	-93%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 33: Loi sur les étrangers : élucidations et évolution des infractions

4 Évolution

4.1 Tableaux

4.1.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Code pénal (CP)	64 774	69 004	67 222	58 826	55 935	54 843	50 508
Loi sur les stupéfiants (LStup)	14 210	14 596	13 590	13 484	13 608	13 832	12 548
Loi sur les étrangers (LEtr)	2 610	2 828	3 011	3 322	2 670	2 508	2 639

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 34: Infractions selon la loi

4.1.2 Titres du Code pénal et sélection d'infractions

Titres du Code pénal et sélection d'infractions

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total général du Code pénal	64 774	69 004	67 222	58 826	55 935	54 843	50 508
Total vie et intégrité corporelle	2 628	2 565	2 300	2 177	2 160	2 253	2 139
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	8	5	10	5	4	6	6
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	4	14	8	3	12	9	3
Lésions corporelles graves (Art. 122)	78	94	78	70	88	51	81
Lésions corporelles simples (Art. 123)	775	710	641	641	571	669	615
Total patrimoine	49 228	52 202	51 635	44 890	41 931	40 365	36 862
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	23 480	26 339	25 653	21 185	18 307	17 790	15 151
dont vol par effraction	5 582	5 761	6 202	4 840	4 332	4 240	3 474
dont vol à l'arrachée	182	160	170	91	83	89	71
Vol de véhicule (Art. 139) ³	9 085	7 655	7 589	7 579	7 477	6 520	6 463
Brigandage (Art. 140)	296	294	341	230	209	230	199
Dom. à la propriété (sans vol) (Art. 144)	7 548	7 524	7 119	7 328	7 566	7 667	7 425
Escroquerie (Art. 146)	610	1 003	1 058	1 032	1 228	1 231	1 513
Extorsion et chantage (Art. 156)	26	18	138	148	162	135	80
Infract. ds faillite, pours. pr dettes (Art. 163–171)	76	114	132	149	101	150	173
Total honneur, domaine secret ou privé	1 296	1 541	1 377	1 473	1 465	1 789	1 981
Diffamation et calomnie (Art. 173 + 174)	256	245	238	253	274	297	298
Total liberté	7 647	7 853	8 067	6 833	7 187	7 115	6 142
Menaces (Art. 180)	996	1 040	945	883	836	1 009	878
Contrainte (Art. 181)	273	223	164	199	182	273	228
Traite d'êtres humains (Art. 182)	3	21	15	0	1	7	1
Séquestration et enlèvement (Art. 183)	37	30	40	21	26	20	19
Violation de domicile sans vol (Art. 186)	777	735	550	516	511	520	449
Total intégrité sexuelle	603	598	605	612	533	600	590
Actes d'ordre sexuel avec des enfants (Art. 187)	139	124	118	136	111	106	97
Viol (Art. 190)	70	52	55	65	58	72	78
Exhibitionnisme (Art. 194)	42	60	56	42	32	63	48
Pornographie (Art. 197)	105	120	165	183	148	106	153
Total danger collectif	391	365	335	349	344	347	312
Incendie intentionnel (Art. 221)	157	99	107	97	122	114	90
Total autorité publique	1 732	2 125	1 571	1 322	1 151	1 173	1 373
Violence ou menace contre fonction. (Art. 285)	492	740	586	481	382	425	503
Total administration de la justice	153	174	191	194	204	275	260
Blanchiment d'argent (Art. 305 ^{bis})	28	36	64	64	79	118	134
Autres Code pénal	1 096	1 581	1 141	976	960	926	849

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions

³ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.1.3 Code pénal : infractions par arrondissement administratif

Code pénal : infractions par arrondissement administratif

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	32 222	34 249	32 458	27 489	25 802	25 505	23 428
Arrondissement administratif Biel/Bienne	10 841	11 269	11 077	9 280	9 462	9 570	8 411
Arrondissement administratif Thoune	4 483	4 746	4 706	4 832	4 254	4 077	3 780
Arrondissement administratif Emmental	3 380	3 434	3 341	3 065	3 193	3 235	3 068
Arrondissement administratif Haute-Argovie	3 441	4 002	4 177	3 741	3 328	3 112	2 610
Arrondissement administratif Seeland	2 963	3 247	3 522	2 989	2 612	2 513	2 581
Arrondissement administratif Jura bernois	2 378	2 901	2 626	2 668	2 645	2 417	2 283
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	3 254	2 982	2 751	2 473	2 280	2 195	2 071
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	1 261	1 427	1 420	1 335	1 357	1 267	1 432
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	518	518	573	471	490	444	400
Inconnu BE	33	229	571	483	512	508	444

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 36: Code pénal : infractions par arrondissement administratif

4.1.4 Code pénal : infractions par commune

Code pénal : infractions par commune

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bern	21 388	22 652	21 383	17 936	16 746	16 463	14 625
Biel/Bienne	8 419	8 957	8 493	7 137	7 222	7 076	6 088
Thun	3 069	3 039	3 016	3 034	2 647	2 553	2 377
Köniz	2 078	2 452	2 418	1 815	1 658	1 790	1 749
Langenthal	1 140	1 320	1 550	1 301	1 299	1 047	887
Burgdorf	1 033	854	951	857	929	999	896
Interlaken	1 327	1 119	1 233	997	813	949	841
Ostermundigen	1 080	872	968	801	736	772	728
Lyss	1 127	940	1 000	836	808	771	697
Muri bei Bern	707	877	733	672	607	713	563
Nidau	780	570	703	521	514	612	601
Spiez	599	599	627	592	613	612	611
Ittigen	629	745	661	546	518	515	431
Zollikofen	560	502	582	426	652	508	467
Steffisburg	459	494	482	610	567	499	392
Münsingen	455	509	472	413	381	396	391
Belp	455	437	369	410	328	367	332
Münchenbuchsee	433	370	373	323	349	366	373
Brügg	398	287	350	295	328	351	310
Herzogenbuchsee	398	345	422	312	346	347	246
Moutier	492	597	508	622	579	334	389
La Neuveville	272	332	302	269	321	317	222
Worb	505	599	521	435	381	306	342
Wohlen bei Bern	272	385	400	186	240	305	215
Saint-Imier	287	426	389	358	271	302	330
Urtenen-Schönbühl	260	298	281	317	262	283	245
Saanen	334	296	310	276	275	276	230
Lengnau (BE)	189	238	229	180	202	272	246
Langnau im Emmental	376	317	283	334	332	270	302
Tramelan	134	151	131	123	106	254	105
Pieterlen	151	210	211	153	245	252	260
Moosseedorf	245	288	267	268	265	247	186
Kirchberg (BE)	283	310	300	264	222	228	229
Uetendorf	206	300	224	206	206	223	217
Niederbipp	228	343	301	288	194	218	188
Heimberg	177	213	222	223	198	214	190
Unterseen	381	323	271	248	203	186	165
Frutigen	193	251	214	202	179	184	204
Tavannes	196	191	174	198	244	184	184
Huttwil	179	253	209	148	153	182	228
Autres communes	12 880	14 743	14 689	13 694	12 796	12 100	12 226

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 37: Code pénal : infractions par commune

4.1.5 Infractions à la loi sur les stupéfiants

Infractions à la loi sur les stupéfiants

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total infractions à la LStup⁴	14 210	14 596	13 590	13 484	13 608	13 832	12 548
Total possession/saisie	4 863	4 685	4 328	4 089	4 380	4 437	3 320
Possession/saisie contravention	4 368	4 313	3 880	3 600	3 794	3 665	2 560
Possession/saisie délit	436	296	350	394	504	671	650
Possession/saisie crime	59	76	98	95	82	101	110
Total consommation	8 262	8 666	8 113	8 008	7 523	8 105	7 696
Total culture/production	291	319	259	325	320	258	309
Culture/production contravention	185	176	134	158	169	133	132
Culture/production délit	98	106	100	157	135	105	123
Culture/production crime	8	37	25	10	16	20	54
Total trafic	736	839	764	878	772	879	986
Trafic délit	614	692	577	652	611	713	769
Trafic crime	122	147	187	226	161	166	217
Total contrebande	58	87	126	184	613	153	237
Importation, exportation, transit délit	51	85	104	167	606	129	203
Importation, exportation, transit crime	7	2	22	17	7	24	34

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants

4.1.6 Loi sur les stupéfiants : infractions par arrondissement administratif

Loi sur les stupéfiants : infractions par arrondissement administratif

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	8 391	7 914	7 720	7 973	7 901	8 251	7 784
Arrondissement administratif Biel/Bienne	2 792	3 069	2 252	2 148	2 087	1 999	1 898
Arrondissement administratif Thoune	1 016	1 055	1 123	989	947	868	704
Arrondissement administratif Emmental	441	455	585	539	638	725	606
Arrondissement administratif Jura bernois	212	314	306	340	382	476	404
Arrondissement administratif Haute-Argovie	396	426	519	594	546	498	333
Arrondissement administratif Seeland	252	392	329	280	339	267	270
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	346	596	413	356	385	365	241
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	248	281	273	203	247	265	200
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	115	92	60	33	90	70	71
Inconnu BE	1	2	10	29	46	48	37

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 39: Loi sur les stupéfiants : infractions par arrondissement administratif

⁴ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excèdent pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

4.1.7 Loi sur les stupéfiants : infractions par commune

Loi sur les stupéfiants : infractions par commune

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bern	7 359	6 756	6 433	6 284	6 127	6 969	6 437
Biel/Bienne	2 572	2 817	2 007	1 950	1 821	1 812	1 691
Thun	730	763	842	669	650	631	500
Köniz	144	170	164	227	202	267	216
Burgdorf	150	132	239	195	220	372	202
Ostermundigen	123	115	92	138	152	145	172
Langenthal	155	195	233	217	213	219	114
Spiez	111	107	113	101	104	130	107
Interlaken	158	276	194	150	117	153	101
Lyss	103	132	112	101	89	116	100
Münsingen	82	127	86	151	88	66	92
Münchenbuchsee	44	27	63	33	66	35	87
Nidau	58	96	78	65	90	57	86
Saint-Imier	45	70	90	89	89	133	81
Steffisburg	165	120	126	123	95	75	81
Ittigen	81	83	81	167	125	79	73
Langnau im Emmental	63	46	73	73	78	72	69
Tavannes	49	35	60	24	43	47	68
Worb	70	65	59	104	107	38	52
Bolligen	12	23	34	15	29	18	50
Herzogenbuchsee	45	27	21	38	77	49	49
Muri bei Bern	32	44	39	40	70	88	42
Zollikofen	33	53	85	113	114	54	41
Urtenen-Schönbühl	12	32	50	59	50	54	39
Moutier	26	68	59	61	38	46	37
Rüderswil	9	10	16	8	3	10	37
Hindelbank	27	10	30	35	29	25	36
La Neuveville	19	25	8	20	40	36	36
Wohlen bei Bern	16	22	37	32	47	25	33
Vechigen	9	13	8	33	84	5	32
Saanen	83	59	28	19	78	39	30
Sonceboz-Sombeval	7	24	8	24	19	58	30
Belp	36	18	31	36	53	36	29
Brienz (BE)	2	23	33	23	57	27	29
Lützelflüh	19	36	21	12	36	28	29
Roggwil (BE)	29	14	20	32	13	17	29
Frutigen	27	70	71	36	49	42	26
Jegenstorf	30	18	109	35	35	23	26
Heimberg	30	24	41	52	36	57	25
Uetendorf	22	78	25	46	29	18	25
Autres communes	1 423	1 773	1 671	1 854	2 146	1 661	1 509

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 40: Loi sur les stupéfiants : infractions par commune

4.1.8 Infractions à la loi sur les étrangers

Infractions à la loi sur les étrangers

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total général infractions à la LEtr	2 610	2 828	3 011	3 322	2 670	2 508	2 639
Total entrée/séjour/sortie illégaux	1 851	1 742	2 015	2 159	1 566	1 144	1 094
Violation des dispositions sur l'entrée	262	256	296	398	360	312	336
Séjour illégal	1 583	1 479	1 716	1 753	1 200	822	755
Entrer/sortir sans passer par poste front. autorisé	2	3	0	1	3	2	1
Viol. dispo. sur l'entrée dans autres pays	4	4	3	7	3	8	2
Total facilitation entrée/séjour/sortie ill.	58	70	84	113	91	81	80
Incitation à l'entrée/séjour/sortie illégal	53	61	60	89	88	73	75
Faciliter entrée illég. sur territoire autre état	0	1	2	17	0	5	0
Assist. illég., but enrichissement ou dans une assoc.	5	8	22	7	3	3	5
Total activité lucrative ou occupation illégaux	216	415	384	495	526	483	439
Exercer une activité lucrative sans autoris.	155	302	273	340	332	300	261
Procurer une activité lucrative sans autoris.	13	37	36	43	33	48	33
Occupation d'étrangers non autorisée	45	69	68	103	155	124	139
Emploi répété d'étrangers sans autoris.	2	3	5	5	6	9	6
Changement d'emploi sans autoris.	1	4	2	4	0	2	0
Total induire la justice en erreur	32	45	86	62	38	46	34
Fausse indications/dissimulation de faits	28	39	75	48	31	39	34
Mariage pour éluder prescr. admission/séjour	4	6	11	14	7	7	0
Total autres infractions à la LEtr	453	556	442	493	449	754	992
Non-respect assign. lieu de résidence	294	399	334	350	330	582	865
Viol. obligation de déclarer son arrivée/départ	135	137	82	110	88	101	103
Déplacement résidence dans autre canton sans autorisation	0	2	1	3	1	4	3
Non-respect des conditions de l'autorisation	11	11	4	6	7	12	2
Non-respect de l'obligation de collaborer, doc. de voyage	11	2	15	16	17	41	18
Autres infractions à la LEtr	2	5	6	8	6	14	1

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers

4.1.9 Loi sur les étrangers : infractions par arrondissement administratif

Loi sur les étrangers : infractions par arrondissement administratif

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Arrondissement administratif Berne-Mittelland	1 096	1 287	1 366	1 519	1 358	1 241	1 485
Arrondissement administratif Biel/Bienne	866	777	729	658	496	521	538
Arrondissement administratif Haute-Argovie	133	260	258	327	196	133	131
Arrondissement administratif Jura bernois	62	101	110	150	102	141	97
Arrondissement administratif Seeland	90	73	154	108	105	100	95
Arrondissement administratif Thoune	72	103	151	260	147	126	90
Arrondissement administratif Interlaken-Oberhasli	167	117	103	104	96	86	78
Arrondissement administratif Emmental	65	52	89	111	91	101	77
Arrondissement administratif Frutigen et Bas-Simmental	46	43	41	56	58	46	29
Arrondissement administratif Haut-Simmental et Gessenay	13	12	9	6	16	10	17
Inconnu BE	0	3	1	23	5	3	2

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 42: Loi sur les étrangers : infractions par arrondissement administratif

4.1.10 Loi sur les étrangers : infractions par commune

Loi sur les étrangers : infractions par commune

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bern	917	1 113	1 155	1 236	1 081	1 014	1 280
Biel/Bienne	780	709	679	599	427	467	478
Thun	52	72	108	211	102	85	66
Köniz	21	39	64	41	45	45	53
Interlaken	52	56	48	42	53	40	41
Langenthal	51	110	74	122	45	24	41
Lyss	38	25	39	21	38	31	41
Ostermundigen	10	2	29	41	40	27	29
Spiez	36	29	37	42	41	29	27
Aarwangen	49	56	61	43	15	12	24
Nidau	40	28	14	20	22	14	24
Herzogenbuchsee	4	13	17	64	29	24	22
Burgdorf	7	16	11	36	20	29	21
Saint-Imier	9	7	9	33	26	59	21
Lauterbrunnen	32	21	15	16	17	13	17
Moutier	14	40	20	38	12	13	16
Zollikofen	6	12	7	25	17	11	16
Münsingen	4	1	6	13	6	12	14
Brüttelen	0	0	0	5	5	0	12
Kirchberg (BE)	7	6	8	12	4	11	12
Thunstetten	0	31	16	10	15	1	12
Wangen an der Aare	2	4	6	5	2	8	12
Orpund	2	0	4	2	9	3	11
Saanen	8	4	5	6	7	4	10
Sonvilier	0	8	5	10	4	1	10
Kappelen	5	9	17	9	0	0	9
Langnau im Emmental	12	3	9	6	18	3	9
Matten bei Interlaken	23	14	3	10	5	7	9
Münchenbuchsee	8	1	5	8	7	4	9
Muri bei Bern	3	39	7	9	15	18	8
Oberbipp	0	0	4	2	0	0	8
Tramelan	13	15	15	28	3	6	8
Belp	6	15	8	8	7	17	7
Konolfingen	22	5	8	14	2	6	7
Lengnau (BE)	8	17	8	6	6	8	7
Moosseedorf	3	6	0	20	12	5	7
Rüdtligen-Alchenflüh	4	0	3	1	4	3	7
Sigriswil	1	1	0	1	8	3	7
Steffisburg	12	5	21	6	14	19	7
Wiedlisbach	2	7	10	11	9	18	7
Autres communes	347	289	456	490	478	414	213

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 43: Loi sur les étrangers : infractions par commune

4.1.11 Infractions de violence

Infractions de violence

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total infractions de violence	4 712	4 874	4 442	4 089	3 889	4 273	4 047
Violence grave (exercée)	161	165	151	145	163	140	170
Homicides (Art. 111–113/116), y c. tentatives	12	19	18	8	16	15	9
Homicides avec arme à feu	7	7	2	2	4	2	1
Homicides avec arme coupante/tranchante	4	8	12	0	4	7	5
Homicides avec arme contondante/d'estoc	0	0	0	1	3	1	0
Homicides avec violence physique	1	3	3	2	3	0	1
Homicides autre instrument	0	0	1	3	2	5	2
Homicides sans notion/inconnu	0	1	0	0	0	0	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	78	94	78	70	88	51	81
Lés. corp. graves avec arme à feu	1	2	2	2	1	0	1
Lés. corp. graves avec arme coupante/tranchante	16	17	9	19	22	11	11
Lés. corp. graves avec arme contondante/d'estoc	3	6	4	3	1	5	2
Lés. corp. graves avec violence physique	49	55	33	23	36	25	54
Lés. corp. graves autre instrument	6	12	30	23	25	10	12
Lés. corp. graves sans notion/inconnu	3	2	0	0	3	0	1
Mutilation d'organes génitaux fém. (Art. 124)	–	0	0	0	0	0	0
Prise d'otage (Art. 185)	0	0	0	0	0	0	0
Viol (Art. 190)	70	52	55	65	58	72	78
Brigandage (Art. 140 ch. 4)	1	0	0	2	1	2	2
Violence d'intensité moyenne (exercée év. menaces de violence)	3 529	3 652	3 209	2 913	2 729	2 990	2 922
Lésions corporelles simples (Art. 123)	775	710	641	641	571	669	615
Voies de fait (Art. 126)	1 311	1 263	1 140	1 112	1 055	1 103	1 081
Participation à rixe (Art. 133) ⁵	112	132	146	77	150	151	140
Participation à agression (Art. 134) ⁵	187	190	113	112	117	88	84
Brigandage (Art. 140 ch. 1–3)	295	294	341	228	208	228	197
Contrainte (Art. 181)	273	223	164	199	182	273	228
Mariage forcé (Art. 181a)	–	–	0	0	0	0	0
Séquestration/enlèvement (Art. 183)	37	30	40	21	26	20	19
Séq./enl. circonstances aggravantes (Art. 184)	0	1	0	0	0	0	1
Contrainte sexuelle (Art. 189)	47	68	37	42	37	32	51
Violence/menace contre les fonct. (Art. 285)	492	740	586	481	382	425	503
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 3)	0	1	1	0	1	1	3
Violence d'intensité moyenne (menaces de violence)	1 022	1 057	1 082	1 031	997	1 143	955
Menaces (Art. 180)	996	1 040	945	883	836	1 009	878
Extorsion et chantage (Art. 156 ch. 1, 2,4)	26	17	137	148	161	134	77

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 44: Infractions de violence

⁵ Pour les infractions de rixe et d'agression, on sanctionne la participation. Le nombre d'infractions respecte ainsi le nombre de participants (en tant que prévenus).

4.1.12 Infractions de violence domestique

Infractions de violences domestiques

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total infractions de violences domestiques	1 464	1 470	1 348	1 285	1 318	1 335	1 156
Homicides consommés (Art. 111–113/116)	5	3	5	3	2	1	6
Homicides tentatives (Art. 111–113/116)	1	0	1	2	6	3	0
Lésions corporelles graves (Art. 122)	11	4	7	3	4	5	3
Lésions corporelles simples (Art. 123)	154	117	117	110	111	139	82
Voies de fait (Art. 126)	514	519	456	430	443	449	432
Mise en danger vie (Art. 129)	11	10	1	2	4	7	4
Injure (Art. 177)	141	183	156	161	188	177	173
Util. abusive d'une install. de télécommunication (Art. 179 ^{septies})	51	43	59	60	40	23	27
Menaces (Art. 180)	361	400	388	318	330	334	287
Contrainte (Art. 181)	77	66	45	55	58	59	49
Séquestration et enlèvement (Art. 183/184)	15	12	18	10	9	10	5
Actes sexuels enfant (Art. 187)	29	13	28	24	33	46	19
Actes sex. personnes dépendantes (Art. 188)	3	2	0	0	0	0	0
Contrainte sexuelle (Art. 189)	14	17	3	12	13	6	9
Viol (Art. 190)	22	23	25	33	20	25	21
Actes d'ordre sex. sur pers. incap. de discernement (Art. 191)	1	5	1	1	2	2	0
Autres articles du CP ⁶	54	53	38	61	55	49	39

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 45: Infractions de violences domestiques

⁶ Autres articles du CP: Incitation et assistance au suicide (Art. 115 CP), interruption punissable de grossesse sans consentement de la femme (Art. 118.2 CP), mutilation d'organes génitaux féminins (Art. 124 CP), exposition (Art. 127 CP), remettre à des enfants des substances nocives (Art. 136 CP), diffamation (Art. 173 CP), calomnie (Art. 174 CP), mariage/partenariat forcé (Art. 181a CP), prise d'otage (Art. 185 CP), abus de la détresse (Art. 193 CP), désagréments causés par la confrontation à un acte d'ordre sexuel (Art. 198 CP), actes préparatoires pour meurtre, assassinat, lésions corporelles graves, séquestration et enlèvement, prise d'otage (Art. 260^{bis} CP).

4.1.13 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Total patrimoine	49 228	52 202	51 635	44 890	41 931	40 365	36 862
Appropriation illégitime (Art. 137)	224	247	224	204	233	224	221
Abus de confiance (Art. 138)	138	185	201	150	147	126	150
Vol (sans vol de véhicule) (Art. 139)	23 480	26 339	25 653	21 185	18 307	17 790	15 151
Vol de véhicule (Art. 139) ⁷	9 085	7 655	7 589	7 579	7 477	6 520	6 463
Brigandage (Art. 140)	296	294	341	230	209	230	199
Soustraction de chose (Art. 141)	95	68	60	66	58	57	56
Soustraction de données (Art. 143)	214	408	291	137	179	208	141
Accès induit système d'information (Art. 143 ^{bis})	20	23	35	17	18	28	41
Dom. à la propriété (Art. 144)	7 548	7 524	7 119	7 328	7 566	7 667	7 425
Dom. à la propriété lors de vol (Art. 144)	6 448	7 381	7 691	5 824	5 327	5 136	4 354
Escroquerie (Art. 146)	610	1 003	1 058	1 032	1 228	1 231	1 513
Utilis. fraud. ordinateur (Art. 147)	609	605	537	429	477	437	516
Filouterie d'auberge (Art. 149)	47	42	40	47	37	48	59
Obtent. fraud. prestation (Art. 150)	20	26	32	39	24	31	45
Extorsion et chantage (Art. 156)	26	18	138	148	162	135	80
Gestion déloyale (Art. 158)	16	10	28	19	18	13	18
Détournement de salaire (Art. 159)	84	63	94	66	89	72	26
Recel (Art. 160)	137	145	193	138	128	100	107
Banquer. fraud. et fraude saisie (Art. 163)	15	22	18	27	20	23	29
Détourn. valeur patrimoine (Art. 169)	52	85	98	110	74	111	110
Autres infractions contre le patrimoine	64	59	195	115	153	178	158

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 46: Infractions contre le patrimoine

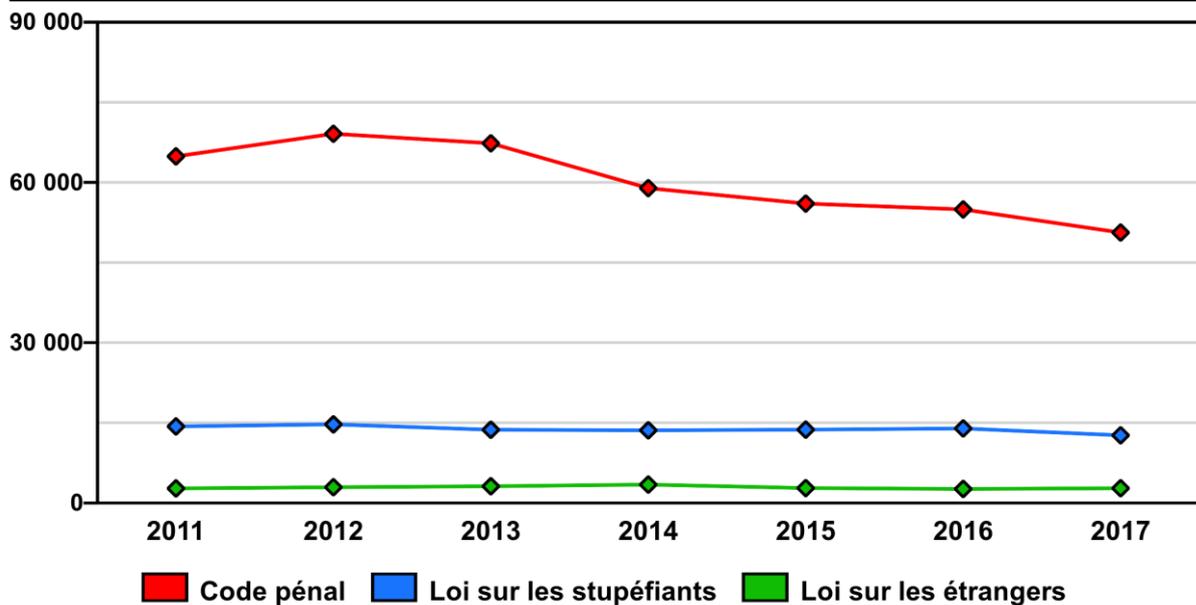
⁷ Depuis 2013, l'art. 94 LCR (Vol d'usage) n'est plus pris en compte dans les vols de véhicules.

4.2 Graphiques

Afin d'observer facilement l'évolution des dénonciations enregistrées par la police, une sélection de graphiques a été effectuée. Pour chaque graphique, le total est indiqué par une ligne noire, soit pour les lois (Code pénal et LStup) ou les titres du code pénal. Les autres couleurs représentent l'évolution d'infractions ou de groupes d'infractions choisis.

4.2.1 Infractions selon la loi

Infractions selon la loi



État de la base de données: 15.2.2018

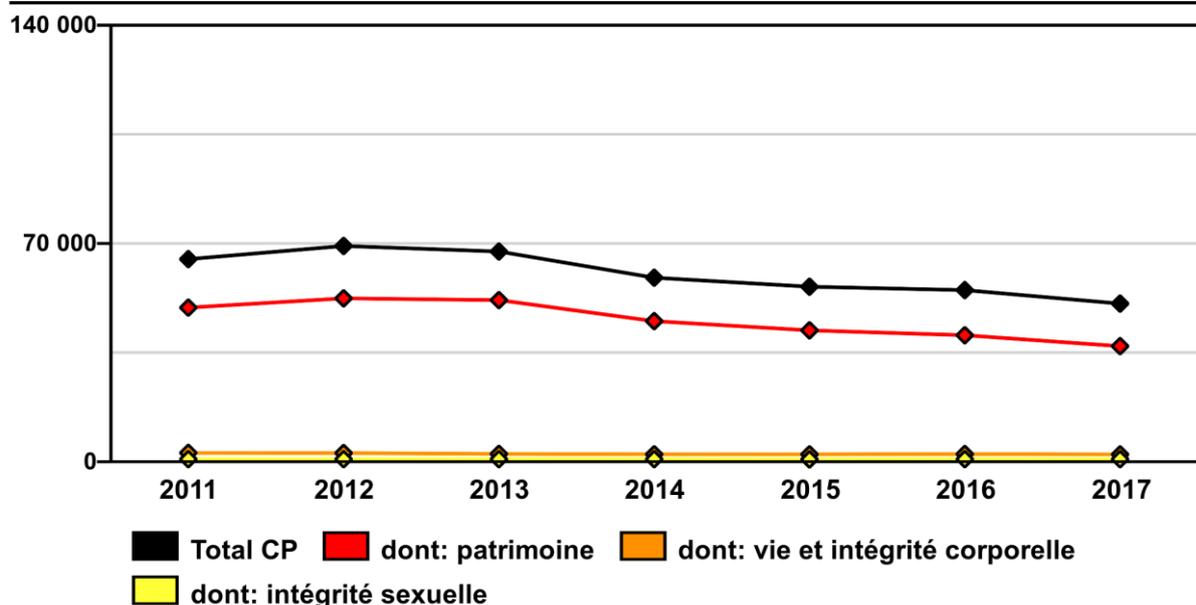
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 36: Infractions selon la loi

4.2.2 Code pénal : sélection de titres

Code pénal: sélection de titres



État de la base de données: 15.2.2018

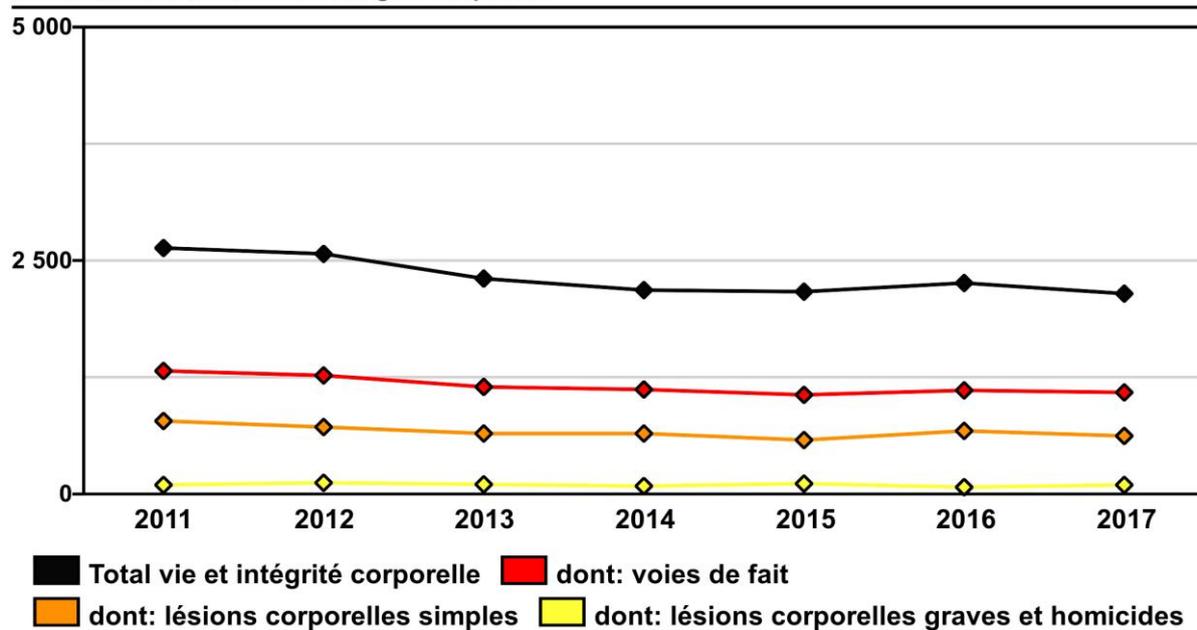
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 37: Code pénal : sélection de titres

4.2.3 Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle



État de la base de données: 15.2.2018

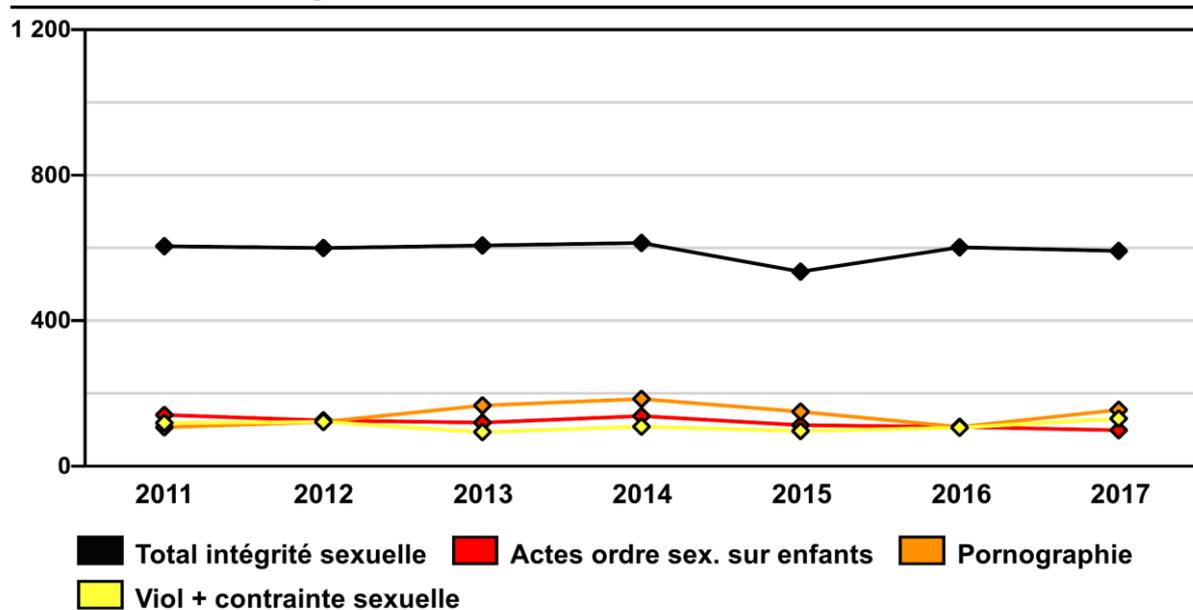
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle

4.2.4 Infractions contre l'intégrité sexuelle

Infractions contre l'intégrité sexuelle



État de la base de données: 15.2.2018

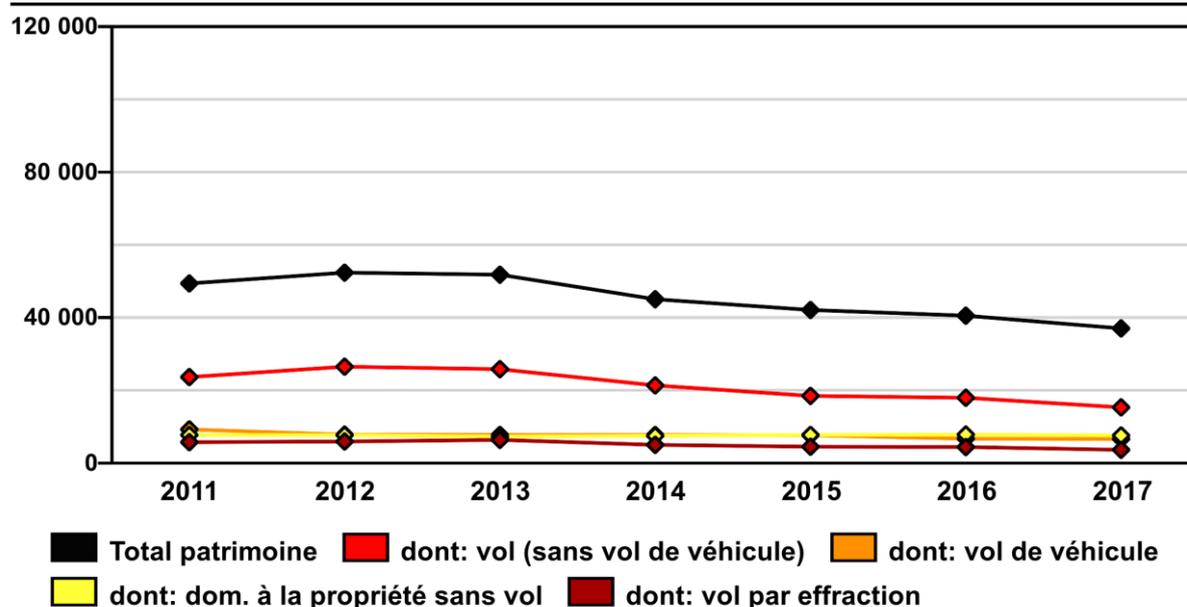
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle

4.2.5 Infractions contre le patrimoine

Infractions contre le patrimoine



État de la base de données: 15.2.2018

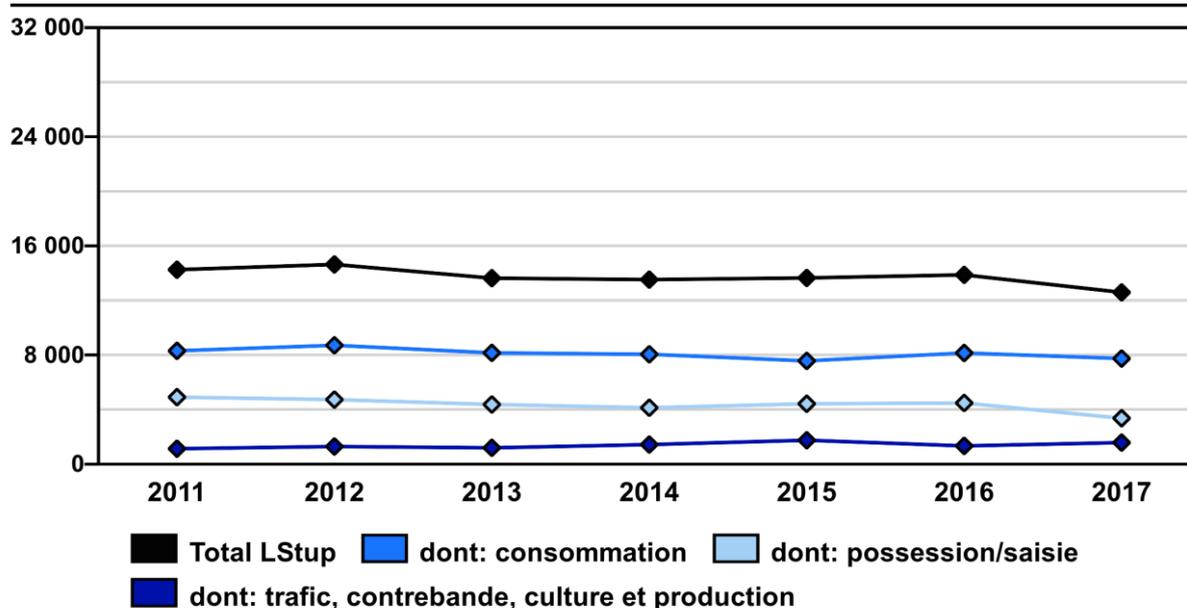
Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 40: Infractions contre le patrimoine

4.2.6 Infractions à la loi sur les stupéfiants⁸

Infractions à la loi sur les stupéfiants



État de la base de données: 15.2.2018

Source(s): OFS – Statistique policière de la criminalité (SPC) 2017

© OFS, Neuchâtel 2018

Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants

⁸ Le 1er octobre 2013 est entrée en vigueur une modification de la loi sur les stupéfiants avec l'introduction des amendes d'ordre pour la consommation de stupéfiants par des adultes ayant des effets de type cannabique et pour les cas dont la quantité n'excède pas dix grammes de stupéfiants. Le nombre d'amendes d'ordre ne figure pas dans les graphiques/tableaux qui concernent uniquement les dénonciations.

5 Suppléments cantonaux

5.1 Événements cantonaux

Choix d'événements avec interventions policières : évolution des événements

	2016	2017	Différence
Total incendies	66	91	38%
Total incendies de véhicule	5	5	0%
Total explosions	0	2	-
Total décès extraordinaires	476	476	0%
Total suicides	288	257	-11%
dont par arme à feu	34	27	-21%
dont par pendaison	34	36	6%
dont par noyade	6	6	0%
dont par inhalation de gaz	1	1	0%
dont par empoisonnement	0	0	0%
dont par absorption de médicaments	11	7	-36%
dont par collision	16	15	-6%
dont par précipitation dans le vide	29	19	-34%
dont par arme blanche	5	8	60%
dont par étouffement	5	4	-20%
dont par immolation	2	0	-100%
dont par explosion	0	0	0%
dont par le biais d'une organisation d'aide au suicide	145	132	-9%
dont par électrocution	0	0	0%
dont par autres modalités/modalités inconnues	0	2	-
Total tentatives de suicide	149	132	-11%
Total accidents (sans LCR)	81	79	-2%
dont de travail	24	31	29%
dont de sport ou loisir	23	27	17%
dont noyade ou accident de plongée	4	1	-75%
dont de montagne	6	3	-50%
dont d'avion/aérien	1	5	400%
dont de navigation	1	0	-100%
dont de chemin de fer (y.c. de téléphérique et funiculaire)	5	6	20%
dont avalanche	3	0	-100%
dont accident chimique (poison, gaz)	11	6	-45%
dont autres accidents	3	0	-100%
Total personnes disparues	196	209	-7%
Total interventions dans la sphère privée	265	292	10%

© OFS, Neuchâtel 2018

Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières : évolution des événements

5.2 Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

	2016		2017		Différence
	Infrac-tions	Élucida-tions	Infrac-tions	Élucida-tions	
Total des infractions à des lois cantonales et à des ordonnances	1645	92.9%	1774	93.9%	8%
LDPén (Omission de prêter main-forte à la police)	0	–	1	100.0%	–
LDPén (Souillure de la propriété d'autrui)	93	53.8%	133	71.4%	43%
LDPén (Matériel servant à la commission d'actes punissables)	31	93.5%	48	97.9%	55%
LDPén (remet spiritueux/tabac à un enfant/jeune)	5	100.0%	2	100.0%	-60%
LDPén (Tapage nocturne, conduite inconvenante)	552	98.2%	498	99.2%	-10%
LDPén (Fausse alarme)	0	–	1	100.0%	–
LDPén (Refus d'indiquer son nom)	161	95.0%	170	99.4%	6%
LDPén (Mise en danger par des animaux)	7	100.0%	6	100.0%	-14%
LDPén (Abus d'installations d'alarme)	1	100.0%	0	–	-100%
LDPén (Interdiction de se masquer)	5	80.0%	11	81.8%	120%
Loi sur le repos pendant les jours fériés officiels	7	100.0%	4	100.0%	-43%
Loi sur les constructions du 9 juin 1985	78	97.4%	78	100.0%	0%
Ordonnance sur les constructions	0	–	1	100.0%	–
Loi cantonale sur la protection des eaux	23	100.0%	21	100.0%	-9%
Ordonnance sur la lutte contre les accidents d'hydrocarbures du 30 décembre 1969	0	–	1	100.0%	–
Loi sur les déchets	149	84.6%	154	73.4%	3%
Loi sur la protection de l'air	25	100.0%	28	100.0%	12%
Loi cantonale du 5 mai 1997 sur les forêts	23	91.3%	38	100.0%	65%
Loi du 25 mars 2002 sur la chasse et la protection de la faune sauvage	28	100.0%	32	100.0%	14%
Loi du 21 juin 1995 sur la pêche	17	94.1%	19	100.0%	12%
LHR (Loi du 11 novembre 1993 sur l'hôtellerie et la restauration)	71	100.0%	81	100.0%	14%
LPTP (Loi sur la protection contre le tabagisme passif)	10	100.0%	10	100.0%	0%
Ordonnance cantonale du 29 octobre 1997 sur les forêts	0	–	3	100.0%	–
Ordonnance sur la chasse du 26 février 2003	2	100.0%	1	100.0%	-50%
LPTP (Infraction à l'interdiction de fumer dans les espaces intérieurs accessibles au public)	0	–	1	100.0%	–
Nichteinholen der Bewilligung als Organisierende oder Organisierender einer bewilligungspflichtigen Kundgebung	0	–	4	100.0%	–
Utilisation de la voie publique et de son espace à d'autres fins que celles de la circul. est soumise sans autorisation	3	100.0%	0	–	-100%
LHR (Interdiction de servir de l'alcool Art. 29)	4	100.0%	1	100.0%	-75%
LHR (ne ferme pas l'établissement à l'heure prescrite Art. 49e)	34	100.0%	69	100.0%	103%
LHR (Infraction contre le tabagisme passif de la part de l'exploitant/e)	7	100.0%	21	95.2%	200%
LHR (Obligation de la personne responsable d'un établissement d'hôtellerie et de restauration de veiller à l'ordre et à la tranquillité dans son établissement)	10	100.0%	14	100.0%	40%
Ordonnance du 28 février 2007 sur la protection contre les nuisances sonores et les rayons laser lors de manifestations (Ordonnance son et laser)	18	100.0%	10	100.0%	-44%
Loi sur l'établissement et le séjour des Suisses	11	100.0%	20	100.0%	82%
Ordonnance concernant le registre des électeurs (ORE)	1	100.0%	0	–	-100%
LHR (Violation des conditions d'exploitation relatives aux établissements d'hôtellerie et de restauration)	40	95.0%	58	100.0%	45%
Loi du 11 juin 2001 sur l'aide sociale (LASoc)	15	100.0%	19	100.0%	27%

Loi du 15 septembre 1992 sur la protection de la nature	4	75.0%	5	100.0%	25%
Loi sur le commerce et l'industrie (LCI)	9	100.0%	15	100.0%	67%
Loi sur la protection du patrimoine (LPat)	0	–	2	50.0%	–
Loi sur l'entretien et l'aménagement des eaux (LAE)	2	100.0%	1	100.0%	-50%
Loi sur les chiens (LC)	166	88.0%	179	88.8%	8%
Loi sur l'exercice de la prostitution (LEP)	25	100.0%	12	100.0%	-52%
Règlement sur les déchets (AFR)	2	50.0%	2	100.0%	0%
Ordonnance sur le camping	6	100.0%	0	–	-100%

© BFS, Neuchâtel 2018

Tableau 48: Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances

6 Glossaire méthodologique

6.1 Introduction

La SPC recense les faits relevant du droit pénal que la police a enregistrés. Sont enregistrés tous les articles du code pénal (CP), mais également les dispositions pénales relevant des lois fédérales annexes. En outre, les infractions contre la LEtr et la LStup sont recensées de façon détaillée, mais font l'objet d'une exploitation séparée.

Ne sont pas comprises dans la SPC les actions illégales dont la police n'a pas eu connaissance (chiffre noir de la criminalité) ou qui débouchent directement sur une procédure judiciaire par d'autres voies. De même, les infractions liées au trafic routier ne sont pas recensées de manière exhaustive.

6.2 Définitions

6.2.1 *Le cas/l'affaire*

Par cas, il faut entendre l'ensemble des infractions enregistrées dans le cadre d'un dépôt de plainte ou d'une procédure d'enquête policière. Une saisie absolument homogène n'est pas possible au niveau des cas, puisque les cantons présentent des répartitions de compétences différentes et des usages disparates dans l'établissement des rapports, une diversité que seul un gros investissement permettrait d'harmoniser. Le nombre des cas est certes mentionné, mais le dénombrement des cas n'est pas primordial dans le cadre de la SPC.

6.2.2 *L'infraction*

Un acte est enregistré comme une ou plusieurs infractions s'il enfreint un ou plusieurs articles de loi. La notion d'acte utilisée pour la SPC découle de la définition fournie par le texte de loi (p. ex. homicide, participation à une rixe, gestion déloyale, etc.). Sont dénombrés les actes délictueux clairement identifiables, sans égard au nombre de lésés. Ce dernier est exploité séparément.

6.2.3 *L'infraction élucidée/la personne prévenue*

Une infraction est considérée comme élucidée lorsque, d'un point de vue policier, une personne peut être identifiée en tant que prévenu de cette infraction. S'il s'agit d'une infraction collective, c'est-à-dire d'un groupe de personnes suspectées, l'infraction est réputée élucidée dès qu'une seule de ces personnes a été identifiée. Cette personne figure dans la SPC comme prévenu. Sont également considérés comme prévenus, les instigateurs, les coauteurs et les complices. Le statut attribué correspond à l'état provisoire des connaissances de la police et ne préjuge en rien d'une éventuelle procédure judiciaire ultérieure.

6.2.4 *La personne lésée*

Les lésés sont des personnes qui ont subi une atteinte à leur intégrité physique, psychique, sociale ou économique causée par un acte contraire au droit. Les personnes morales qui ont annoncé un dommage matériel ou économique (p. ex. vol à l'étalage) sont également comprises dans cette catégorie. Grâce au caractère supplémentaire «personne morale» ou «personne physique», les deux catégories différentes de lésés peuvent être dissociées l'une de l'autre.

6.2.5 *La population résidente permanente*

Dans le cadre du nouveau système de recensement de la population, la statistique de la population et des ménages (STATPOP) remplace la statistique de l'état annuel de la population (ESPOP). Avec l'introduction de STATPOP, la notion de « population résidente permanente » a été redéfinie compte tenu des recommandations internationales (ordonnance du 19 décembre 2008 sur le recensement fédéral de la population RS 431.112.1, art. 2, let. d). La population résidente permanente, telle qu'elle est définie dans STATPOP à partir de 2010, comprend, en plus de la population qui était considérée dans ESPOP, les personnes dans le processus d'asile totalisant au moins 12 mois de résidence en Suisse.

Concernant la présente statistique policière de la criminalité et les prévenus étant dans un processus d'asile, il n'est pas possible de déterminer s'ils totalisent ou non 12 mois de résidence en Suisse. Ils sont par conséquent tous inclus dans la catégorie «asile» ou «autres».

6.2.6 *Etat des communes*

Dans le présent rapport, nous nous sommes basés sur l'état des communes au 2 avril 2017. Les fusions de communes sont rétroactivement appliquées pour les années précédentes afin d'être en mesure de comparer les communes dans le temps.

6.3 Principes d'exploitation des données

6.3.1 Statistique de sortie

La date de sortie est définie comme la date d'exploitation standard.

Les exploitations selon la date de sortie indiquent le nombre d'affaires dont la police a «achevé» le traitement et/ou qu'elle a dénoncées pour le mois ou l'année précédent. Les affaires criminelles ou événements policiers des années civiles précédentes peuvent également y figurer.

6.3.2 Principe du lieu de commission de l'infraction

Seules seront prises en considération les infractions qui ont eu lieu sur le territoire suisse, resp. sur le territoire cantonal considéré ou dont le dommage s'est produit sur ce territoire sans que la personne lésée ne l'ait quitté.

6.3.3 Comptage des personnes ou comptage unique

Une personne n'est comptée qu'une seule fois comme personne réelle, indépendamment du nombre d'actes qui lui sont attribués.

Lors de l'établissement de listes de différents articles de loi, les personnes à qui plusieurs infractions sont imputées sont recensées inévitablement de manière répétée par article, titre ou loi.

6.4 Chiffres clés

Diverses formes d'indices sont utilisées pour décrire le domaine couvert par la statistique de la criminalité. La distinction entre les chiffres absolus et relatifs y est centrale.

6.4.1 Chiffres absolus

Les chiffres absolus représentent les fréquences recensées des cas, des infractions, des prévenus, des lésés, etc. comme chiffres pris isolément. En général, les chiffres absolus ne sont guère significatifs et ne permettent pas de comparaison entre différentes valeurs de départ.

6.4.2 Chiffres relatifs

Les ratios sont obtenus par la division de deux valeurs absolues. Ainsi, la valeur à mesurer (par ex. nombre d'infractions) est mise en relation avec une autre valeur qui sert de mesure (par ex. l'effectif de la population). Ces ratios permettent ainsi une meilleure comparabilité entre différents ensembles (par ex. comparaisons entre cantons ou comparaisons entre différentes parties de la population).

Valeur de la fréquence (VF)

La valeur de la fréquence est le nombre d'infractions enregistrées au total ou en référence à un seul article de loi calculé pour 1000 habitants. Ce calcul se base sur les chiffres de la population résidente permanente à la fin de l'année précédente. Les chiffres utilisés sont ceux de l'ESPOP jusqu'en 2010 et dès 2011, ceux de la nouvelle STATPOP.

$$VF = \frac{\text{Infractions enregistrées} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

La pertinence de la valeur de la fréquence est restreinte par le fait que seule une partie des infractions commises arrive à la connaissance de la police et que les voyageurs, les touristes, les visiteurs, etc., (soit toutes les personnes qui ne sont pas officiellement inscrites en Suisse) ne sont pas compris dans l'effectif de la population suisse. Les infractions commises par des personnes appartenant à cette catégorie sont également recensées dans la statistique policière de la criminalité. Lors de l'interprétation des valeurs de la fréquence, il faut prendre en considération le fait que la part de la population fluctuante n'est pas de taille égale partout, qu'elle est la plus importante dans les places économiques, les lieux touristiques ou les autres centres, et qu'en de tels endroits, elle entraîne des distorsions à la hausse.

Taux de prévenus (TP)

Le taux de prévenus (TP) représente le nombre de suspects identifiés, calculé pour 1000 habitants du groupe de population correspondant, sans prendre en compte les mineurs de moins de dix ans. Conformément au TP, le taux de lésés peut également être calculé.

$$TP = \frac{\text{Prévenus dès 10 ans} \times 1000}{\text{Effectif de la population}}$$

Groupe de population correspondant dès 10 ans

La problématique du taux de prévenus (TP) découle des multiples zones de criminalité cachée :

- chiffre noir des infractions qui ne sont pas l'objet de plainte,
- chiffre noir des infractions qui ne sont pas élucidées.

C'est pourquoi le TP ne peut pas refléter le taux de criminalité effectif, mais au mieux les taux de criminalité calculés, pour divers groupes, sur la base des enregistrements effectués par la police. Un calcul du taux de criminalité des prévenus non suisses et non inscrits officiellement (autres étrangers) ne sera pas possible en raison de la taille inconnue de ce groupe de population.

6.4.3 Graphiques

Dans les graphiques, la somme des pourcentages n'équivaut pas toujours à 100% en raison des arrondis. Par exemple, trois fois 33.33% (arrondi 33.3%) donne un total de 99.9% au lieu de 100%.

7 Index des tableaux

Tableau 1: Éluclidations et évolution des infractions selon la loi	9
Tableau 2: Titres du Code pénal et sélection d'infractions : élucidations et évolution des infractions	11
Tableau 3: Code pénal : fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	14
Tableau 4: Code pénal : fréquence (‰) et évolution par commune	16
Tableau 5: Loi sur les stupéfiants : fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	18
Tableau 6: Loi sur les stupéfiants : fréquence (‰) et évolution par commune	20
Tableau 7: Loi sur les étrangers : fréquence (‰) et évolution par arrondissement administratif	22
Tableau 8: Loi sur les étrangers : fréquence (‰) et évolution par commune	24
Tableau 9: Prévenus selon la loi, le groupe d'âge et le sexe.....	25
Tableau 10: Code pénal : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	29
Tableau 11: Loi sur les stupéfiants : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	30
Tableau 12: Loi sur les étrangers : nombre de prévenus selon la nationalité et le statut de séjour.....	31
Tableau 13: Code pénal : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	32
Tableau 14: Loi sur les stupéfiants : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu	32
Tableau 15: Loi sur les étrangers : nombre d'infractions dans une année civile par prévenu.....	33
Tableau 16: Nombre de prévenus par infraction au Code pénal	33
Tableau 17: Infractions de violence : élucidations et évolution des infractions	35
Tableau 18: Prévenus d'infractions violentes selon l'âge, le sexe et la nationalité	38
Tableau 19: Lésés d'infractions violentes selon l'âge et le sexe	39
Tableau 20: Violences domestiques : évolution des infractions	41
Tableau 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle : élucidations et évolution des infractions.....	43
Tableau 22: Infractions contre le patrimoine : élucidations et évolution des infractions.....	45
Tableau 23: Brigandage selon l'instrument : élucidations et évolution des infractions	46
Tableau 24: Type de vol : élucidation et évolution des infractions.....	48
Tableau 25: Vol de véhicule : élucidations et évolution des infractions	50
Tableau 26: Dommages à la propriété : élucidations et évolution des infractions	51
Tableau 27: Loi sur les stupéfiants : élucidations et évolution des infractions.....	55
Tableau 28: Loi sur les stupéfiants : consommation selon le groupe d'âge et la nationalité des prévenus	58
Tableau 29: Loi sur les stupéfiants : trafic selon la catégorie d'âge et la nationalité des prévenus	58
Tableau 30: Loi sur les stupéfiants : fréquences des enregistrements par prévenu dans une année civile	59
Tableau 31: Décès dus à la drogue : évolution	60
Tableau 32: Loi sur les stupéfiants : saisies de substances	61
Tableau 33: Loi sur les étrangers : élucidations et évolution des infractions	63
Tableau 34: Infractions selon la loi	64
Tableau 35: Titres du Code pénal et sélection d'infractions	65
Tableau 36: Code pénal : infractions par arrondissement administratif	66
Tableau 37: Code pénal : infractions par commune	67
Tableau 38: Infractions à la loi sur les stupéfiants	68
Tableau 39: Loi sur les stupéfiants : infractions par arrondissement administratif.....	68
Tableau 40: Loi sur les stupéfiants : infractions par commune	69
Tableau 41: Infractions à la loi sur les étrangers	70
Tableau 42: Loi sur les étrangers : infractions par arrondissement administratif.....	71
Tableau 43: Loi sur les étrangers : infractions par commune	72
Tableau 44: Infractions de violence.....	73
Tableau 45: Infractions de violences domestiques	74
Tableau 46: Infractions contre le patrimoine.....	75
Tableau 47: Choix d'événements avec interventions policières : évolution des événements	79
Tableau 48: Infractions à des lois cantonales et à des ordonnances	81

8 Index des figures

Figure 1: Répartition des infractions selon la loi	8
Figure 2: Répartition selon les titres du Code pénal	10
Figure 3: Sélection d'infractions du Code pénal avec indication des élucidations (y compris celles des années précédentes).....	12
Figure 4: Code pénal (CP) : fréquence (‰) par arrondissement administratif.....	13
Figure 5: Code pénal (CP) : Fréquence (‰) par commune.....	15
Figure 6: Loi sur les stupéfiants (LStup) : fréquence (‰) par arrondissement administratif	17
Figure 7: Loi sur les stupéfiants (LStup) : fréquence (‰) par commune	19
Figure 8: Loi sur les étrangers (LEtr) : Fréquence (‰) par arrondissement administratif	21
Figure 9: Loi sur les étrangers (LEtr) : Fréquence (‰) par commune	23
Figure 10: Code pénal : prévenus selon l'âge et le sexe	25
Figure 11: Loi sur les stupéfiants : prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 12: Loi sur les étrangers : prévenus selon l'âge et le sexe	26
Figure 13: Nationalité des prévenus selon la loi (CH/étrangers selon le statut de séjour).....	27
Figure 14: Infractions de violence : répartition selon le type de violence	34
Figure 15: Infractions de violence selon l'endroit : public-privé	36
Figure 16: Infractions de violence selon l'endroit : catégories détaillées	36
Figure 17: Homicides (Art. 111–113/116) selon l'instrument, y c. tentatives	37
Figure 18: Lésions corporelles graves (Art. 122) selon l'instrument	37
Figure 19: Violences domestiques : répartition selon l'infraction	40
Figure 20: Violences domestiques : type de relation entre lésé et prévenu.....	42
Figure 21: Infractions contre l'intégrité sexuelle : répartition selon l'infraction	43
Figure 22: Infractions contre l'intégrité sexuelle selon l'endroit	44
Figure 23: Infractions contre le patrimoine : répartition selon l'infraction	44
Figure 24: Brigandage selon l'instrument	46
Figure 25: Vol (sans vol de véhicules) : répartition selon le type de vol	47
Figure 26: Vol par effraction selon l'endroit : public-privé	48
Figure 27: Vol par effraction selon l'endroit : catégories détaillées.....	49
Figure 28: Vol de véhicule : répartition selon le type de véhicule	50
Figure 29: Dommages à la propriété : répartition selon le contexte.....	51
Figure 30: Vandalisme selon le mode opératoire	52
Figure 31: Vandalisme selon l'endroit ou l'objet.....	53
Figure 32: Loi sur les stupéfiants : répartition selon la forme d'infraction	54
Figure 33: Loi sur les stupéfiants : consommation par substances	56
Figure 34: Loi sur les stupéfiants : trafic par substances.....	57
Figure 35: Loi sur les étrangers : répartition selon l'infraction	62
Figure 36: Infractions selon la loi	76
Figure 37: Code pénal : sélection de titres	76
Figure 38: Infractions contre la vie et l'intégrité corporelle.....	77
Figure 39: Infractions contre l'intégrité sexuelle.....	77
Figure 40: Infractions contre le patrimoine	78
Figure 41: Infractions à la loi sur les stupéfiants.....	78